



Le chien comme objet esthétique

Eva Galtier

► **To cite this version:**

Eva Galtier. Le chien comme objet esthétique. Art et histoire de l'art. 2013. <dumas-00865029>

HAL Id: dumas-00865029

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00865029>

Submitted on 23 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UFR ARTS & SCIENCES DE L'ART

Discipline : Études Culturelles

MASTER 2

Présenté par :

Eva GALTIER

Avec le titre :

Le chien comme objet esthétique

Soutenue en Sorbonne le 4 juin 2013

MEMBRES DU JURY

Christophe GENIN. Professeur des Universités. Président du jury.

Eric BARATAY, Professeur des Universités.

Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
UFR 04 Arts et sciences de l'art
Master 2 d'Études Culturelles

Sous la direction du Professeur Christophe GENIN

BILAN DOCUMENTAIRE ET RÉSUMÉS

Nombre de signes : 213 068

Nombre de pages de texte : 150

Nombre de pages d'annexes : 85

Nombre d'illustrations dans le texte : 15

10 mots clefs de la recherche : chien de race, zootechnie, standard, exposition, jugement, esthétique, génétique, Cynologie, Objet, Type.

5 mots clefs de la méthode : Cynologie, esthétique, études culturelles, observation participante, étude sur le terrain.

***LE CHIEN COMME OBJET
ESTHETIQUE***

UFR ARTS & SCIENCES DE L'ART

Discipline : Études Culturelles

MASTER 2

Présenté par :

Eva GALTIER

Avec le titre :

Le chien comme objet esthétique

Soutenue en Sorbonne le 4 juin 2013

MEMBRES DU JURY

Christophe GENIN. Professeur des Universités. Président du jury.

Eric BARATAY, Professeur des Universités.

REMERCIEMENTS:

Je souhaite remercier Christophe Génin, mon Professeur et Directeur de mémoire.
Je suis reconnaissante envers Eric Baratay pour avoir répondu à mes doutes lors de la recherche. Je suis très reconnaissante du soutien de mes camarades de classes du Master.
Je tiens à remercier Dorothée Fabre, documentaliste de la médiathèques de la S.C.C. qui m'a amené une aide précieuse dans mes recherches. A Marie Ratiarson, documentaliste de la S.C.C. chargée du fond photographique. Je remercie également M. André Varlet pour le temps qu'il a accordé à notre entretien et la générosité de ces informations. Je remercie la S.C.C. pour avoir accepté ma présence lors du meeting du mois d'avril. Jean-François Martin président du Doggen Club de France qui m'a permis de prendre part aux activités de recherches. Je remercie pour leur aide précieuse à la relecture à la fois scientifique et grammaticale, Murielle Galtier, Ludovic Lacreuse et Cyril Rouanet.
Je remercie pour leur attention et soutien, Pr. Triquet, Pr. Denis et M. Eymar-Dauphin. Je remercie également la société de vénerie et le musée de la chasse pour m'avoir permis d'assister à leur colloque.
Je souhaite remercier particulièrement tout les participants et éleveurs qui ont répondu à mes enquêtes, ainsi qu'aux juges qui ont participé à mon expérience. A Emmanuelle Lett pour les informations qu'elle a pu me donner sur le toilettage.
J'ai une pensée particulière pour Nicolas Hensel qui a numérisé les documents.

SOMMAIRE

Introduction	8
Méthodes.....	12
État de la recherche.....	17
I. DEFINITION ET ETAT DES LIEUX DU MILIEU CANIN.....	21
Chapitre 1. Introduction au chien de race	
1.1 Notion de race.....	23
1.2 Organisation cynophile	26
1.3 Marché mondial du chien.....	29
1.4 La place du bâtard, corniaud ou « multi-race ».....	31
Chapitre 2. Histoire de la cynophilie	
2.1 De la domestication à l'élevage.....	32
2.2 Histoire de la cynophilie moderne.....	35
Chapitre 3. Élevage et zootechnie	
3.1 Sélection artificielle.....	42
3.2 Élevage des animaux.....	43
3.3 Zootechnie.....	44
3.4 Différents rapports à l'élevage.....	48
Chapitre 4. Standard	
4.1 Etymologie.....	53
4.2 Courte définition.....	53
4.3 Définition zootechnique.....	56
Chapitre 5. Les Expositions canines	
5.1 Définition.....	57
5.2 But d'une exposition.....	59
5.3 Conditions de participation.....	61
5.4 Dispositifs.....	62
5.5 Déroulement actuel d'une journée de concours.....	70
5.6 Différentes catégories de participation, titres et récompenses.....	72
5.7 Types d'expositions.....	73
II. LE CHIEN COMME OBJET ESTHETIQUE.....	77
Chapitre 6. Art technique, mécanique, plastique, Beaux Arts ou culture.	
6.1 Beauté, beau et bon.....	79
6.2 L'esthétique n'est pas le beau.....	80
6.3 La beauté en cynotechnie.....	81
6.4 Les nouveaux enjeux esthétiques au début du XXe siècle.....	83
Chapitre 7. Sélection chez les chiens de races.	
7.1 Sélection cynotechnique.....	85
7.2 Méthodes et critères de sélection.....	86
7.3 Évolution de la sélection en élevage.....	88
7.4 Évolution due au marché.....	91
III. LE JUGEMENT ESTHETIQUE.....	95
A) Jugement et appréciation	

Chapitre 8. Notion de jugement	
8.1 Esthétique du goût.....	95
8.2 Critères	96
8.3 Le jugement.....	97
8.4 Doutes face au jugement esthétique.....	101
8.5 Critères de jugement en cynophilie.....	105
B) Critère esthétique en cynophilie.....	107
Chapitre 9. Le standard	
9.1 Point de méthode.....	107
9.2 Rédaction et représentation des standards	110
9.3 Différents standards selon les pays.....	114
9.4 Les excès du standard	115
9.5 Les effets du standard	116
9.6 Conclusion.....	117
Chapitre 10. Le show	
10.1 Jugement sur le type.....	119
10.2 Diversité des expériences esthétiques.....	121
10.3 La mise en scène.....	124
10.4 Conception différentes selon les pays.....	126
10.5 Jeux de langages.....	127
10.6 Conclusion.....	131
Conclusion générale.....	134
Bibliographie.....	138
Mots clefs, lexique.....	144
Annexe A Documents.....	3
Annexe B Expériences	28
Annexe C Enquêtes.....	42
Annexe D Étude de terrain et observations participantes.....	62
Annexe E Entretien.....	76

INTRODUCTION

Le chien est au cœur de divers métiers : éleveurs, toiletteurs, comportementalistes, éducateurs, gérants de pensions canines, vétérinaires, dresseurs, handlers, juges, maîtres-chiens dans la police et l'armée.

Il est aussi au centre de différentes activités humaines : chasse, recherches scientifiques, sports (agility, défense, danse rythmée), expositions de beauté, travail (sauvetage, chien d'avalanche, pastoralisme...). L'exposition canine est l'activité la plus culturelle car elle place le chien comme objet d'appréciation et non comme partenaire de jeu ou auxiliaire de travail comme ça semble être le cas dans les autres activités. L'exposition canine est le lieu de valorisation de la recherche esthétique des éleveurs.

Dans cette recherche de l'esthétique on inscrit le chien comme objet d'« art » dont l'éleveur est le créateur et le propriétaire est le possesseur. L'éleveur travaille sa forme grâce à la sélection génétique et le possesseur valorise cette forme lors des expositions. Ainsi nous pouvons faire un parallèle avec le système de monstration dans le champ culturel et artistique.

Il y a diverses formes de relations au chien, on peut avoir un chien (de race ou non) pour sa compagnie ou son utilité ; on peut avoir un chien de race pour ses qualités spécifiques ou parce qu'il fait partie du modèle occidental de la famille (le labrador) ; et on peut avoir un chien de race dont on apprécie les qualités physiques (noblesse, robustesse, élégance, force) que l'on souhaite montrer et partager lors d'événements cynophiles où d'autres passionnés viennent confronter les qualités de leurs chiens.

Dans ce mémoire il sera question de cette troisième catégorie, elle a cependant des incidences sur les deux autres puisque c'est la plus suivie par les organisations cynophiles nationales et internationales, c'est aussi celle qui a le plus de publicités dans les pays anglo-saxons puisqu'elle fait l'objet de shows télévisés.

L'hypothèse de départ consistait à soulever un doute quant à l'utilisation des êtres vivants comme support idéologique et esthétique.

On constate dès la première approche du sujet que ces dernières années la plupart des ouvrages concernant le chien, tendent à le replacer dans son histoire et sa fonction (histoire de la domestication et animal studies). Les auteurs des animal studies comme Donna Haraway¹

1

souligne la co-construction entre chien et homme. D'un autre côté la zootechnie (science appliquée de l'élevage), assume la définition selon laquelle l'animal est un support physique qu'il faut modeler et améliorer pour servir l'homme dans ses intérêts. Aujourd'hui l'intérêt de l'homme, concernant le chien, est de moins en moins utilitaire et de plus en plus lié au divertissement et au plaisir. Le chien dit « de luxe » par les premiers écrits cynotechniques², illustre bien ce changement de comportement envers les animaux. La relation de l'homme avec le chien révèle à la fois les évolutions sociales, idéologiques et l'évolution des goûts et des critères esthétiques de ces deux siècles passés.

La notion d'esthétique appliquée aux animaux passe par une part de connaissance scientifique et par la mise en scène de la pratique génétique lors des expositions canines. Que ce soit pour la sélection en amont ou pour le jugement en aval, l'activité d'agrément de l'élevage canin (qui recherche la qualité) repose sur le désir de faire correspondre le chien au standard de sa race.

La diversification des populations qui participent à ce genre d'événement montre l'évolution de la démocratisation des activités créatives et esthétiques. Après avoir été porté par la bourgeoisie au XIXe siècle, le concours canin devient une activité populaire, ce qui entraîne certains problèmes de cohabitation des différents milieux sociaux culturels qui y participent.

Ces événements et ces pratiques portent à la fois sur le désir d'amélioration des formes animales, sur la valorisation de ces formes et de ceux qui les possèdent, ainsi que sur le désir d'affection présent dans la relation avec le chien.

La diversité actuelle des races permet de mettre en évidence la créativité esthétique réalisée par le travail de sélection génétique des éleveurs. Toutes ces variations montrent les effets et l'emprise formelle de l'homme sur le chien, mais elles ne gomment pas pour autant l'histoire commune de l'homme et du chien. Au contraire, elle la prolonge. Le chien nous accompagne depuis des millénaires et l'intérêt réciproque de nos deux espèces est basé à la fois sur l'affection mais parfois aussi sur des rapports cruels. La pratique esthétique de l'exposition canine est au cœur d'un débat complexe entre un rapport trop anthropomorphique qui verrait dans le chien une simple peluche belle et sage, et un rapport trop technique dans lequel l'homme pourrait maîtriser génétiquement les qualités plastiques du chien. Mais le

HARAWAY (2010). *Manifeste des espèces de compagnie. Chiens, humains et autres partenaires.*

² Cynotechnie : c'est l'ensemble des connaissances et des techniques liées à l'élevage du chien, à son éducation et à sa formation à des tâches spécialisées

débat théorique est nourri d'une réalité bien plus complexe que chacun des participants gère dans la relation à son ou ses chiens. En effet ces expositions sont aussi pour beaucoup, une journée consacrée à son animal.

C'est au XIXe siècle avec la révolution industrielle que la pratique des arts va évoluer pour se défaire de l'académisme et de son assignation à la beauté. Les arts « appliqués » se développent avec l'industrie et travaillent à l'amélioration des formes des objets du quotidien. La zootechnie³ par l'instauration de standard (physique) aux animaux prend ce chemin d'amélioration des formes selon des normes d'« esthétiques industrielles ». Elle introduit la notion de beauté dans les standards de ce qu'elle définira comme les races améliorées. Le chien se verra d'autant plus touché par ce courant d'esthétisme que son utilisation est progressivement remplacée par des machines et son statut devient « de compagnie ». Les animaux de rentes eux, sont dans une situation dans laquelle le travail des formes a pour but une meilleure production.

La sélection dans l'élevage canin existe depuis toujours, les premiers écrits de Gaston Phoebus⁴ concernant le traitement et l'élevage des chiens remontent aux années 1387-1389, à cette époque les morphologies étaient travaillées pour améliorer les aptitudes à la chasse ou pour correspondre à des formes nobles (chiens de compagnie du roi).

Pourtant ce n'est qu'au XIXe siècle que le courant esthétique s'est imposé comme référent en cynotechnie (science de l'élevage du chien). Ce courant a alors défini des standards pour chacune des races canines et a organisé des expositions pour valoriser et contrôler le travail des éleveurs.

Cette nouvelle activité semble avoir joué un rôle dans l'évolution de notre relation au chien : le chien devient potentiellement objet d'exposition.

L'exposition est alors au cœur de la réflexion esthétique car elle est le lieu du jugement : le jugement technique (le chien par rapport à son appartenance au standard de sa race) et jugement esthétique (critères esthétiques liés à la fois à la mode et au goût du juge). Le chien devient objet d'appréciation. Il est admis ou exclu par rapport à une norme (le standard), il est classé et étalonné par rapport à ces contemporains.

³ Zootechnie : science appliquée de l'élevage.

⁴ PHOEBUS (1387-1389) *Livre de chasse*

Le concours de beauté ne s'adresse qu'au chien appartenant à une race définie, car le but de ces expositions est à la fois de vérifier l'appartenance ethnique d'un chien à une race et de sélectionner les meilleurs sujets pour la reproduction.

Problématique :

Dans ce mémoire le terme « objet esthétique » s'applique au chien d'exposition à travers un questionnement qui balayera une période de deux siècles, c'est à dire du XIXe siècle à aujourd'hui.

Ce mémoire se présente comme un état des lieux du rapport esthétique présent dans les pratiques canines. Il commencera par un point sur la place du chien dans notre société, puis sur la pratique de l'exposition canine possible grâce à la définition des races et des standards. Nous identifierons les différents acteurs du milieu ainsi que leurs rôles.

Ensuite nous traiterons l'hypothèse selon laquelle le chien est un objet esthétique, et plus précisément que le jugement est le lieu de validation du chien comme objet culturel et esthétique.

Nous verrons alors sur quoi se base le jugement : comment les critères esthétiques se définissent-ils ? Quelle est la participation des divers acteurs du milieu dans l'élaboration des critères esthétiques ? Sur quoi s'appuient ces différents critères (goût, mode, santé, éthique) ? Quelle est la compréhension de ces critères par les différents acteurs (public, experts, éleveurs, participants, juges) ? Qu'entraînent-ils comme conséquences quant au statut actuel du chien ?

But de la recherche :

Le but de cette recherche est de réaliser un état des lieux de la situation du chien, en particulier du chien d'exposition et de se questionner sur son appartenance au champ culturel et esthétique (du fait de la recherche d'esthétisme auquel le chien est soumis). C'est une question qui est soulevée depuis le début de l'élevage canin et qui se pose de plus en plus avec

les chiens d'apparat arrivées au XIXe siècle.

METHODE

Les méthodes utilisées durant ce mémoire consisteront à mettre en relation plusieurs domaines à la fois contradictoires et complémentaires. Pour l'état des lieux du milieu canin, j'utiliserai surtout des données d'histoires afin de comprendre le contexte d'apparition du milieu, et des ouvrages de vulgarisation du chien afin de pointer la situation actuelle du chien dans le monde.

Pour la suite du mémoire nous entrerons plus précisément dans les textes de cynotechnie et d'esthétique.

Le milieu canin étant un milieu à la fois local et international, mon étude tend à prendre en compte ces différentes situations.

Je travaille donc à partir de documents, de mes observations sur le terrain, j'effectue des enquêtes, des entretiens et j'assiste à des colloques.

Documents et textes : Les études culturelles étant une discipline transdisciplinaire, j'ai travaillé avec des ouvrages d'histoire contemporaine (Éric Baratay⁵), de cynotechnie⁶ (séminaire Queinnec⁷), d'animal studies (Donna Haraway⁸), d'esthétique (Yves Michaud⁹), des dictionnaires spécialisés (Raymond Triquet¹⁰), des ouvrages de vulgarisation du chien (Franck Hayman¹¹), des revues cynophiles (Cynophilie Française), des documents internes au milieu (formation des juges¹²), et des documentaires (Corinna Faith¹³).

Observation participante :

⁵ BARATAY (2001) *Bêtes de somme, Des animaux au service des hommes*,

⁶ Cynotechnie : c'est l'ensemble des connaissances et des techniques liées à l'élevage du chien, à son éducation et à sa formation à des tâches spécialisées

⁷ QUEINNEC (1997) Séminaire « APPRECIATION ZOOTECHNIQUE DU CHIEN »

⁸ HARAWAY (2010)

⁹ MICHAUD (2011). *Critères esthétiques et jugement de goût*,

¹⁰ TRIQUET (1999). *Dictionnaire encyclopédique des termes canins*

¹¹ HAYMAN (2004) *Découvrir les expos canines*

¹² ELEMENTS DE CYNOTECHNIE A l'usage des Juges et experts confirmateurs,

¹³ FAITH (2012). reportage *Chiens sur mesure*

En ce qui concerne mes observations sur le terrain, elles ont été utiles à l'organisation de ma pensée et à la clarification (ou complexification) des problèmes théoriques traités dans les ouvrages, mais elles sont peu utilisées dans le corps du texte (présentes en annexe C et D). Ces actions ou observations sur le terrain se sont déroulées autour de mon implication au Doggen Club de France par différentes activités (formation au standard, illustrations des recherches du groupes couleurs, et la création du nouveau livret de formation des juges), et ma participation aux expositions canines. Voir plus bas les paragraphes : ma position de médiateur et observation sur le terrain.

Les enquêtes :

Elles ont été distribuées sous formes de questionnaires papier lors des expositions de Castres, Toulouse et Valence. Une fois complétées je les relevais. L'enquête en concours canin n'est pas une tâche facile puisque les participants sont dans un stress permanent, que ce soit avant d'entrer dans le ring ou après leur passage.

Dès le début de ma recherche j'ai voulu inclure des enquêtes parce que je souhaitais avoir l'avis des participants aux concours canins et vérifier certaines données trouvées dans les textes et documents. Étant proche des exposants en Dogue Allemand et considérant que le cas de cette race était intéressant, j'ai donc effectué trois enquêtes : une lors de l'exposition de Toulouse, une autre lors de l'exposition de Valence et enfin une sur la sélection en élevage pour les éleveurs (rencontrés lors des expositions). Je n'ai finalement pas utilisé ces enquêtes dans le corps de l'argumentation, d'une part parce qu'elles me confirmaient ce que j'avais lu par ailleurs et d'autre part parce que le cas du Dogue Allemand ne s'est pas révélé un cas particulier mais bien au contraire un cas équilibré.

A Castres par contre j'ai rencontré le cas d'une petite exposition avec des propriétaires de chiens de chasse ou de chiens de berger, les réponses étaient plus intéressantes car elles mettaient en évidence l'appartenance des participants à un milieu populaire et une forte envie de gagner des participants. Mais l'enquête ayant été faite de façon non scientifique, je ne me suis pas risqué à en utiliser les résultats.

Lors de l'exposition de Toulouse, j'ai aussi distribué l'enquête à des personnes participant au concours avec un chien du groupe 9 (de compagnie) et les résultats furent plus signifiants quant à leur désir de participation aux expositions. Le questionnaire distribué à si

petite échelle aurait dû être distribué à l'intérieur d'un groupe de race et non à l'intérieur d'une race afin de trouver un résultat à une échelle plus générale.

Entretien :

Tout au long de cette année j'ai rencontré beaucoup de personnes fort importantes pour cette recherche, malheureusement je n'ai pas pu enregistrer nos entretiens car ces rencontres n'étaient pas programmées. Une seule de ces rencontres a été enregistrée, c'est celle avec M. André Varlet directeur institutionnel de la S.C.C.¹⁴ (annexe E) qui m'a permis de mieux comprendre le positionnement de la France sur l'esthétisme canin et à mis en évidence tous les domaines de recherches qui travaillent autour du chien (histoire, histoire de l'art, sociologie, anthropologie, génétique, zootechnie, politique...).

Colloques :

Concernant les colloques, au tout début de ma recherche j'ai assisté à la table ronde, au salon du livre universitaire de Paris, d'Éric Baratay et Florence Burgat. Cette table ronde m'a permis de comprendre que mon sujet ne s'inscrit pas dans les questionnements de bien-être animal qui est le courant le plus présent en France aujourd'hui concernant la place des animaux dans notre société.

Fin avril j'ai assisté au colloque « Vénérie¹⁵, carrefour des arts », organisé par la société de vénerie pour ses membres. N'étant pas un membre de la société de vénerie l'accès fut complexe. Ce colloque m'a conforté dans cette idée d'inscription culturelle de pratiques animalières, pour la vénerie l'art a déjà entamé ce travail d'inscription au patrimoine culturel. Ce colloque a aussi éclairci et complexifié la position délicate de mon sujet qui se situe entre anthropomorphisme et exploitation de l'animal. Lors de ce colloque, j'ai fait la connaissance du Professeur Denis (qui présentait « comment l'art a aidé à la connaissance de l'évolution des standards des chiens de vénerie ») et du Professeur Triquet dont nous allons beaucoup utiliser les textes dans ce mémoire.

Les jours suivants j'ai assisté au meeting « Stratégie et perspective 2020 » organisé par la S.C.C. pour les dirigeants européens des organisations canines (la S.C.C., le Kennel Club Anglais, le Kennel Club Suédois, Le Kennel Club Allemand, la Société Royale St Hubert et

¹⁴ S.C.C. : société centrale canine.

¹⁵ Vénérie : terme moderne pour la chasse à cour.

des représentants de la F.C.I¹⁶). Très aimablement la S.C.C. a accepté ma présence lors de cette réunion. Lors de ce colloque il nous a été présenté l'avenir de l'élevage à travers les découvertes de génomiques¹⁷ faites chez les bovins ainsi que la volonté de diminution des maladies et de diversification du patrimoine génétique du chien. La conclusion de ce meeting fut tout de même mitigée par le fait que nous parlions du chien en général mais que chaque cas, chaque race vont être traités différemment. Ici nous étions face à des résultats de recherche fondamentale et non de recherche appliquée. Le but de ce meeting était de faire un point sur la situation de l'élevage canin et ses perspectives à venir dans le domaine de la santé. Mais comme nous le verrons plus tard, santé et esthétique se lient et se confrontent sans cesse.

Position de médiateur et observation sur le terrain :

De la même façon que le fait Hoggart dans « la culture du pauvre »¹⁸, je vais tenter de faire le point sur ma situation de médiateur et d'observateur des milieux liés à ma recherche. Le fait de clarifier ma position et ma manière de mener cette recherche va permettre d'éviter au mieux les biais dus à mes propres présupposés.

Ma position de médiateur s'explique par une triple appartenance de milieux : j'ai grandi dans un élevage canin, ai poursuivi des études supérieures à l'École Nationale Supérieure des Beaux Arts et continue actuellement des études à l'Université en Études Culturelles. Cette position me permet de connaître d'une part la pratique de l'élevage canin, la pratique et la théorie de l'art, et aujourd'hui avec les études culturelles une certaine théorie liant culture plastique et technique d'élevage.

Ce qui a motivé cette recherche au départ, c'était l'idée selon laquelle il existait des critères plastiques et esthétiques définis dans les expositions canines mais qu'ils n'existaient pas en art. Ce point de vue a aujourd'hui énormément évolué puisque l'étude des critères esthétiques canins a révélé une complexité entre la norme et la pratique, et les critères en art se sont révélés bien plus présents au cours de la recherche.

Ce désir de comprendre les critères de jugement d'un animal, fut nourri aussi par une implication plus active de ma mère dans son club de race, le Doggen Club de France,

¹⁶ Fédération International Cynologique

¹⁷ Génomique est une disciple de la biologie moderne.

¹⁸ Hoggart, Richard. 1970. *La culture du pauvre*

autrement dit le club français du Dogue Allemand dont elle est éleveuse. Dès 2012, elle a entrepris la formation de juge et est entrée dans le groupe de recherche « couleurs » de la commission d'élevage et santé, ce qui m'a permis d'accéder à beaucoup de documents et d'informations difficiles d'accès.

Cette année je me suis moi-même impliquée dans ce groupe de recherche dont la vocation était de déterminer si l'acceptation d'une nouvelle couleur au sein du standard de la race n'était pas source de son altération du point de vue de la santé. J'ai donc participé à l'illustration de cette recherche et en ai suivi toute les étapes. Les résultats furent présentés lors d'une réunion européenne des clubs du dogue allemand (EUddc) où les enjeux concernant l'introduction de cette couleur dans la reproduction ont été exposés.

J'ai ainsi participé aux commissions *jugement* et *élevage* du Doggen Club de France en décembre. De plus, j'ai participé à la formation au Standard en avril 2013 à Metz, ce qui aboutira à la création d'un livret de formation au standard pour les juges et experts.

Durant cette année, il y eu des changements importants concernant le standard du dogue mettant en évidence les différents acteurs du milieu canin. En effet le standard fut modifié par le club allemand (détenteur du standard) selon des directives de la F.C.I.¹⁹, il fut ensuite traduit (avec beaucoup d'erreurs). Ces modifications apportées sont pleines d'incohérences, à la fois linguistiques mais aussi parce qu'elles ne prennent pas en compte la réalité génétique de la race. M. Triquet²⁰ a du alors intervenir pour corriger les erreurs linguistiques, il sera publié en France dans le courant du mois de juillet 2013.

Cette expérience au cœur des problèmes de la réécriture du standard du Dogue Allemand constitue donc un exercice pratique de ma réflexion dans ce mémoire. Lors de la formation au standard faite à Metz par Jean-François Martin (voir annexe D.3.) la question était de déterminer comment les juges allaient prendre en compte ces modifications lors de leur jugement.

Vous trouverez en annexe les événements auxquels j'ai participé cette année. J'ai continué à participer à des concours canins (Castres, Toulouse et Valence), j'ai découvert les concours de toilettage (Ciseaux d'or) où j'ai pu voir une activité dans laquelle le chien est un support plastique de création non plus par la morphologie mais par le travail du poil.

¹⁹ Fédération Cynologique International

²⁰ Triquet Raymond auteur du Dictionnaire encyclopédique des termes canins.

Dans le cadre de cette recherche j'ai travaillé à la bibliothèque de la S.C.C. où j'ai rencontré des experts de la situation du chien en France et dans le monde. J'ai donc rencontré le président de la S.C.C. Christian Eymar-Dauphin, eu un entretien avec André Varlet directeur institutionnel de la S.C.C..

Cet exposé des différentes rencontres permet d'illustrer les différents milieux touchés par les préoccupations autour la place du chien dans la société et son inscription culturelle. On trouve à la fois un milieu plutôt bourgeois avec les chiens de vénerie et un milieu populaire présent lors des concours de beauté.

État de la recherche :

Cet état de la recherche met en évidence que les études animales sont un champ d'études aussi large que les sciences humaines, il est donc très important de bien cibler le champ de recherche et l'angle d'observation et d'analyse. En ce qui concerne ma recherche les champs utilisés sont liés aux animaux de compagnie, à la notion d'animal comme divertissement et spectacle, ce qui semble particulier dans mon approche c'est que le sujet abordé est plus souvent traité dans les études de sciences en génétique.

En entrant plus précisément dans ma volonté d'étudier l'esthétique appliquée au chien et donc ses répercussions sur la morphologie canine, j'ai été amenée à consulter des thèses vétérinaires et à assister à des séminaires de zootechnie. En effet concernant la cynophilie il y a depuis longtemps des recherches vétérinaires ou techniciennes, on trouve aujourd'hui tous ces travaux dans les bibliothèques vétérinaires et dans la médiathèque de la S.C.C.. Dans ces bibliothèques sont en consultation tous les livres des origines, les standards à partir de la fin du XVIIIe siècle et les écrits zootechniques liés aux chiens.

En ce qui concerne la mise en scène du chien comme objet esthétique par le concours de beauté, il n'y a aucun écrit sociologique ou étude du phénomène à ma connaissance. Concernant la relation entre les notions de recherche esthétique en art et en zootechnie, dans le petit livre d'Yves Michaud « Critères esthétiques et jugement de goût » il y a une réflexion similaire mais mise en évidence par le cas du cheval espagnol. On trouve aussi un petit texte

de Étienne Landais et Joseph Bonnemaire « Zootechnie, art ou science ? » mais dont le contenu élude la question de l'art.

Un des écrits que j'ai utilisé comme structure du travail, est le compte rendu du séminaire organisé en 1997 par la Société Francophone de Cynotechnie « Appréciation zootechnique du chien ». Ce séminaire se présente comme la réflexion d'un groupe de cynotechniciens sur les notions d'exposition, de présentation, de sélection, d'appréciation et de jugement. Son éditorial commence ainsi : « *L'appréciation zootechnique d'un animal ou d'un groupe d'animaux est une tâche complexe, déjà dans son principe, encore plus dans sa mise en œuvre. Là ou chacun verra le point qui l'intéresse, le zootechnicien devra envisager les multiples facteurs d'intérêts et les incertitudes d'une évaluation.* »

Les documents du milieu canin que j'utilise sont des écrits d'experts du milieu canin : vétérinaires, zootechniciens, juges, passionnés, éleveurs qui sont souvent regroupés en association ou en club, S.C.C., Club de Races, Union Nationale des Experts Cynologues, Société Francophone de Cynotechnie... Les revues Cynophiliques et autres documents de vulgarisation, comme le dictionnaire encyclopédique du chien Royal Canin²¹, ont des approches moins précises mais aussi moins techniques et tranchées que les écrits de cynotechnie. Les ouvrages cynotechniques sont des ouvrages qui se placent du point de vue des éleveurs et on y trouve parfois des avis sévères à l'encontre des amateurs ou du public. Connaissant moi même la situation d'éleveur, il a parfois été difficile de voir les contradictions dont ces écrits pouvaient faire preuve. Mais ces écrits scientifiques sont de réelles bases de travail pour une recherche dans laquelle la question de la génétique est traitée comme pratique de modification des formes.

Concernant les textes des Animal studies comme le « Manifeste des espèces de compagnie » de Donna Haraway ou le mouvement français de recherche autour du Bien-être animal avec Jocelyne Porcher, je les ai utilisés à des moments bien précis du mémoire. Cette préoccupation du bien-être animal étant présente aujourd'hui dans les médias comme la seule façon de considérer justement un animal, il me semblait important d'en utiliser les arguments de façon ciblée. Ma recherche ici n'était pas de déterminer la valeur des relations entre

²¹ GRANDJEAN/HAYMANN.(2010) *Encyclopédie du Chien:Royal Canin*

l'homme et le chien lors des concours canins. Même si ce n'était pas mon sujet, je me suis positionnée tout au long de ce mémoire sur les incidences de la pratique d'exposition sur la santé et le comportement du chien. Ma position de travail avec les animaux au sein de l'élevage, et ma connaissance du milieu agricole dans lequel j'ai grandi me permettent de faire ces allers-retours entre « empathie » et « exploitation ».

Pour les ouvrages d'esthétique, je me suis concentrée sur les écrits de Marc Jimenez et Yves Michaud qui me sont apparus comme ouverts au questionnement esthétique en parallèle à la question de l'art. Les ouvrages d'esthétique m'étant étrangers j'ai suivi les conseils de mes professeurs et de mes camarades quant au choix des ouvrages car même après cinq années d'étude au sein des Beaux Arts je n'ai que rarement abordé les notions d'esthétiques.

Lors du meeting « Stratégie et perspective 2020 », Grégoire Leroy, maître de conférence à l'UMR INRA/ AgroParisTech en génétique animale et biologie intégrative, membre de la commission scientifique de la S.C.C. et de la F.C.I., nous a présenté « Quel avenir pour la recherche dans l'espèce canine ? ». Lors de cette intervention qui finalisait deux jours de discussions autour de la santé dans l'espèce canine, il a expliqué que l'avenir de la recherche était à la fois génétique et politique car il fallait unifier tous les pays selon les mêmes directions concernant la gestion des élevages. De mon point de vue, la recherche est aussi culturelle et sociale car ce sont tous les éleveurs (pas seulement les experts) qui sont au cœur de ces études. La valorisation de leur travail passe par leur inscription dans le champ culturel. L'exposition étant ce lieu de valorisation.

Mon regret concernant ce mémoire est que je n'ai pas pu traiter la question de la valorisation des propriétaires à travers leur chien et à travers les expositions. C'est ce que Jean-Pierre Digard développe dans le livre « Les Français et leurs animaux »²² dans le chapitre valorisation et passion extrême, ou Éric Baratay dans « Bêtes de somme »²³ dans le chapitre du chamboulement social. Dans ce mémoire, c'est le point de vue de l'éleveur (du créateur) qui est le plus développé.

L'état de la recherche montre à quel point ce sujet du chien comme objet esthétique est transdisciplinaire et ouvert à divers positionnements intellectuels.

²² DIGARD, Jean-Pierre.(2005). *Les Français et leurs animaux*, édition Hachette littératures.

²³ BARATAY (2011) *Bêtes de somme*

Plan du mémoire :

- I. DEFINITION ET ETAT DES LIEUX DU MILIEU CANIN
- II. LE CHIEN COMME OBJET ESTHETIQUE
- III. LE JUGEMENT ESTHETIQUE

I. DEFINITION ET ETAT DES LIEUX DU MILIEU CANIN

Avant tout il faut faire un point sur le statut juridique du chien aujourd'hui. Ces informations sont tirées du livre de Daniel Roucoux « Animaux : Guide juridique et pratique sur les lois et réglementations. »²⁴.

Objet et sujet : d'un point de vue juridique et quelque soit le degré d'affinité que l'on ait avec les animaux de compagnie, selon le code civil ils sont des objets, plus précisément des meubles. Hors, du point de vue du code rural les animaux ont droit à un certain bien-être. Au vu de la législation, ils ne sont en aucun cas des êtres humains.

L'article 528 du code civil est formel : « Sont meubles par leur nature les animaux et les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère. »

De ce fait l'animal appartient théoriquement, à celui ou celle qui l'a acheté ou c'est déclaré propriétaire auprès des fichiers contrôlés par le Ministère de l'Agriculture. En cas de séparation ou de divorce, l'animal sera confié à son propriétaire et réparti au même titre qu'une voiture ou qu'un meuble. Pour autant, s'il en fait la preuve, le conjoint qui obtient la garde des enfants peut garder l'animal car les enfants y sont attachés.

Selon le code rural, l'animal est un être sensible ; il a donc des droits . Il est interdit de le maltraiter en le privant de nourriture et d'eau, en le laissant sans soins en cas de maladie ou de blessure, de ne pas lui donner un habitat approprié, de l'attacher sauf en cas de nécessité absolue. De plus toutes les interventions chirurgicales à des fins non curatives sont interdites (article R 214-21 du code rural).

L'animal de compagnie est un bien de consommation qui fait l'objet de commerce que ce soit par les éleveurs ou les revendeurs. Son statut de meuble selon le code civil justifie le fait qu'une vente puisse être annulée en cas de vices cachés ou rédhibitoires.

L'article 1641 du Code Civil oblige le vendeur à garantir les vices cachés qu'il en ait

²⁴ ROUCOUS (2010) *Animaux : Guide Juridique et pratique sur les lois et les réglementation*

eu connaissance ou pas et ce, que ce soit un professionnel ou un particulier.

Chez les animaux de compagnie on appelle vice rédhibitoire les vices cachés il s'agit de maladies ou de défauts. Pour les chiens les vices rédhibitoires sont : la maladie de Carré, la maladie de Rubarth, la parvovirose, la dysplasie coscofémorale, l'ectopie testiculaire pour les sujets âgés de plus de six mois, l'atrophie rétinienne.

Les délais pour agir sont restreints et permettent de protéger les éleveurs qui doivent faire face à un système juridique qui oublie que l'animal est un être vivant. L'homme malgré un travail important en zootechnie²⁵ ne maîtrise pas entièrement la production d'animaux et n'a donc pas la possibilité de garantir « un produit » en parfaite santé.

L'ambiguïté juridique qu'il existe entre code civil (objet, meuble) et code rural (être sensible) est significative de l'ambiguïté du chien comme sujet ou objet dans l'esprit des gens. Cette confusion peut amener à considérer le chien comme un support légitime aux intentions humaines que ce soit dans un but utilitaire, esthétique ou affectif.

Pour les acheteurs de chiens de races, il est important de considérer que l'éleveur n'est pas au dessus de la nature et que son travail en génétique laisse la place à l'imprévu.

L'animal est un sujet sensible qui a sa propre histoire et ses propres émotions qu'il est préférable de connaître pour mieux cohabiter avec lui.

D'un point de vue général, le chien qu'il soit de race ou non, est considéré à la fois comme sujet par sa singularité et sa part d'autonomie, en métaphysique le sujet est l'être réel doté de qualités et qui produits des actes.

Pour ma recherche le chien est à la fois sujet d'expérience génétique et objet d'étude lors du jugement en exposition. La notion d'objet sera donc à considérer comme objet d'étude dans le jugement esthétique.

²⁵ Zootechnie : science de l'élevage

Chapitre 1. Introduction au chien de race

1.1 Notion de race

La notion de race en zoologie concerne l'acceptation du mot « race » pour désigner des groupes distincts dans une même espèce animale. Dans le système de nomenclature zoologique, une race est un rang taxinomique inférieur à l'espèce. Les races peuvent se reproduire entre elles contrairement aux espèces (sauf cas exceptionnel). Une race est donc une notion utilisée pour signaler une variation due à l'action humaine dans les espèces domestiques. On utilise le terme de sous espèce dans le cas de variation naturelle.

Le terme « race » a une utilisation autant commerciale que scientifique : un animal « de race » se vend plus cher car il résulte d'un plus grand contrôle par les organisations officielles. Les exigences commerciales conduisent à définir de nombreux standards de races ou de variétés correspondant à des besoins variés. Dans le cas de l'élevage de chien de race, les individus qui n'appartiennent pas à une race, ou qui ne correspondent pas au standard de celle-ci ne participent pas à la reproduction.

a) Les races d'élevage ou races améliorées

Ici on parle de population individualisée d'une même espèce ayant des caractères morphologiques et physiologiques héréditaires bien distincts des autres populations, donc ayant un génotype²⁶ moyen (stable) individualisé et que l'homme a maintenu mais qu'il peut faire évoluer en fonction d'impératifs économiques ou des modes.

Compte tenu de l'histoire des races, de leurs évolutions dues aux sélections dont elles font l'objet, les termes de « race pure » ou « race fixée » ne correspondent pas à une réalité scientifique objective. Cependant il existe des races anciennes et suffisamment homogènes pour que le terme soit relativement accepté.

²⁶ Génotype : l'ensemble ou une partie donnée de la composition génétique (information génétique) d'un individu

On entend par « de race pure », un chien issu d'une lignée homozygote c'est à dire ayant un maximum de gènes similaires mais seul la consanguinité permet cela donc les chiens les plus « prévisibles » sont consanguins.

Une race d'élevage est déterminée par une région (zone géographique) et/ou par un standard, Pour appartenir à une race il y a des conditions d'origine généalogique ce qui permettent de l'isoler génétiquement. On inscrit alors cette race dans les livres des origines. (LO)

b) Race et génétique

Une race se définit par des caractères observables (le phénotype²⁷ de l'individu) et des informations portées par le génome (le génotype⁵ de l'individu). C'est l'interaction du génotype et de l'environnement qui détermine le phénotype.

Un individu peut porter plusieurs caractères. Tous les caractères ne sont pas visibles, certains sont d'ordre biochimique (le groupe sanguin par exemple), un individu possède un nombre très important de gènes et donc autant de possibilités de définir des races. Chaque individu représente le modèle potentiel d'une nouvelle race, un « bâtard » deviendra race si on remplit les critères d'inscription des organisations (FCI) et surtout si on reproduit le chien en plusieurs individus capables de transmettre de façon homogène les critères du génotype et du phénotype. (ex : Labrapoodle, croisement labrador/caniche à l'origine d'une nouvelle race en Angleterre)

Les espèces alimentaires, industrielles²⁸ et ornementales ont subi une pression de sélection par l'homme qui a conduit à une homogénéité plus forte de la population et donc à un appauvrissement de la diversité génétique qui peuvent fragiliser contre certaines maladies.

²⁷ Phénotype : l'ensemble des caractères observables d'un individu

⁵ Génotype : idem

²⁸ Voir différents types d'élevages p.

c) Chien de race

La notion de race est utilisée pour un chien dont les caractéristiques somatiques²⁹ et psychiques sont conformes aux prescriptions d'un standard officiel. Mais plus que la singularité anatomique qui permet à l'observateur d'attribuer une race à un individu, il faut que cet individu soit inscrit au seul LOF (Livre des Origines Français) reconnu par le Ministère de l'agriculture. Le chien de race doit appartenir à ce registre généalogique pour obtenir un pedigree et un certificat de naissance.

En cynologie³⁰, le pedigree d'un chien de race est un document certifiant de sa généalogie. Le docteur Theret explique dans la « Bases génétiques de la sélection des animaux de boucherie »³¹ que « *les animaux transmettent à leur descendance la moitié des gènes qu'ils possèdent – la moitié de leur garniture chromosomique. On a donc pensé que la connaissance des ascendants d'un animal, en d'autres termes, que l'étude des pedigrees, était d'un utile secours dans le choix des animaux reproducteurs. Or, cela ne peut être vrai que dans le cas d'animaux ayant un haut degré d'homozygotie³² et malheureusement la plupart des animaux sauf dans les lignées étroitement consanguines, sont très hétérozygotes. Cela a pour conséquence une analyse difficile des pedigrees.* » Ce qui veut dire que plus le chien est de race « pure » plus on peut contrôler sa descendance.

Le chien de race dans le monde

Origine :

La France est le seul pays où uniquement les chiens appelés *de race* sont inscrits au livre généalogique (LOF). Ici même un chien qui a toutes les

²⁹ Somatique : relatif au corps

³⁰ cynologie : terme utilisé pour regrouper les approches, les techniques, les philosophies et les divers outils utilisés pour la sélection des races canines ainsi que pour l'entraînement et l'éducation des chiens.

³¹ THERET, Marcel. (1952) « *Bases génétiques de la sélection des animaux de boucherie : répartition des éléments de la carcasse* » Cité par TRIQUET (1999)

³² Homozygote : en génétique, on parlera de souche pure pour une population se reproduisant identique à elle-même, généralement une population où chaque individu possède le même génotype et où chaque gène est homozygote.

caractéristiques physiques de sa race mais qui n'est pas inscrit officiellement ne peut pas prétendre à l'appellation de sa race précise. Pour les élevages non officiel, les vendeurs disent par exemple « chiots d'apparence ou type berger allemand », non L.O.F. Donc pour l'appellation de chien de race, c'est la généalogie qui prévaut sur les qualités de type et de caractère du sujet considéré.

Suite à plusieurs pratiques de faux papiers on a récemment instauré des tests de filiation (ADN) dans certaines populations de race pour améliorer la crédibilité d'une généalogie et de ce fait la fiabilité des programmes de sélection des clubs de race.

1.2 Organisation cynophile

L'OIE (Organisation International contre l'Épizooties³³), donne le chiffre de plus de 600 millions de chiens répertoriés dans le monde. Aujourd'hui on estime la population des chiens de races à 5% de cette population.

Au niveau mondial, près de 100 pays sont impliqués dans la sélection de chiens de races. Chacun de ces pays justifie d'une instance officielle nationale généralement reconnue par le Ministère de l'Agriculture du pays, et dont le rôle est de superviser l'ensemble des activités liées au chien de race et de tenir un livre généalogique officiel pour l'espèce canine.

L'organisation mondiale du chien de race est divisée en 4 grands pôles :

- En Amérique du Nord on trouve l'Américan Kennel Club (AKC) (USA) fondé en 1882, qui enregistre 900 000 chiots par an au livre généalogique.
- Le Canadian Kennel Club (Canada) qui enregistre près de 80 000 chiots.
- En Grande Bretagne : le Kennel Club, la doyenne des fédérations canines nationales compte 250 000 chiots inscrits chaque année.
- Pour le reste du Monde : la Fédération Cynologique Internationale fondée en 1911, basée en Belgique, coordonne 84 entités nationales représentant plus de 2 500 000

³³ Épizootie : une maladie frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble

chiots inscrits chaque année.

On estime aujourd'hui que 20% de races reconnues représente 80% de l'ensemble des inscriptions.

a) F.C.I.

La Fédération Cynologique Internationale fut créée en mai 1911 dans le but d'encourager et de protéger la cynologie et les chiens de « pure » race. Cette fédération fut détruite durant la Première Guerre Mondiale mais fut recréée en 1921 grâce aux pays fondateurs au travers de leurs organisations canines, la S.C.C.³⁴ et la Société Royale St Hubert (Belge).

Elle reconnaît 357 races.

La F.C.I. est composée de 84 membres qui émettent chacun leurs pedigrees et forment leurs juges. Elle garantit une forme d'unicité entre chaque pedigree, standard et jugement. Les standards établis dans les pays d'origines des races, sont écrits avec la collaboration des commissions des standards et des commissions scientifiques de la F.C.I.

Cette fédération gère les affixes³⁵ des élevages, centralise les résultats relatifs aux concours internationaux organisés par ces membres et délivre les titres de champion international dans différentes disciplines : beauté, travail, course, obéissance, agilité. Elle synchronise l'agenda des concours internationaux et chapeaute aussi l'organisation des concours supranationaux.

Il a souvent été reproché à la FCI (par la S.C.C. par exemple) de privilégier l'aspect esthétique des chiens au détriment de leurs qualités de travail.

Bien que n'étant pas la seule organisation internationale, la F.C.I. acquiert une légitimité mondiale par ces actions de contrôle éthique de la pratique de l'élevage.

Avec la généralisation de l'identification ADN, la fiabilité des pedigrees émis par ses

³⁴ Société Centrale Canine : organisation cynophile française

³⁵ Affixe : nom d'élevage, attribué au chien pour en déterminer la lignée.

membres pourra désormais être garantie de façon incontestable. Enfin, la FCI joue un rôle important dans la régulation de la population canine, en promouvant une attitude responsable auprès des éleveurs affiliés.

Les langues de travail de cette organisation internationale sont le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Elle se charge de traduire vers ces langues les règlements et standards de races proposés par ses membres.

Carte des membres de la F.C.I.



Bleu : organisme fédérés, Rose : organisme associés, Jaune : partenaire sous-contrat

b) La S.C.C.

La Société Centrale canine pour l'amélioration des races de chien en France est une association, reconnue d'utilité publique. Elle affine et fédère les sociétés régionales et les clubs de races. Elle fut créée en 1881 par les éleveurs amateurs. Dès 1885 elle crée le Livre des Origines Français (LOF). C'est elle qui gère les races canines, elle gère avec l'aide de la société I-CAD le fichier national canine qui répertorie tous les chiens inscrits au LOF ou non.

Son rôle est d'améliorer et de diffuser les races canines, de coordonner les activités et les représentations de ses membres auprès des pouvoirs publics. Elle est aussi la médiatrice entre ces membres et la Fédération Cynologique internationale.

Elle assure elle-même ou par ses membres des séances de confirmation au

standard, des expositions de Beauté, des épreuves de travail et des concours d'utilisation.

La création de la société centrale canine a permis à l'élevage de se développer et de se coordonner. Grâce à cette essor et à la bonne gestion de cette organisation, l'élevage canin a pris sa place officielle dans l'élevage National. Elle est donc en parti affiliée au Ministère de l'Agriculture.

1.3 Marché mondial du chien :

D'après l'encyclopédie royale Canin du chien, le chien de race gagne au fil des années, des « parts de marché » au sein d'une population canine globalement stable. Les années 2000 sont celle de la croissance, à quelque exception près. Comme dans beaucoup de marchés économiques l'activité clandestine mets en péril la pratique de l'élevage.

a) Diversité des races

La F.C.I reconnaît 357 races différentes, parmi celles ci le Kennel Clubs en reconnaît 210 et l'Américan Kennel Club 158. Les critères de reconnaissances des races sont différentes selon les organisations. L'émergence de nouvelles races n'induit pas obligatoirement le développement de la demande. On se rattache beaucoup aux valeurs sûres en matière d'achat de chien de race. Aux États-Unis sur les 920 000 chiots de 153 races différentes enregistrés en 2005, la moitié provient d'une douzaine de races différentes, dont le labrador, le Golden Retriever et le Yorkshire terrier.

Nomenclature des Races canines.

Ici on va prendre en considération avant tout les groupes définis par la F.C.I.. Le Kennel Club britannique et l'Américan Kennel Club ont des organisations différentes.

Les groupes de races : c'est en 1987 à Tel-Aviv que la F.C.I. fut convaincue par le français Raymond Triquet³⁶ (juge de la S.C.C., professeur à l'université Lille 3 et auteur du Dictionnaire de la cynophilie) d'adopter une nouvelle nomenclature proposant 10 groupes.

Groupe 1 : Chiens de berger et de bouvier.

Groupe 2 : Chiens de type Pinscher et Schnauzer ; Chien de montagne et Bouvier Suisse.

Groupe 3 : Terriers

Groupe 4 : Teckels

Groupe 5 : Chiens de types Spitz et primitif

Groupe 6 : Chiens courants, chiens de recherche au sang et apparentés.

Groupe 7 : Chien d'arrêt

Groupe 8 : Chiens leveurs et rapporteurs de gibier, chien d'eau

Groupe 9 : Chiens d'agrément et de compagnie

Groupe 10 : Lévrier.

La nomenclature des chiens de races a subi une réorganisation en 1987 dans le but (entre autre) de rendre plus cohérentes les présentations durant les expositions. A la fin du concours la présentation par groupe des races permet aujourd'hui de voir des chiens ayant des ressemblances phénotypiques et utilitaires. Le professeur Triquet explique « *quel spectacle de voir des chiens vraiment excellents concourir avec leur « presque cousins » ou « presque semblables », dans des sous-groupes ou des sections homogènes plutôt que de voir des chiens avachis dans les cages l'après-midi. Et le « Best in Show » n'en serait que l'apothéose. » . »³⁷*

La nouvelle nomenclature prend donc en compte la nouvelle utilisation des chiens mettant de côté la conception simplement géographique (obsolète depuis la création des races modernes). L'exposition entre donc dans cette utilisation moderne de l'espèce canine.

³⁶ ELEMENTS DE CYNOTECHNIE A l'usage des Juges et experts confirmateurs, distribué à encore à ce jour (2013) au candidat juge sur demande auprès de la S.C.C., *Quelques considérations sur la race , La notion de standard* par M TRIQUET .

³⁷ TRIQUET (2008) La petite mais longue histoire de la nomenclature des races

1.4. La place du bâtard, corniaud ou « multi-races »

Dans l'encyclopédie du chien Royal Canin, on distingue une différence entre le bâtard et le corniaud. Il y est expliqué que le « bâtard » est le produit d'un accouplement entre deux chiens de races différentes ou issu du croisement d'un chien de race et d'un autre d'origine indéterminée. Le corniaud lui est impossible à décrire précisément, il est issu d'un croisement entre deux reproducteurs d'origines indéterminées.

Il sont plus difficiles à recenser que les chiens de races mais on estime qu'ils représentent 60% de la population canine française.

Dans le milieu canin, on appelle les chiens dont on ne peut définir la race, des « multi-races » ce qui nous permet de les prendre en considération dans le milieu du chien de race. Mais ce terme montre aussi l'hégémonie du terme « de race ».

Même en cynologie officielle, on reconnaît au corniaud des qualités de travail et de rusticité avec un instinct de débrouillardise très développé. Son génome est bien plus riche qu'un chien de race car il garde de chaque croisement les gènes forts qui le protègent des maladies.

Malgré sa plus grande résistance aux maladies cette richesse des gènes ne permet pas de garantir la transmission de ces gènes. Son génome n'est pas stable et contrairement aux races dites « pures » on ne peut prévoir quels caractères morphologiques et physiques l'individu va transmettre.

On sait aussi que les caractères d'aptitude au travail sont moins facilement héréditaires dans la transmission des gènes contrairement aux caractères morphologiques qui sont plus modelables. D'où un engouement certain des hommes pour la recherche esthétique, il y a plus de possibilité de création et d'expression de ces compétences techniques.

Chapitre 2 . Histoire de la cynophilie

2.1. De la domestication à l'élevage

Dans «les grandes énigmes du monde animal»³⁸ il est expliqué qu'il y a une différence entre apprivoiser et domestiquer.

C'est grâce à l'apprentissage que l'on permet à un individu sauvage de partager le quotidien de l'homme, c'est ce que l'on appelle l'apprivoisement. La domestication elle est un processus qui s'applique à une population, c'est par la génétique que l'homme crée de nouvelles races qu'on appelle domestiquées. Ces nouvelles races domestiquées atteignent un niveau intime d'association avec l'homme. «*La domestication nécessite une forme de coexistence entre une espèce et l'homme. Cela demande une proximité et une durabilité entre les deux protagonistes.* » Deputte ³⁹(2006)

Les animaux domestiques ont pour caractéristique le fait qu'ils sont paradoxalement «naturellement apprivoisés». Ils sont liés à nous depuis tellement d'années qu'ils sont considérés comme des créatures de l'homme. Par la sélection artificielle, les hommes ont créé des variations à partir des espèces existantes mais ne sont pas à l'origine des espèces. Pour autant, lorsque l'on voit la multiplicité des races que l'homme a créées chez les espèces domestiquées, on comprend tout le contrôle que l'homme a eu sur l'espèce au fil des millénaires. Les animaux domestiqués ont des fonctions bien définies auprès de leur maître: ils l'aident dans ses travaux, ils lui fournissent des matières premières comme la laine, le cuir ou de la nourriture car beaucoup des espèces domestiquées sont avant tout des « garde manger » sur pattes mais peuvent aussi permettre la pratique d'un sport ou lui servir simplement de compagnon.

a) Action de domination

38

VERBET, Yves.(1973). *Les grandes énigmes du monde animal, volume 1, Les animaux domestiques*,
³⁹ DEPUTTE, B.L.(2006). Domestication du chien : réflexions éthologiques.

Dans son manifeste des espèces de compagnie⁴⁰, Donna Haraway souligne que selon la définition qu'offrent les technophiles humanistes, la domestication est l'acte d'auto-engendrement masculin et monoparental par excellence à travers lequel l'homme se construit continuellement lui-même à mesure qu'il invente (crée) ses outils. L'animal domestique s'inscrit donc comme outil mais ici l'homme réalise son intention dans la chair.

C'est d'autant plus vrai pour les races récentes créées à partir de l'industrialisation que nous appelleront « races améliorées ».

L'homme aurait transformé le loup (libre) en chien (docile) rendant ainsi possible la civilisation. Donna Haraway⁴¹ explique dans les récits de progrès constant, le chien prend la place de toutes les espèces végétales et animales domestiquées la c'est-à-dire soumises aux intentions de l'homme. Ce discours de technophile humaniste qui est aussi le plus diffusé au public, entraîne deux réactions ; d'une part chez les partisans de l'écologie « profonde » on maudit cette suprématie de l'homme et donc cette « chute » dans la culture, et on prône le retour au sauvage ; d'autre part chez les humanistes on y voit un moyen de repousser les assauts de la biologie sur le terrain de la culture.

Ces dernières années, cette vision disons conventionnelle de la domestication est fortement remise en question par des recherches qui placent le chien et d'autres animaux domestiqués comme initiateurs de cette relation avec les hommes. Cette version de l'histoire permet de nous mettre sur un pied d'égalité dans ces échanges historiques et chorégraphiés. Donna Haraway nous demande de porter plus d'attention aux relations de partenariat comme d'autres choses que le simple reflet de nos intentions. C'est une danse entre des éléments hétérogènes mais égaux.

Il y a plusieurs versions de l'histoire de la domestication du chien mais ces dernières années les chercheurs se mettent d'accord pour dire que le *canis familiaris*

⁴⁰ HARAWAY, Donna. (2010).

⁴¹ HARAWAY (2010)

est un membre du genre canidé descendant probablement du loup commun. Il fut domestiqué par l'homme dès la préhistoire et aujourd'hui cette domestication a créé plusieurs races. Même si le chien descend principalement du loup commun, on sait aujourd'hui que la diversité actuelle des races de chiens est possible grâce à des retrempe⁴² importantes avec d'autres canidés sauvages (Renard, Coyote, Chacal...)

« *Plusieurs populations de loups et des centaines d'individus auraient contribué à la création des chiens actuels, avec des retrempe importantes avec d'autres canidés sauvages (Ostrander et WAYNE, 2005 ; Vila et al., 2005).* »⁴³

Des recherches archéologiques ont permis de considérer l'apparition du chien auprès de l'homme à partir de 14000 av J-C. Ces découvertes placent donc la domestication du chien à l'époque du Pléistocène, c'est la période de sédentarisation de l'homme primitif. La sédentarisation est donc un point important pour la création du lien homme/chien.

On localise les sites archéologiques mêlant chiens et hommes dans les zones du croissant fertile (Mésopotamie, Égypte). Mais la cohabitation entre l'homme et le chien s'est rapidement répandu sur l'ensemble de la planète (Teroni, Cattet, 2000)⁴⁴.

On a souvent évoqué la chasse comme moteur de la domestication. « Parfois c'est l'Homme qui suit un groupe de loup en chasse pour s'approprier son gibier (commensalisme inversé), parfois c'est le canidé qui s'approche du chasseur pour consommer les viscères du gibier qui vient d'être abattu. Il faut attendre les changements climatiques de la fin du Paléolithique et l'apparition du petit gibier pour qu'une véritable collaboration de chasse se mette en place (Clutton- Brock, 1984). »⁴⁵

Avec les premiers campements humains arrive une nouvelle ressource alimentaire pour les premiers chiens : les déchets. Cette source de nourriture fixe les canidés auprès des hommes. Au fil des générations, les canidés sauvages vont s'adapter à la présence humaine, c'est en tout cas la théorie que défend Coppinger and Coppinger (2001)⁴⁶ qui affirme que « le loup se soit domestiqués eux mêmes » par

⁴² Retrempe : croisement avec une autre race ou un autre sous-groupe

⁴³ Dr BOUVRESSE, Antoine.() *Domestication, spécialisation, raciation: le chien n'est-il qu'un loup domestiqué?*

⁴⁴ TERONI-CATTET(2004). Le chien, un loup civilisé, Québec: le jour éditeur. P 30-35

⁴⁵ CLUTTON-BROCK cité dans Dr BOUVRESSE, Antoine.()

⁴⁶ COPPINGER and COPPINGER, cité dans Dr BOUVRESSE, Antoine.()

sélection naturelle. Cette théorie, soutenue par Donna Haraway met en évidence la coexistence historique de l'homme et du chien dans laquelle les deux parties ont trouvé leur intérêt : les chiens mangeaient les déchets et les hommes avaient un campement propre, évitant des autres prédateurs et les maladies.

b) Les types morphologiques et premières races

A partir des chiens primitifs on peut déterminer trois morphotypes : Molossoïde, Graïoïde et Lupoïde. Le Molossoïde est puissant et massif, et il est destiné à garder maisons et troupeaux. Le Graïoïde est long, fin et rapide, on l'utilise pour la chasse. Avec le temps les variétés se multiplient pour répondre aux différents besoins des hommes. Le lupoïde lui, conserve les traits importants du loup et il est utilisé pour mener les troupeaux. L'évolution de la chasse nécessitera la création de diverses catégories de chiens, dans ce cas, seules leurs performances comptent et leurs critères physiques ne sont induits que par la fonction qu'ils servent : on voit alors arriver le type Braccoïde. Le petit chien de compagnie apparaît dès l'antiquité.

Avant le XVIIe siècle le port des oreilles et de la queue, la couleur de la robe ne sont que peu décrits ou sélectionnés, surtout chez le chien de chasse. On sait de façon pratique que le chien de garde doit avoir une robe sombre. Pour les chiens de compagnie, on recherche déjà des couleurs claires (pour les différencier des animaux sauvages), très tôt on apprécie le « Maltais » pour sa fourrure longue et soyeuse de couleur blanche et une taille réduite.

2.2. Histoire de la cynophilie moderne

Le contexte historique d'apparition du milieu canin officiel et des expositions canines est rédigé à partir des écrits de M. Éric Baratay dans *Bêtes de Somme*⁴⁷, du documentaire « Un chien sur mesure »⁴⁸, du *Treasure of the Kennel Club*⁴⁹ et d'article wikipédia sur la SCC

⁴⁷ BARATAY(2001) *Bêtes de somme, Des animaux au service des hommes*

⁴⁸ FAITH(2012) reportage Chiens sur mesure, diffusion france 5

⁴⁹Treasure of the Kennel Club, paintings, personalities, pedigrees and pets.(2000)

et la FCI.

Même si bien avant la « révolution » esthétique, le sport canin existait déjà de façon particulière, c'est réellement au milieu du XIXe siècle que le monde cynophile prend un tournant important.

La révolution industrielle du XIXe siècle a radicalement modifié la phase du monde, l'Angleterre a notamment assisté à la montée d'une classe urbaine disposant d'argent et de temps libre. C'est grâce à ces populations que le milieu canin a connu un essor aussi grand. Un essor dû à l'arrivée à la cour de la reine Victoria d'un petit chien chinois en 1860.

En effet le pékinois, fruit d'un travail de sélection des moines bouddhistes, fut créé pour incarner le lion que bouddha a su dompter, il devint alors le symbole sacré que seule la famille impériale pouvait posséder. Sa création fut l'objet d'un des premiers écrits des critères de sélections auquel le pékinois devait répondre. C'est l'impératrice de Chine elle même qui l'écrivit.

En 1860, l'armée britannique envahit le palais d'été de Pékin symbolisant la chute de l'empire chinois. Les chiens impériaux furent tous tués pour ne pas être pris par l'ennemi. Hors dans la confusion 5 chiens furent épargnés et emportés par l'armée britannique. Le plus petit de ces chiens fut alors offert à la Reine Victoria.

Son excentricité fit sensation auprès des gens de la bonne société et tous souhaitèrent posséder un chien miniature qu'ils arboreront comme l'ultime signe extérieur de richesse et de réussite sociale. Dans la classe moyenne l'engouement fut aussi immédiat et l'élevage de chien devint rapidement un passe temps favori. Toutes les classes sont concernées car même les moins fortunés créent leur version de l'accessoire canin arboré par l'élite.

Dans le documentaire « Chien sur mesure »⁵⁰ la zoologue de l'Université de Victoria (canada) Susan Crockford explique « *Une fois que les gens ont eu l'occasion d'influer sur la taille et la morphologie des chiens, on a commencé à voir une sélection des plus petit chiots des portées pour les faire se reproduire. C'est la même chose pour ceux qui étaient originaux et présentaient des mutations génétiques avec par exemple un poil plus long ou des pattes plus courtes. Comme les gens ont une prédilection pour ces types de différences, ils ont spontanément envie de voir ce que ça donne.* »

⁵⁰ FAITH (2012)



Ce que Susan Crockford met en évidence ici, c'est qu'à travers ces modifications génétiques, l'humain a travaillé à créer des chiens miniatures ayant des traits similaires aux bébés humains. En effet on agrandi les yeux, diminue le nez, ainsi c'est notre instinct de protection qui est à l'œuvre car nous sommes psychologiquement « programmé » à apprécier ces traits physiques. Donc toujours d'après le documentaire « Chien sur mesure », *« il n'est pas étonnant qu'un minuscule chien chinois et eu un tel effet sur les éleveurs de l'époque victorienne. »*

Cet effet détermina beaucoup notre nouvelle relation au chien. Les conséquences de cette mode amenèrent le milieu canin dans un domaine de représentation et de présentation esthétique.

Dr James Serpell⁵¹, zoologue de l'université de Pennsylvanie (U.S.A.) *« Le développement de l'élevage canin comme passe temps marque un tournant, il ouvre une nouvelle ère dans notre relation avec le chien domestique. Soudain on ne s'attache plus au type de tâche que l'animal pourra accomplir mais à son apparence. Les humains ont alors porté un regard totalement différent sur les chiens qui sont devenus des objets d'appréciation esthétique. »*

⁵¹ SERPELL cité dans le reportage Chien sur Mesure, FAITH (2012)

En 1873, le Kennel Club (ou club du chenil) fut fondé à Londres, c'est la première association d'ami des chiens officialisée. Dès lors la notion de variété passe à la notion de race canine. En effet c'est dans cette organisation qu'on a commencé à fixer des normes précises pour chaque race et ainsi à surveiller l'apparition de nouveaux types de chiens. La première race définie fut le bulldog en 1876. Ces définitions sont constituées des critères morphologiques qui déterminent l'appartenance d'un individu à une race.

Les définitions autrement appelées standards en zootechnie⁵² résultent donc d'un courant plus large d'industrialisation de l'animal au XIXe siècle. C'est à partir de la fin du XVIIe que cette notion de standard apparaît à partir de l'action pionnière de Robert Bakewell⁵³ avec les ovins. Darwin s'appuie sur cette action pour définir la notion de sélection artificielle dans «*De l'Origine des espèces*»⁵⁴. C'est à cette période qu'apparaissent les races améliorées et la notion d'élevage méthodique du vivant autrement dit les prémisses de la zootechnie.

En effet le changement concernant l'utilisation des animaux de l'élevage est en marche en France depuis les années 1770. C'est dès ce moment que les agronomes et vétérinaires veulent réformer le système d'élevage jusqu'alors établi parce qu'ils l'estiment peu productif. La marche vers le progrès amène les agriculteurs à l'idée de productivité. On oublie alors la pluriculture et la spécificité régionale pour aller vers la spécialisation et la globalisation du marché. Ici c'est le rendement et la productivité qui prime car il est indispensable d'être aussi performant que l'industrie pour ne pas disparaître.

Cette science du rendement et de la productivité animale par son élevage méthodique et son exploitation prend dès 1842 le nom de zootechnie à la cour de l'agriculture française. Cette science soutenue par les agronomes et les vétérinaires a pour volonté d'exploiter un maximum les bêtes, Jocelyne Porcher⁵⁵ souligne « *qu'il s'agit d'intégrer l'élevage dans le processus d'industrialisation de la société.* »

C'est sous l'influence des agronomes et des éleveurs anglais que l'agriculture et l'élevage vont connaître une rupture importante entre les êtres humains et les animaux. Cette rupture est portée et représentée par la zootechnie.

La zootechnie va alors se présenter comme la solution au progrès des sciences et de

⁵² Zootechnie : science de l'élevage

⁵³ Robert Bakewell (1810-1867), entomologiste et collectionneur d'insectes britannique

⁵⁴ DARWIN, Charles. (1859) *The origins of Species by means of Natural Selection or the Preservation of favoured Races in the Struggle for life*, London, John Murray, 1901 (1859), London Penguin Books, 1988(1968).

⁵⁵ PORCHER(2004). *Bien-être animal et travail en élevage*

l'homme. C'est la représentation « *moderne, rationnelle et réaliste des rapports entre l'homme et la nature.* »⁵⁶

Les animaux d'élevage connaissent une réforme importante qui les inscrivent dans le domaine des races améliorées c'est à dire répondant à un standard qui les définit par l'animal lui même c'est à dire comme un ensemble de caractères physiques originaux, stables, transmissibles d'une génération à l'autre. Dès lors les éleveurs, agriculteurs et amateurs s'efforcent de conformer les bêtes par une pratique empirique de la génétique (la sélection) au standard défini de la race. Le standard devient alors une référence façonnant les bêtes en fonctions des représentations et des besoins.

Le chien en temps qu'animal d'élevage ne déroge pas à la règle du standard morphologique. Sauf que dans le cas de la cynotechnie il est d'avantage question d'optimisation que d'exploitation des qualités de l'animal comme c'est le cas en zootechnie.

La cynotechnie lancée par l'essor du chien miniature de la reine Victoria est une science de l'amélioration et de l'optimisation du chien par l'élevage sportif à des fins esthétiques et pratiques.

Le Kennel Club donc est à l'origine de la définition et de la création des races modernes canines, mais il est aussi à l'origine d'une activité très en vogue à l'ère Victorienne : l'exposition canine. La reine Victoria étant très fervente de l'idée d'exposition⁵⁷, de monstration, elle encouragea ce type d'événement. Le 39eme salon du KC⁵⁸ se déroula en 1894 à l'incontournable Crystal Palace, qui accueille aussi à l'époque des expositions fantastiques d'animaux naturalisés et de mobiliers réalisés à partir de morceaux d'animaux.

⁵⁶ PORCHER(2004).

⁵⁷ OLALQUIAGA (1998) *Royaume de l'artifice, l'émergence du Kitsch au XIXe siècle.*

⁵⁸ Treasure of the Kennel Club, paintings, personalities, pedigrees and pets.(2000) édition the Kennel Club



En France la première exposition canine a lieu en mai 1863, au jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, organisé par la « Société impériale d'acclimatation ». Le Directeur de l'exposition M. Geoffroy-Saint-Hilaire, précise dans son rapport le but de cette manifestation : *« Ce n'était pas un spectacle de curiosité, encore moins un marché qu'on se proposait d'ouvrir. On voulait, sous un point de vue autant scientifique que pratique, réunir une collection de chiens aussi complète que possible, afin de distinguer les races pures, utiles, ou d'agrément, et les croisements bons à conserver. Faire, en un mot, une étude et une révision générale de l'espèce. De là, le titre d'Universelle, donné à cette Exposition. »*⁵⁹ Même si cette exposition fut un grand succès autant du côté des participants, parmi lesquels le Prince Napoléon qui exposait une meute de fox hound, que du côté du public, la cynophilie devra encore attendre vingt ans avant la naissance officielle de la « société centrale pour l'amélioration des races de chien en France ».

En Angleterre comme en France ces expositions permettaient aux éleveurs d'exhiber fièrement leur dernière création. Les gagnants étaient donc ceux qui correspondaient le plus au standard défini par le club et les expositions étaient des rendez-vous mondains très prisés. *« Cette nouvelle passion a donné naissance à une profusion de races inédites »*⁶⁰. En effet avant la révolution industrielle, les chiens étaient classés en 40 catégories selon les tâches qu'ils pouvaient accomplir et c'est à partir de ces groupes de départ que les anglais de l'époque Victorienne ont créés plus de 300 races aujourd'hui reconnues par les organisations officielles. Bien sur les anglais sont à la tête de cet essor du milieu canin et en particulier du milieu canin

⁵⁹ Citation article wikipédia sur la S.C.C.

⁶⁰ FAITH (2012)

d'exposition, mais les français travaillent alors à la définition des races de chien de chasse dont ils ont la connaissance et la culture depuis des décennies. Les anglais inscrivent la cynophilie dans la représentation royale puisque le lien entre chien de race et la couronne d'Angleterre est très important.

Afin de gérer cette apparition rapide des races, la SCC⁶¹ ainsi que la Société Royale St Hubert de Belgique fondent la Fédération Cynologique internationale (FCI) à laquelle adhère progressivement la presque totalité des pays cynophiles d'Europe, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

Les pratiques cynophiles s'officialisant et prenant de l'ampleur, permettent à la SCC d'être reconnue d'utilité publique grâce à son travail d'organisation d'exposition et de concours sportif, par la tenue des livres des origines et du registre initial d'inscription pour les chiens d'appartenance pure. En 1957 elle est alors affiliée au Ministère de l'agriculture et elle est appelée à siéger au « Conseil supérieur de l'élevage » ce qui donne à l'élevage canin sa place officielle dans l'élevage National.

L'évolution rapide des races et la mode de l'exposition lancée à l'époque Victorienne, ont des conséquences importantes sur les changements morphologiques mais aussi sur notre approche des chiens.

Le Dr James Serpell⁶², zoologue, explique : *« L'une des conséquences de cette évolution récente de notre relation avec les chiens est que nous avons perdu de vue ce qu'ils sont. Ce sont des animaux et ils ont des besoins spécifiques, les gens doivent prendre conscience que ce sont des êtres vivants et non pas se soucier uniquement de leur apparence. Ils doivent par exemple se demander si c'est bien raisonnable d'avoir un chien s'ils ne peuvent pas lui offrir un environnement adapté à ses besoins. »*

Donc après avoir défini le contexte d'apparition du milieu canin actuel, nous allons tenter de définir les éléments clefs de ce milieu : l'élevage, la zootechnie, le standard et les expositions. Ces définitions détermineront la cynophilie actuelle et permettront d'avancer des hypothèses de travail.

⁶¹ Société Centrale Canine

⁶² Cité dans reportage de FAITH, (2012)

Chapitre 3. Élevage et zootechnie

Pour cette définition je vais me baser sur les définitions de l'encyclopédie canine de M. Triquet⁶³ et le dictionnaire en ligne de wikipédia⁶⁴ ainsi que des écrits de Jocelyne Porcher⁶⁵. Ces définitions vont permettre de comprendre la différence entre élevage et zootechnie. Cette distinction permettra de mettre en évidence les différents types d'élevages.

3.1. Sélection artificielle

En biologie on distingue la sélection artificielle et la sélection naturelle. Chez Darwin l'adjectif « naturelle » s'oppose au concept de sélection artificielle connue et pratiquée depuis quelques milliers d'années par les éleveurs. Dans le dictionnaire collaboratif wikipédia, il est écrit que les animaux d'élevages domestiques ou les espèces de plantes cultivées constituent autant de variations « monstrueuses » car absentes de la nature. Ces animaux et plantes sont le fruit de lente sélection d'individus intéressants (pour le rendement ou du point de vue esthétique) par des éleveurs et des agriculteurs.

Malgré son intense pression la sélection artificielle ne parvient pas à faire naître de nouvelles espèces. Les races créées peuvent toujours s'hybrider, les espèces varient sans courir de péril. Donc les variations créées par l'homme n'ont pas de réelles influences sur l'espèce.

La sélection, du latin *seligere* (choisir), désigne dans le domaine de la biologie générale comme dans celui de la biologie appliquée (phytotechnie et zootechnie), soit la survie et la reproduction des différents phénotypes⁶⁶ notamment en fonction des effets du milieu, soit et c'est ce qui nous concerne dans cette recherche, le choix technique, par l'homme, de reproducteurs en fonction de leur phénotype (morphologie) ou de leur génotype (gènes) s'il est établi. L'homme pratique la sélection dans une population, à partir de sujets reproducteurs sélectionnés.

⁶³ TRIQUET(1999). Dictionnaire encyclopédique des termes canins.

⁶⁴ wikipédia :Article sélection, sélection des animaux, élevage des animaux, élevage de chien.

⁶⁵ PORCHER(2011) Entretien avec Elisabeth de Fontenay dans Vivre avec les bêtes

⁶⁶ Phénotype : idem

a) Élevage sélectif des animaux

La sélection des animaux domestiques est fondée sur l'application des bases biologiques (reproduction, génétique) et sur une organisation particulière à l'élevage (un troupeau, une race, une entreprise, une organisation nationale).

La domestication est le fondement de la sélection. Celle-ci a pour but d'améliorer des résultats d'un collectif animal (cheptel d'un élevage, race ou lignée) et non de l'amélioration d'un individu particulier. La sélection est basée sur des critères différents selon les collectifs d'animaux. Les pratiques de sélection peuvent être empiriques s'appuyant éventuellement sur des représentations culturelles, ou résulter d'une démarche plus rigoureuse d'étude génétique.

Il est aussi important de se demander si l'évolution récente de l'environnement canin ne va pas à l'encontre du bien être comportemental d'un animal pour lequel il n'est que depuis peu sélectionné. C'est un problème lié à l'urbanisation et à une certaine perception anthropomorphique du chien.

Pour la sélection des races actuelles, il est très important de ne pas oublier que 150 ans de sélections basées sur la morphologie n'ont pas effacé 15000 ans de tendances comportementales qui étaient sélectionnées jusque là. L'éleveur se doit de prendre en compte cette histoire et de la faire connaître au futur propriétaire. C'est pour cela que la F.C.I. commence par la rubrique « Bref aperçu Historique ». Cette rubrique figure dans les documents donnés à l'acheteur par les éleveurs consciencieux et généralement publiés sur les sites internet des éleveurs. (voir annexe A.1.)

3.2. Elevage des animaux

L'élevage se définit simplement par l'action d'élever des animaux, en cynophilie c'est l'action de faire naître et croître des chiens. En zootechnie l'élevage des animaux c'est l'ensemble des opérations qui assurent la production, l'entretien et l'utilisation des animaux

domestiques.

On comprend par élevage plusieurs niveaux de relations aux animaux, on peut considérer qu'un éleveur est un simple possesseur, un naisseur, ou un utilisateur d'animaux. Pour Littré⁶⁷, élever, c'est nourrir et entretenir les animaux.

En cynophilie, les éleveurs sont les naisseurs qui possèdent une ou plusieurs femelles reproductrices, et qui font croître les chiots. Les éleveurs et les propriétaires sont des détenteurs de chiens.

En France, il est inscrit dans le code rural⁶⁸ “On entend par élevage des chiens ou des chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées d'animaux par an.”

Afin d'éviter les pratiques d'élevages clandestins, les élevages officiels sont très réglementés. Pour créer un élevage, on doit obtenir l'autorisation des services vétérinaires et avoir des installations aux normes pour le bien-être, la protection de l'animale et de l'environnement.

En 1999, Mr Triquet⁶⁹ explique que l'élevage du chien en France reste l'appannage de petits producteurs amateurs passionnés. L'élevage canin spécialisé apparait tout à fait marginal en considération de l'élevage économique des animaux producteur de nourritures. On appelle élevage de rente, l'élevage d'animaux de ferme, pour le chien on parle d'élevage de plaisance ou sportif parce qu'il se fait d'abord pour le plaisir. En effet l'élevage canin est dit affectif en opposition à économique pour les animaux de ferme. Bien sur l'élevage même affectif est pris dans des contraintes économiques et matérielles.

3.3 Zootechnie

La zootechnie (zoon : animal ; techne : art) est une science dont l'objet est à la fois la connaissance, l'élevage, l'exploitation et l'amélioration des animaux domestiques pour les besoins de l'homme. C'est la science de l'élevage.

⁶⁷ LITTRE cité par TRIQUET (1999)

⁶⁸ CODE RURAL, Article L 214-6 III

⁶⁹ TRIQUET (1999) article élevage

Dans les cours de zootechnie générale, fascicule⁷⁰, M. Laplaud⁷¹, définit la zootechnie à la fois comme une science, un art et un métier.

« La zootechnie est une science qui s'appuie sur beaucoup d'autres : biologie animale et végétale, physique, chimie, mathématiques, agronomie, économie politique et rurale, météorologie, pathologie, parasitologie, etc. et qui groupe toutes les connaissances servant à la production et à l'exploitation lucrative du cheptel vif des fermes.

C'est aussi un art, non seulement parce que l'animaliculteur, qui tire parti du sol avec son bétail, applique les connaissances précédentes, en exécutant les règles et les principes qui en découlent, à la fabrication par le moyen des machines vivantes dont il est l'ingénieur; de viande, de laine, de lait, de peaux mais aussi parce que des reproducteurs parfaits, mâles et femelles sont des chefs d'œuvre, de véritables créations artistiques.

Enfin la pratique de la zootechnie est un métier, car l'éleveur, le moutonnier, le berger, le connaisseur en animaux, sont des gens qui doivent se mettre la toise, le compas, la bascule, les signes de santé et de maladie, de bonne nutrition et beaucoup d'autres choses encore dans l'œil et acquérir la promptitude dans le jugement des qualités et des défauts du bétail, rien ne remplaçant l'œil, l'instinct, le sentiment, c'est à dire l'aptitude à recevoir les impressions (vue, toucher, etc.) qui permettent d'apprécier d'emblée l'harmonie de chaque partie et de l'ensemble d'un animal ainsi que sa valeur. »

Il existe une ambiguïté importante de la définition de zootechnie par ses fondateurs eux même. La définition de LAPLAUD est plus proche de la science de l'élevage par la connaissance et l'optimisation des animaux domestiques. Denis et Theret⁷² ainsi que Deschamps⁷³ considèrent la zootechnie comme une science appliquée, utilisant diverses disciplines, qui a pour but d'étudier les procédés qui permettent d'obtenir des animaux la

⁷⁰ LAPLAUD () Cours de zootechnie générale

⁷¹ Martial LAPLAUD (1883-1971), enseignant en zootechnie, a contribué à la mise au point de l'insémination artificielle chez les ovins et les bovins et a été directeur de la Bergerie nationale de Rambouillet de 1938 à 1947.

⁷² DENIS, B. et THERET, M. (1994) Les grands traités de zootechnie et leur conception de cette discipline cité par PORCHER(2004)

⁷³ DESCHAMBRE, P. (1928) *Zootechnie générale* cité par PORCHER (2004)

meilleure utilisation possible.

Le vétérinaire André Sanson⁷⁴ quand à lui a une conception plus productiviste de la zootechnie. Son traité pose les bases théoriques de la science zootechnique et lui même se base sur les écrits d'Émile Baudement⁷⁵ (à qui fut confié la première chaire de zootechnie de 1849 à 1862). Émile Baudement était naturaliste et ne connaissait pas les animaux domestiques, et cette méconnaissance a permis de fonder ce qu'il nomma « science de l'exploitation des machines animales »

« Pour la zootechnie, y est-il dit, les animaux domestiques sont des machines, non pas dans l'acceptation figurée du mot, mais dans son acceptation plus rigoureuse, telle que l'admettent la mécanique et l'industrie. (...) Ce sont des machines donnant des services et des produits. (...) Toutes leurs parties ont un certain agencement, conservent entre elles certains rapports et fonctionnent en vertu de certaines lois, pour donner un certain travail utile. L'activité de ces machines constitue leur vie propre, que la physiologie résume en quatre grandes fonctions : la nutrition, la reproduction, la sensibilité et la locomotion. Ce fonctionnement qui caractérise la vie, est aussi la condition de notre exploitation zootechnique, l'occasion de dépenses et de rendements que nous devons balancer de manière à atténuer les prix de revient pour accroître les profits. Mais ces admirables machines ont été créées par des mains plus puissantes que les nôtres ; nous n'avons pas été appelés à régler les conditions de leur existence et de leur marche et, pour les conduire, les multiplier, les modifier, nous devons les connaître sous peine de les détruire et de laisser prendre dans le jeu fatal de leurs engrenages nos peines, notre temps, nos capitaux. Mieux nous connaissons la construction de ces machines, les lois de leur fonctionnement, leur exigences et leurs ressources, plus nous pouvons nous avec sécurité et avantage dans leur exploitation. »⁷⁶

Ici on est face à un changement de représentation du monde vivant qui, à l'époque, contrariait les agronomes car il reposait sur une transposition des méthodes de l'agriculture aux méthodes d'élevage.

⁷⁴ SANSON, A.(1907) Traité de zootechnie cité par PORCHER (2004)

⁷⁵ BAUDEMONT, E.(1869) *Les mérinos* cité par PORCHER (2004)

⁷⁶ SANSON (1907)

André Sanson (1826-1902), vétérinaire et professeur de zootechnie, adhère à cette conception de la science de l'animal machine : « la zootechnie (de zoo animal et techne art industriel) est la technologie des machines animales, ou la science de leur production et de leur exploitation. » André Sanson pensait que le progrès de la science conduisait nécessairement à l'amélioration de la vie morale, il voulait alors servir le progrès social en agriculture.

« (...) Le problème zootechnique consiste donc, en définitive, à bien diriger la construction des machines animales, à les approprier exactement aux conditions physiques et économiques dans lesquelles s'entreprennent leur exploitation, et à les alimenter de façon que leurs produits de transformation atteignent la plus grande valeur possible.(...). Dans cette exploitation, cependant, il ne s'agit point de se procurer des satisfactions d'amour-propre, en s'indemnisant tout au plus de ses frais, comme c'est le cas de celui qui travaille en vue de sport des concours. Il s'agit de réaliser des profits. Pour la zootechnie conséquemment, le meilleur animal n'est point celui qui serait reconnu le plus beau dans les concours par les juges placés au point de vue de l'esthétique, mais bien celui qui rapporte le plus, dont l'exploitation est la plus lucrative.... »⁷⁷

Dans cette dernière définition on constate que du point de vue de la zootechnie comme « science de l'animal machine », « le meilleur animal n'est point celui qui serait le plus beau » c'est à dire que l'exploitation des animaux à des fins esthétiques n'est pas considérée comme de la zootechnie. Car il s'agit d'élevage d'agrément et non de production alimentaire. La cynotechnie qui est une pratique d'élevage sportif ou d'agrément ne correspond pas à la définition de Sanson puisqu'elle n'est pas rentable, elle permet à peine de rentrer dans les frais de production. Pour autant l'élevage d'agrément appartient à la zootechnie au sens de la science de l'élevage.

Jocelyne Porcher dans son article « Bêtes de Somme »⁷⁸, explique que c'est le rapport instrumental que nous avons avec la nature qui a rendu possible les « productions animales ». On parle de l'idéologie du progrès, du progrès scientifique supposé être au service du progrès

⁷⁷ SANSON (1907) citer par PORCHER (2004)

⁷⁸ PORCHER (2009). Bêtes de somme,

humain et social, c'est l'un des piliers de la zootechnie, la « science de l'exploitation des machines animales ». Jocelyne Porcher insiste sur les méfaits de la zootechnie, cette théorie qui « énonce que l'animal d'élevage doit être considéré comme une machine au même titre qu'un haut fourneau, et que le but du travail avec les animaux est le profit ». La zootechnie apparaît ici comme une doctrine basée sur la biologie et l'économie qui considère l'animal comme un produit à améliorer.

A la S.C.C., les professeurs de zootechnie de la Commission Zootechnique participent à la formation des juges à l'occasion d'un stage en Ecole Vétérinaire et animent des sessions de formation continue : génétique quantitative, sélection, consanguinité, alimentation, troubles de la reproduction, maladies néo-natales, dysplasie coxo-fémorale, contrôle du parasitisme en élevage canin.

3.4. Différents rapports à l'élevage

Il faut clairement faire une distinction entre l'élevage d'animaux de compagnie et l'élevage d'animaux de consommation, mais le discours de Jocelyne Porcher ⁷⁹ concernant les différentes attitudes concernant les hommes qui travaillent avec les animaux, qui produisent des animaux, s'applique aussi à la production d'animaux de compagnie. Elle parle d'une différence importante entre les producteurs et les éleveurs, les producteurs ont une production qui est régie par des circonstances économiques et les éleveurs sont d'abord dans un souci de préservation de la race et avec le désir de participer à son bien-être.

Dans son article « Bêtes de Somme »⁸⁰, Jocelyne Porcher explique que les « productions animales » parlent au nom de l'élevage et en prennent la place aujourd'hui. Mais il est important de ne pas les confondre. Le terme élevage utilisé couramment par les médias concernant les filières professionnelles renvoie en réalité aux productions animales, à la production de matières animales, plus concrètement les productions industrielles (porcine, avicole, cunicole), et les productions intensifiées et/ou en voie d'industrialisation (productions laitières, viandes bovines). La rationalité de la production c'est l'économie. L'enjeu des productions animales contrairement à l'élevage, c'est de faire le maximum de profits en un

⁷⁹ PORCHER(2011) Entretien avec Elisabeth de Fontenay dans Vivre avec les bêtes

⁸⁰ PORCHER (2009)

minimum de temps.

L'élevage a lui une rationalité économique certes mais aussi identitaire et relationnelle. Pour de nombreux éleveurs le travail en élevage c'est avant tout le contact avec les animaux. Le lien est premier. La production animale menace l'existence de ces élevages.

a) Différents types d'élevages canins

Ces indications sont basées sur 10 années d'observations sur le terrain et des déductions liées à la lecture d'éléments judiciaires du code rural.

Un élevage inscrit au Ministère de l'agriculture peut être un élevage LOF (de race) ou non LOF. Par contre un élevage qui veut obtenir un affixe doit faire preuve d'une production de chiens inscrits au L.O.F. Un affixe est un « nom de famille » attribué par les organisations cynophiles officielles, aux éleveurs qui produisent des chiens de races.

Afin d'être un élevage déclaré et non pas clandestin, un éleveur doit s'inscrire auprès des services vétérinaires ou du Ministère de l'agriculture. C'est obligatoire dès deux portées par an. Selon l'article L214-6 du Code Rural nouveau, alinéa III : "On entend par élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées d'animaux par an".

Dans le *Guide juridique de l'éleveur*⁸¹ il est indiqué, une donnée surprenante que je n'ai pas remarqué sur le terrain mais qu'il semble intéressant de souligner : « *Alors que, partout ailleurs, « être professionnel » induit une image de qualité, la même qualification attribuée à une personne pratiquant une activité se rapportant aux chiens et chats devient péjorative, à la limite du diffamatoire. Certainement une rémanence de cette mentalité élitiste très XIX^e siècle qui a présidé la naissance de ces activités. »*

Il semblerait que cette perception soit due à un rapport aux animaux de compagnie, la professionnalisation est perçue comme une activité commerciale et non pas liée à un amour du chien. La différence n'est pas que sémantique. L'amateur c'est « celui qui aime » et qui s'intéresse pour son plaisir à un art, à une science, ou à un

⁸¹ Maître CORREARD, Pierre. (2012) Guide juridique de l'éleveur d'animaux familiers

sport. Le professionnel « ne manque pas de zèle » explique Maître Corréard dans le guide juridique de l'éleveur. Mais plus qu'une considération sémantique cette distinction entraîne des poursuites judiciaires. La « noblesse » des éleveurs amateurs induit un effet pervers servant la cause des clandestins. Ils pensent qu'il est plus noble de ne pas s'enregistrer auprès des organismes, on constate alors que la différence entre professionnalisme et amateurisme réside dans la volonté de se cacher ou non des administrations.

Après ces considérations légales, je me permets de façon indicative de distinguer différentes démarches : on peut distinguer des élevages professionnels qui ont beaucoup de chiens, les élevages familiaux qui ont peu de chiens reproducteurs, des élevages amateurs ou en début d'activité c'est à dire qui produisent de temps en temps des chiots et des élevages producteurs qui ont de multiples races (développées, selon les modes commerciales).

Pour chacune de ces démarches, on distingue différents niveaux d'exigences au niveau de la santé du chien, de l'amélioration de la race et de la légalité des structures. Ces exigences sont parfois définies par le niveau d'implication dans l'élevage ou par des contraintes économiques. Les éleveurs passionnés s'affilient généralement à leur club de race et pour les plus exigeants (et qui en ont les moyens) à la SCC. Les éleveurs de race sont généralement adhérents d'associations de leur race qui diffusent des revues permettant d'avoir des informations régulières sur l'évolution de la race et quelques conseils vétérinaire concernant la pratique de l'élevage.

Les amateurs sont dans des contraintes économiques qui empêchent souvent un grand niveau d'exigence concernant la sélection en élevage et ont parfois une autre vision de la race que les clubs donc se posent en opposants.

Les producteurs eux sont dans des situations différentes, ils n'ont pas la même exigence de sélection qu'un passionné puisqu'ils doivent gérer plusieurs races. Ils produisent souvent des races faciles d'entretien et faciles à vendre comme le Caniche nain ou le Yorkshire.

Les producteurs non LOF sont souvent à la limite du clandestin autant dans les installations pour le bien-être animal que dans les prix qu'ils pratiquent.

Certains éleveurs sélectionneurs travaillent conjointement avec les associations qui éditent les standards. Un éleveur sélectionneur tend à ce que ses chiens se rapprochent le plus possible du standard de la race qu'il élève.

Malgré toutes ces variations de pratique, on peut définir le profil du bon éleveur. Marie-José Labrousse⁸², éleveur et auteur de livre cynologique, explique qu'être éleveur n'est pas simple. *« On ne s'intitule pas éleveur parce qu'on produit des chiots ! C'est un travail difficile. Être éleveur, cela veut dire améliorer une race toujours et toujours. Il ne s'agit pas de multiplier « des chiens » en accouplant n'importe qui avec n'importe quoi. Le bon éleveur doit avant tout aimer ce qu'il fait mais son amour pour les chiens ne doit pas empêcher d'agir pour le bien de la race, il doit être capable d'éliminer ce qui est sans « valeur » et aussi le surplus d'une portée trop importante. Une certaine « dureté » fait partie des résultats. »*

Il faut savoir que l'élevage de chien est un élevage d'agrément et sportif, donc chaque élevage est dans une situation particulière et personnelle, ce ne sont pas des systèmes développés à partir desquels on peut définir une typologie d'élevages. Lors du séminaire de morphologie de 1985⁸³, Queinnec insiste sur le fait que *« l'élevage se fait avec des éleveurs, non avec des règles à calcul »*. Ce qui met en évidence la relativité des démarches et le fait que nous sommes en présence d'êtres vivants.

b) Les élevages dans le monde

Selon les pays et les régions du globe, l'élevage canin est plus ou moins professionnalisé; on trouve de simples particuliers qui font reproduire une ou deux chiennes par an ou des élevages qui intègrent entre cinq et des centaines de chiennes reproductrices.

Pour autant, être éleveur est un métier qui demande professionnalisme et rigueur dès lors qu'on souhaite produire des chiots de "qualité". Malheureusement les

⁸² LABROUSSE (1998) Élever.. Être éleveur... !

⁸³ QUEINNEC cité par TRIQUET (1999)

chiots de qualité ne sont pas forcément recherchés.

Selon les pays, la législation encadrant cette activité est très variable. De plus en plus d'entre eux tendent à se doter de textes précis visant à améliorer la qualité et la fiabilité de la filière élevage, et à donner aux éleveurs une vraie formation.

Chapitre 4. Standard

Pour cette analyse de la notion de standard, je me base sur des écrits de définition courante (dictionnaire collaboratif wikipédia), des écrits d'histoire d'Éric Baratay⁸⁴ et des écrits spécialisés et techniques de M.Triquet⁸⁵. Ces trois sources me permettront de faire un point sur la définition actuelle ainsi que sur l'origine du terme et son contexte d'apparition.

4.1 .Étymologie

Standard n.m.

Un verbe germanique standan (allemand moderne stehen, anglais stand) « être debout » et adverbe hardo « ferme » (allemand hart, anglais hard) ont donné « estandart » vers 1080-1100. Également un adjectif francique standhard signifiait « stable », « fixe », « inébranlable ». L'étendard était planté ferme et haut (TLF et BILOCK- von WARTBURG, Dictionnaire étymologique de la langue française). Le vieux français estandart est passé en anglais avec le même sens (anglais moderne standard « étendard »). Standard a pris le sens de « modèle », « étalon », « norme » au XVe siècle. Il a été employé pour les chevaux : « standard-bred horses » : « chevaux élevés au niveau d'excellence prescrit » (standard of excellence prescribed- O. E. D.) avant de revenir en France au XIXe siècle (1857) dans le sens de valeur-unité, étalon puis de norme et, pour les chevaux et les chiens, de standard.

Triquet, Raymond.(1999)*Dictionnaire encyclopédique des termes canins*, éditions Maradis

4.2 Courte définition

1) Le standard est l'un des trois grands principes fondateurs d'une race améliorée, les deux autres sont le contrôle des origines avec le livre des origines⁸⁶ ou livre généalogique, et le contrôle des aptitudes ou performances dont font partie les concours d'animaux incluant les concours de beauté pour les animaux de compagnie.

⁸⁴ BARATAY (2011).

⁸⁵ TRIQUET (1999).

⁸⁶ Les livres généalogiques : sont des registres de recensement des individus d'une race donnée. Il existe pour presque toutes les races d'espèces domestiquées.

La conformité au standard sert de critère d'évaluation d'un animal et, pour le moins, d'appartenance à la race considérée à partir de l'inscription au livre généalogique de la race.

Le terme standard est donc lié à l'apparition des races améliorées dont il est un des trois principes avec le concours et le contrôle des origines. Il est à la fois constituant de la notion de race améliorée et notion lui-même. La race améliorée pourrait donc être le dispositif à étudier. Mais ce qui m'intéresse c'est plutôt à quel degré agit le standard dans chacun de ces principes. En effet, dans le métabolisme du dispositif « Races Améliorées », le standard semble être présent partout.

Le contrôle des origines lui même peut être remis en cause, car la notion de race est discutée par les mouvements antispécistes⁸⁷.

2) Le standard d'une race est l'ensemble des détails de morphologie et de robe, de santé et aussi de traits comportementaux (allure, tempérament), exprimés par les individus appartenant à une race animale déterminée. Le standard est le produit d'une convention entre les éleveurs d'une race donnée.

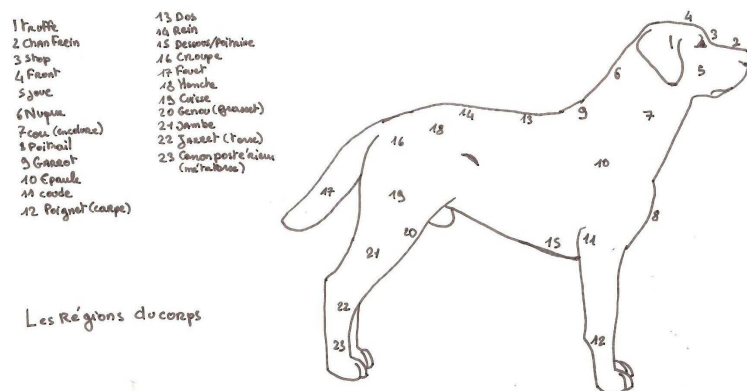


Image : Morphologie canine

Un standard est un outil d'évaluation des animaux, il sert lors : d'actions de confirmation, de concours de beauté canins, félins, etc., il est aussi utilisé dans les concours

⁸⁷ antispécisme est un mouvement datant des années 1970, qui affirme que l'espèce à laquelle appartient un être n'est pas un critère moral pertinent pour décider de la manière dont on doit le traiter et des droits qu'on doit lui accorder. L'antispécisme s'oppose à la maltraitance, mais aussi à l'exploitation et à la consommation des animaux par les êtres humains.

des différentes races bovines, ovines, caprines, porcines, d'oiseaux de volière, de lapins d'agrément, de rongeurs de compagnie ou lors des "shows" équestres. Des juges notent les caractéristiques physiques et le comportement des animaux présentés en fonction du standard. Mieux l'animal exprime les caractères par rapport à l'idéal formulé dans le standard, mieux il est noté. L'interprétation par le juge demeure, elle tient compte de son expérience autant que de sa vision de la race considérée. Le standard peut permettre "l'amélioration" d'une race, par exemple de son comportement ou de sa tendance à certaines maladies.

Les standards sont rédigés par les associations ou les livres des origines⁸⁸, en commun accord avec les juges, les clubs de race et les éleveurs concernés. Pour les chiens et les chats, chaque club de race peut avoir sa propre représentation du standard et son échelle de points de cotation, les compétitions se déroulant de façon différentes selon le club organisateur.

Ces standards ne sont pas figés car les races évoluent constamment. Ils peuvent être révisés lorsque que l'on remarque une évolution significative dans un grand nombre de sujets de la race. Ils peuvent être également modifiés si l'on remarque que la race a tendance à devenir hypertypée⁸⁹ et que cela entraîne de la gêne ou des souffrances pour l'animal. Ainsi les animaux aux caractéristiques trop extrêmes peuvent être éliminés des compétitions. L'existence d'un standard suppose l'existence préalable d'une organisation d'éleveurs (club, association de race).

La notion de standard est une notion de zootechnie⁹⁰, elle est directement attachée à l'animal domestique lequel doit s'entendre au sens large (animal d'élevage modifié par l'homme). Elle n'existe donc pas en zoologie où l'on se contente de la dénomination générale de "caractères" ou de celle de "phénotype"⁹¹ pour faire état des caractères exprimés par les individus appartenant à une espèce donnée ou à une sous-espèce, voire des variations rencontrées chez une "race géographique" (notion parfois utilisée en biologie).

⁸⁸ Les livres généalogiques : idem

⁸⁹ Hypertype : un animal dont un des caractères physiques est accentué à l'extrême.

⁹⁰ Zootechnie : La zootechnie est l'ensemble des *sciences* et des *techniques* mises en oeuvre dans l'élevage des animaux pour l'obtention de *produits* ou de *services* à destination de l'homme

⁹¹ Phénotype : Le phénotype est l'ensemble des caractères observables d'un individu.

4.3. Définition zootechnique

Dans le sens cynologique⁹², le standard est la description méthodique de l'archétype (du modèle idéal). Ce document décrit partie par partie toutes les caractéristiques physiques et comportementales d'une race. D'après Queinsec⁹³ dans le R.O.F. en 1979, « *le standard c'est la matrice idéale de la race* »⁹⁴.

Dans le sens cynophilique⁹⁵ : « *Être dans le standard : se dit d'un chien conforme au standard et, en particulier, d'un chien dont la taille est dans les limites fixées par le standard.* » mais il reste encore quelques clubs qui n'ont pas de Standard officiel ce que déplore la société centrale canine.⁹⁶

Le standard est donc avant tout un outil zootechnique⁹⁷ de définition des races améliorées.

⁹² Cynologie : est un terme parfois utilisé, par les éleveurs ou les amateurs, pour décrire l'étude du chien. Science qui regroupe les approches, les techniques, les philosophies et les divers outils utilisés pour l'éducation canine et le bon comportement des chiens.

⁹³ QUEINSEC (1978 et 1979). *Le problème des importations canines notamment en Grande-Bretagne*,

⁹⁴ QUEINSEC. Idem

⁹⁵ Cynophilie : ce qui se rapporte aux chiens

⁹⁶ TRIQUET.(1999)

⁹⁷ Zootechnie : La zootechnie est l'ensemble des *sciences* et des *techniques* mises en œuvre dans l'élevage des animaux pour l'obtention de *produits* ou de *services* à destination de l'homme

Chapitre 5. les Expositions canines

Lors de ces manifestations l'existence du standard est à la fois validée et mise à l'épreuve. En effet le dispositif du concours met en scène l'application du standard et le remet en question face à la possibilité de l'appliquer réellement sachant qu'il est écrit pour du vivant. Nous verrons alors les conditions de participation, le fonctionnement et le déroulement de ce type de manifestations. Il faut aussi comprendre comment fonctionnent les concours de beauté, les règlements, l'organisation de l'événement et le dispositif mis en place:

Il est possible que beaucoup d'entre vous n'ai jamais assisté à un concours de chiens, il paraît important d'expliquer le fonctionnement actuel de ces événements. Après avoir été le lieu d'apparition des races, il est aujourd'hui le lieu de vérification et de mise en scène des standards.

C'est le seul concours où amateurs et professionnels peuvent facilement se mesurer et se confronter simplement en payant une inscription. D'après le livre « l'art du Handling »⁹⁸, pour chacun l'exposition canine « est une excellente occasion de flatter votre ego, et de rencontrer des amis qui partagent la même passion. Mais attention, la passion des expositions peut devenir une drogue et un grève-budget. Il faut savoir dire non aux déplacements inutiles ou ruineux. » Du point de vue de la passion il est vrai que c'est un moment où se regroupe un grand nombre de cynophiles et où on se retrouve dans son milieu. Par contre participer à ces événements dans l'espoir de flatter son ego, peut poser des problèmes de compréhension des enjeux de ces expositions et surtout c'est le meilleur moyen d'être déçu des concours. L'exposition est au cœur d'incompréhension tant dans son utilité que dans son organisation et ses résultats car il est le lieu du jugement.

5.1.Définition

Dans le livre de Marie-Sylvie Poli ⁹⁹: « le texte au Musée : une approche sémiotique »,

⁹⁸ Dr GUERIN Susan (2008) *L'art du Handling*,

⁹⁹ POLI (2002) le texte au musée, : une approche sémiotique.

on trouve la définition suivante :

« Les dictionnaires de langue établissent une distinction somme toute fort pertinente entre deux grandes catégories d'expositions : les expositions à caractère marchand d'une part (exposition commerciale de type foire ou salon) et les expositions à caractère culturel d'autre part dans les médias expographiques (toute institution du champ muséal qui privilégie le dispositif exposition pour communiquer avec le public, quel qu'il soit.)

Ces expositions à caractère culturel, qui ne s'inscrivent pas dans un système de rapports marchands au sein de la sphère économique, n'en sont pas moins des dispositifs sociaux d'élaboration et d'échange des biens symboliques (connaissance, idées, débats) ou des signes culturels (patrimoine artistique, scientifique, technologique, naturel, etc.). ».

Elle explique aussi qu'une exposition peut montrer des objets de savoir, des objets de savoir-faire ou des objets de croyance. Avant tout une exposition c'est l'action de mettre en vue, ou, le lieu de mise en visibilité. Il peut être une vitrine, un musée, un parc des expositions... Une exposition se définit donc aussi par son but : marchand ou transmission de donnée immatérielle et culturelle.

L'exposition de chien a une position ambiguë, elle, est une exposition du savoir-faire (de l'éleveur, du présentateur) et de la doctrine ou discipline cynophile. Elle est le lieu où les passionnés se retrouvent autour du même objet : le chien. Elle est parfois marchande (village de chiots) et parfois rattachée aux foires et salons agricoles (présentation de produit de l'agriculture et de l'élevage), le salon de l'agriculture à Paris par exemple.

L'histoire de l'exposition canine met en évidence l'appartenance de la cynotechnie aux techniques agricoles, car les premières présentations de chiens se faisaient au sein des expositions universelles. Aujourd'hui ce terme d'exposition permet de penser le chien comme un objet culturel, un objet de mode et de savoir faire technique et scientifique, c'est un objet complexe à la fois être vivant et support de modifications plastiques et esthétiques.

Le terme exposition n'est pas automatiquement utilisé pour parler de ces événements, on parle aussi de Dog Show soit pour les pays étrangers soit par anglicisme, de manifestation canine ou de concours de beauté. Chacun de ces termes font entrer d'autres données dans le champ de l'exposition. En effet les expositions sont aussi prétexte à des compétitions de

beauté et sont pensées comme des spectacles pour le public, c'est aussi une manifestation puisque c'est un regroupement ponctuel de passionnés. C'est l'occasion d'affirmer son « amour » pour les pratiques canines. C'est aussi un concours puisque la présentation du chien est vécue comme un sport par certains.

Selon Guy Queinnec¹⁰⁰, l'exposition canine est le lieu où des personnes, appelées exposants, viennent présenter un ou plusieurs chiens à l'appréciation d'un juge, nommé par la SCC sur présentation d'un club de race.

Les expositions font l'objet de règlements précis et prétendent remplir une fonction de sélection et de publicité pour les races, tout en offrant un spectacle au public (SHOW).

5.2. But d'une exposition

D'après le petit livre « Découvrir les expos canines »¹⁰¹ distribué par Royal Canin, l'objectif d'un tel rassemblement est triple :

« 1- Faire découvrir la diversité et les caractéristiques distinctives des races canines élevées dans notre pays ;

2 -Permettre aux exposants, qu'ils soient éleveurs ou simples possesseurs, de soumettre leurs chiens à l'appréciation d'un expert chargé de départager les différentes classes et de choisir les meilleurs sujets exposés dans la ou les races pour lesquelles il officie ;

3 L'exposition est également un moyen de communication très important pour les éleveurs. Non seulement, elle leur permet de construire le palmarès de leur élevage, mais également de prendre des contacts fructueux avec les amateurs potentiels. »

Selon Guy Queinnec¹⁰², les expositions du point de vue Zootechnique sont indispensables et irremplaçables. Malgré les multiples déviations dont l'exposition fait l'objet et qui prouve son succès auprès des participants, l'exposition permet de voir d'excellents sujets, proches du standard. L'exposition est un moment de confrontation du cheptel de tête actuel d'une race et d'en repérer les meilleurs sujets.

¹⁰⁰ QUEINNEC Intérêt et inconvénients des expositions canines (séminaire1997)

¹⁰¹ HAYMANN Franck, (2004) Découvrir les expos canines.

¹⁰² QUEINNEC (séminaire 1997)

L'exposition sert aussi à montrer les races, à permettre le débat entre éleveurs, propriétaires et futurs acquéreurs. Elle constitue donc un pilier pour l'élevage car elle permet l'étalonnage des races. Elle est le lieu où les éleveurs font leur choix qu'ils coïncident ou non avec celui du juge.

Elle met en évidence la nécessité de l'éducation du chien et fournit au néophyte l'initiation grâce à laquelle la cynophilie perdurera. C'est le moment de visibilité de la Cynophilie aux non-initiés.

Frédéric Maison¹⁰³, prenant en compte les conditions actuelles de mondialisation de l'élevage, appuie et approfondit les arguments de Guy Queinnec : *« La race est sortie du berceau natal pour séduire les amateurs aux quatre coins de la planète. Il est donc nécessaire pour comparer, choisir, sélectionner et présenter les géniteurs, de les rassembler régulièrement en un même endroit. Les dérives insidieuses par rapport au standard constituent la menace la plus grave car, justement, elles sont insidieuses. Les grands rassemblements internationaux permettent à l'éleveur ou au pays qui s'éloigne du type de s'en rendre compte et de corriger le tir. Sans ce genre de manifestation vous auriez en France 20 types de Boxer dans une échelle de poids allant de 15 à 50 kg. Chaque éleveur ferait de la race ce que bon lui semble, selon ses goûts et sa vision personnelle du standard. A terme cela aboutirait à la disparition de la notion de race. Le cheptel, trop hétérogène, se fragmenterait en une multitude de populations tellement différentes qu'elles ne pourraient plus prétendre appartenir à la même race. »*

L'exposition est donc le lieu de vérification et de préservation de la notion de race et de standard, sans ces moments de contrôle, elles disparaîtraient. Au détriment de la diversité et du travail génétique, esthétique et pratique des cynotechniciens mais selon certains zoologues Américains comme Susan Crockford¹⁰⁴, pour le bien être du chien qui n'a pas besoin d'autant de diversité dans son expression morphologique.

« Exposer son chien devrait être avant toutes choses un plaisir. Plaisir esthétique, satisfaction d'avoir produit un bon et beau sujet, plaisir de découvrir la valeur intrinsèque de son chien. Besoin de comparaison également mais aussi espoir de gagner. Exposer son chien c'est aussi le mettre en valeur, mais c'est encore dans le but de le faire confirmer. » C'est par ces quelques observations que commence l'article « Présentation, présentation du chien,

¹⁰³ MAISON(2013) Expositions canines sensibiliser les néophytes

¹⁰⁴ FAITH(2012) Interview dans le reportage

principes et conditions du jugement » de Jean Lory,¹⁰⁵ président de l'Union Nationale des Experts Cynologiques. Elles mettent en évidence que ces événements cynophiliques font appel au même plaisir que l'observation d'un objet culturel, elles reposent sur l'échange de valeur immatérielle et culturelle.

Le plaisir est aussi un argument auquel Frédéric Maison¹⁰⁶ fait appel : « *Plaisir d'exposer ses propres animaux, fruit de son travail, images vivantes de sa propre lecture du standard que l'on a su, avec son expérience et son savoir-faire, amener à l'âge adulte en bonne santé et dans toutes sa splendeur et l'éclat de la race. Ce côté, j'en conviens, un peu narcissique par transposition des expositions est cependant le moteur indispensable à la motivation des éleveurs qui ont, au cours de leur vie, maintes fois de bonnes raisons de tout abandonner. Le parcours de l'éleveur est dur, harassant et semé d'embûches. Il demande pour réussir obstination et opiniâtreté.* » Le plaisir est le moteur de l'existence des expositions en particulier pour les éleveurs qui peuvent montrer leur travail.

5.3. Conditions de participation

Pour pouvoir participer à ce type de concours il faut que le chien soit de race, que ces papiers soient en règle et ses vaccins à jour. Dès lors que le chien est inscrit au LOF, il suffit pour le propriétaire d'inscrire le chien dans la catégorie correspondant à son âge et son sexe, grâce à une feuille d'engagement, pour cela il faudra déboursier une somme d'environ 30 euros. Un chien qui n'est pas de race ne peut pas participer.

Le premier point soulevé par le livre « Découvrir les expos canines »¹⁰⁷ est :

« *Il semble logique de rappeler que seul un chien en bonne santé et en forme, c'est à dire, en condition, doit être présenté afin de défendre au mieux ses chances le jour J.* »

Donc les conditions de participation sont aussi liées à une connaissance des critères de sélection, c'est à dire les soins portés aux animaux, leur préparation physique et leur entraînement à la présentation. Car en effet pour le juge il est difficile de juger des chiens en mauvaise condition physique.

¹⁰⁵ LORY (séminai 1997)

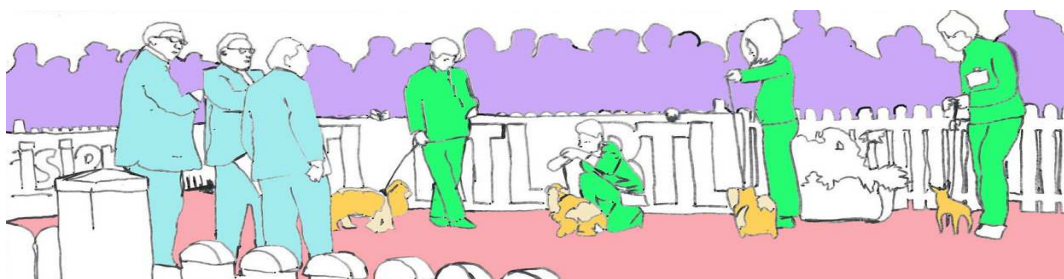
¹⁰⁶ MAISON (2013)

¹⁰⁷ HAYMANN (2004)

Dans l'article de Jean Lory¹⁰⁸, « *les règlements interdisent de modifier l'aspect extérieur du chien, il est de plus en plus admis que le toilettage s'étende aux races pour lesquelles cet usage était interdit. Les moyens sont de plus en plus sophistiqués tant dans les produits esthétiques que dans ceux plus contestables qui sont du domaine médicamenteux.* » Bien entendu le bien être des chiens est en jeu dans ces conditions, il est donc interdit de modifier de façon médicamenteuse l'aspect physique d'un chien par exemple en utilisant des hormones de croissances, mais aussi comme on l'a vu dans les conditions juridiques de possession d'un chien, il est interdit de réaliser des opérations chirurgicales autres que curatives.

5.4. Dispositifs

Le dispositif du concours : schéma



a) Où et quand se déroulent ces manifestations

Dans l'article « Expositions canines sensibiliser les néophytes », Frédéric Maison¹⁰⁹ introduit par « *Il faut avouer qu'aux yeux du profane, les expositions canines ne sont ni plus ni moins qu'un rituel dominical pour déficients mentaux.[...] Le tout dans un hall lugubre et poussiéreux de banlieue dans lequel règne un subtil mélange d'odeurs de saucisses grillées, de produits de toilettage et de matières fécales.* »

Ces manifestations, se déroulent en effet le dimanche ou le week-end,

¹⁰⁸ LORY (séminai1997)

¹⁰⁹ MAISON (2013)

dans des halls ou parcs d'expositions de villes de plus ou moins grande importance. Le programme de ces journées étant chargé il ne laisse pas vraiment le temps de voir autres choses de ces villes que le parc des expositions. Ce sont des lieux peu chaleureux et peu esthétiques dans lesquelles, dans le meilleur des cas, les rings de présentations sont recouverts de moquettes colorées avec des plantes vertes et dans le pire des cas ils sont simplement délimités par des barrières municipales d'extérieur. Pour un public néophyte ces lieux peuvent être un motif de dépréciation de l'événement.

b) Acteurs

Le dispositif comprend plusieurs protagonistes dans un lieu défini, ce lieu c'est le ring, les protagonistes sont les exposants, les chiens, le juge et le public.

-Exposant :

Dans le dictionnaire encyclopédique du chien de M. Triquet¹¹⁰, l'exposant est défini comme « *une personne qui expose un ou des chiens, qui les engage dans une exposition. En général, en France, l'exposant est le propriétaire qui présente son chien en exposition. Quand il ne gagne pas, l'exposant se déclare déçu par le jugement. Aussi il n'est pas rare que nombre d'exposants soient mécontents, alors que parmi les gagnants on retrouvera, dans d'autres occasions, quantité d'ingrats* »¹¹¹. Toute ces observations peuvent faire paraître le milieu des expositions comme exécration car les mécontents sont ravis de crier haut et fort leur déception.

Lors de ces expositions nous nous retrouvons face à une foule de passionnés de différents niveaux culturels et il semblerait que la réaction d'un supporter de foot venu supporter son boxer est bien plus visible que la réaction d'un habitué des champs de course venu supporter son lévrier afghan. Sans tomber dans les clichés, ici on est face à une masse humaine qui se reconnaît

¹¹⁰ TRIQUET (1999)

¹¹¹ LUQUET (1973) « Ne tirez pas sur le juge »

dans l'une ou l'autre des races de chiens et qui vivent les compétitions sportives de façon bien différentes.

Dans « l'art du Handling¹¹² », il est expliqué que les bonnes manières d'un exposant résident autant dans l'attitude que dans la tenue vestimentaire. Il est donc recommandé aux exposants d'être irréprochables sur le ring (tenue vestimentaire, attitude civique, courtoisie envers le juge, corrections envers les autres concurrents.)

« Une exposition canine est un événement sportif, mais vous êtes là pour mettre votre chien en valeur, pour lui faire honneur. (...) Respectez le juge. Il est toujours habillé correctement. (...) Le public aussi évidemment mérite un spectacle irréprochable. (...) Attention à la couleur de vos habits. (...) Efforcez vous de ne pas porter une couleur que l'on peut trouver sur votre chien. »

Les exposants Amateurs :

Autrement appelés « particuliers », ils se caractérisent par une mauvaise connaissance du milieu des expositions. Ils n'y restent pas longtemps, sauf si un éleveur leur en apprend les subtilités. On connaît tout de même quelques particuliers qui se sont investis dans cette activité et se placent souvent contre l'hégémonie des éleveurs qui raflent les récompenses.

Dans le petit livre « l'Art du Handling »¹¹³, livre écrit pour les amateurs par une cynophile expérimentée, il est dit que « *L'excès d'exposition ou le professionnalisme peut conduire à ce que le chien passe sa vie dans une cage de transport, change de Handler (c'est ainsi qu'on appelle celui qui expose le chien) ou de maître sans arrêt. Voilà une des raisons pour laquelle mon livre ne s'adresse ni aux professionnels, ni aux magnats de l'élevage, lesquels n'ont pas un chien pour la vie, mais un chien pour les dog shows.* ». Cette position des amateurs est aussi soulevée par le petit guide juridique des animaux de

¹¹² GUERIN (2008)

¹¹³ GUERIN Idem

compagnies qui explique que la professionnalisation de l'activité d'éleveur passe pour une position marchande par rapport à l'amateur qui lui aime son chien.

Souvent les participants sont mécontents, pour beaucoup de motifs liés à la compétition mais aussi à la difficulté de rentrer dans un milieu restreint auquel on croyait appartenir par la simple inscription au concours. De ce fait on voit apparaître ces petites livres de prévention comme « l'art du Handling¹¹⁴ ». Ces livres ou livrets permettent de donner les indications essentielles et élémentaires de la bonne tenue en concours mais pourraient s'appliquer absolument partout : être courtois, bon perdant, poli, apprendre de ses erreurs, avoir une tenue correcte, respecter le juge, être attentif à ce que l'on est en train de faire... tout ceci ne sont que des règles de base du vivre-ensemble. Compte tenu des divers niveaux de connaissance du milieu canin des participants, et de la variété de leurs origines socioprofessionnelles, on peut comprendre ce problème de cohabitation.

La conclusion du livre « l'art du Handling¹¹⁵ » est dans appel : « *Dans la victoire comme dans la défaite, restez digne, correct, face aux concurrents, au juge, au public. Donnez l'image d'une personne que les autres auront envie d'imiter ! Prenez plaisir à montrer votre chien, relaxez-vous, vous n'êtes pas à la guerre. Vous ferez ainsi une foule d'amis.* »

L'éleveur :

Dans l'article de Jean Lory¹¹⁶, il est dit de l'éleveur : « *l'éleveur, qui a demandé au particulier de venir, l'aidera parfois, l'ignorera peut-être et lui barrera la première place avec un de ces chiens. Cependant l'éleveur aime la confrontation et essaie d'en profiter pour l'avenir* ».

Dans le concours il y a des enjeux importants pour l'éleveur,

¹¹⁴ GUERIN (2008)

¹¹⁵ GUERIN Idem

¹¹⁶ LORY(séminai1997)

l'exposition c'est le moment où il fait valider sa production par des experts, où il fait connaître ses chiens et son élevage. Ses résultats auront des conséquences sur ses ventes, sur le prix de ces chiots et donc sur la survie de son élevage. Il faut le rappeler, l'élevage canin étant un élevage de plaisir, la production qu'il en ressort permet seulement de rentrer dans ses frais. La pratique de l'élevage dépendant de sa visibilité en expositions, les éleveurs sont des connaisseurs et des spécialistes de ces événements. Ils sont de ce fait moins dans la compétition que les particuliers mais beaucoup dans l'échange entre éleveurs et experts. On déplore un manque d'intérêt pour le public présent, ces « réunions de familles » ne laissent pas trop la place aux nouveaux arrivants ou aux simples curieux.

Dans son article Jean Lory¹¹⁷ ajoute une catégorie que je ne connais pas bien car elle est rare en Dogue Allemand : « *Le professionnel, éleveur quantitatif par opposition à l'éleveur qui, lui, essaie d'être qualitatif, bien souvent seuls les qualificatifs l'intéressent et, surtout, la confirmation de ces chiens.* » Les éleveurs quantitatifs sont ceux qui veulent « faire de l'argent » avec leur chien, sans toujours comprendre le travail que cela suppose.

Handler Professionnel :

Le handler est une personne qui est spécialisée en présentation de chien, il peut exercer seulement dans une race mais généralement il est capable de présenter plusieurs races de chiens, donc il en connaît les modalités de présentation (présentation en statique, sur table, démarche, tenue, tendu, avec récompense ou appel). Il n'est pas le propriétaire des chiens qu'il présente. C'est une sorte d'assistant de présentation pour les propriétaires ou les éleveurs. Au États-Unis c'est un métier plus répandu. En Europe, il ne concerne que les propriétaires les plus fortunés.

Un handler professionnel doit donc présenter le chien avec précision, le

¹¹⁷ LORY (séminaire1997)

préparer, l'entraîner, planifier son emploi du temps, calculer ses déplacements, contacter les clubs de races et les éleveurs, connaître toute les réglementations des pays où il se rend. Dans l'émission 7 à 8¹¹⁸ sur TF1, il nous a été présenté un Handler professionnel suisse qui est toiletteur la semaine, ce qui lui permet de mettre à profit ses connaissances des chiens et du toilettage durant le show.

Le handler ne connaît pas toujours les chiens qu'il présente et redouble d'inventivité pour créer des liens. Ce Handler Suisse dormait avec les chiens la nuit précédant le concours.

-Le public : (peu présent en France)

Le public qui vient voir ces expositions semble plus sensible au système anglo-saxon du show (présentation professionnelle et importante diffusion), c'est ce que souligne Michel Mottet et Gerard Thonnat¹¹⁹, respectivement secrétaire général et membre du comité de la SCC, dans l'article « Comment ça se passe en Amérique ? » : « *La manifestation elle-même nous est apparue comme un grand « show » à l'américaine, avec deux moments particulièrement forts sur le ring d'honneur : la présentation, le samedi soir, des chiens sélectionnés pour l'Eukanuba World Challenge, venant d'une quarantaine de pays et le Best du championnat américain, le dimanche soir. A la différence de ce que nous voyons trop souvent dans notre pays, les gradins qui entouraient le ring d'honneur sont restés totalement pleins jusqu'à la fin des jugements.* »

Il est vrai que comme on peut le voir dans les taux de fréquentation des expositions, le show à l'américaine fonctionne toujours bien. Mais il y a un revers important à cette popularité, en effet le manque de pédagogie et de sensibilisation aux problèmes liés à la possession d'un chien laisse penser que le chien est seulement une bête de scène...

¹¹⁸ Émission 7 à 8 sur TF1, (2012), reportage sur le championnat de France cynophile, Metz 2012.

¹¹⁹ MOTTET-THONNAT (2012) Comment ça se passe en Amérique ?

Réaction du Public dans « L'art du Handling¹²⁰» :

« Éventail de réaction du public à la découverte d'une race de chien. Certains sont émerveillés, leur yeux scintillent d'admiration et de respect pour l'animal qui fait son cabotin et reçoit une overdose de caresses ! D'autres sont venus en classe-promenade, pour passer le temps car il pleut. Après un repas bien arrosé, cela trompe l'ennui. Ceux-là, plus ou moins avinés, minables vedettes devant les copains, sortent des astuces vaseuses sur les chiens, les gens, le toilettage. D'autres encore arrivent pour faire ressusciter un animal tant aimé. Ils veulent partager avec les éleveurs leurs souvenirs et leur passion. Ils regrettent, ils voient leur animal chéri revivre à travers les chiens d'exposition. Enfin on rencontre les pédagogues qui veulent apprendre à leurs enfants, à leur conjoint, parfois à des groupes de handicapés, combien un chien peut -être une présence incomparable, un soutien moral, bref le meilleur ami de l'homme. ».

-Le juge :

Le juge est habilité par la SCC, après avoir postulé en faisant valoir une expérience personnelle et après avoir suivi, au sein d'un club de race, plusieurs années de stages et d'examens comme secrétaire de ring, puis comme stagiaire, et enfin comme juge titulaire. Certains juges, dits « all round » ou « toutes races », officient pour toutes les races.

Le rôle de juge d'expositions se doit d'être capital en matière de sélection : par son jugement, il sanctionne ou valorise en effet le résultat d'une sélection et par son verdict il devra orienter l'évolution de la race. Car, rappelons-le, le rôle premier de la cynophilie est de préserver, améliorer et vulgariser toutes les races de chiens.

Il est très difficile de définir qui est un bon ou mauvais juge, tout dépend dans quel catégorie il officie. Pour les juges qui officient dans une seule

¹²⁰ GUERIN (2008)

race, il est préférable (souvent obligatoire) qu'ils aient élevé la race en amont, cela leur donne « l'œil » pour voir les éléments très spécifiques à la race et ainsi en préserver les caractéristiques particulières.

Un juge qui juge toutes les races arrive à apprécier l'idée de chien dans son ensemble, dans l'idée du bon et beau chien. Mais ces jugements éliminent les caractères spéciaux et font souvent gagner des races populaires au détriment de races à petite population. Il ne peut être imprégné des détails de chaque standard et ne voit peut-être pas les artifices de toilettage et de maquillage que certaines races déploient pour gagner. Un juge « toute race » est un bon juge de ring d'honneur, de dernière sélection mais ne convient pas au jugement d'une seule race.

Juge et système cynophile

Dans le dictionnaire encyclopédique de M. Triquet¹²¹, il est dit dans la définition d'éleveur que « *le juge d'exposition est souvent accusé d'avantager les éleveurs au détriment des simples exposants, qui oublient que les éleveurs ont déjà fait un tri et un choix chez eux.* »

C'est aussi ce qui semble être souligné dans le livre *l'art du Handling*¹²²: « *Le juge est naturellement très soumis à l'influence du système. Il lui doit les invitations à juger.* ». En effet le juge est au cœur du système cynophile, il subit des pressions à la fois des organisateurs des expositions, des organisations officielles, des clubs de races et des éleveurs. Il tente de se situer dans ce système tout en faisant attention à ne pas décourager les amateurs et les particuliers.

Modes de jugements.

Pour le jugement d'une race, le juge officie seul, il est assisté d'un secrétaire de ring. Pour les jugements des groupes et du meilleur de l'exposition

¹²¹ TRIQUET (1999)

¹²² GUERIN (2008)

(Best in Show) se font avec un jury composé de trois ou quatre juges « all round ».

Les critères de jugement en quelques mots :

Nous développerons le jugement esthétique dans les hypothèses à traiter. Mais nous pouvons tout de même indiquer que le jugement se fait à partir du standard lors d'un examen individuel puis d'une « méthode impressionniste » pour le classement général. On juge alors sur les attitudes et l'harmonie du chien. Le juge chargé de départager les sujets qui se présentent dans son ring doit non seulement, disposer d'un bon bagage scientifique, mais également connaître le standard détaillé de chaque race qu'il sera amené à juger.

5.5. Déroulement actuel d'une journée de concours

La société canine organisatrice s'occupe des feuilles d'engagements, sur lesquelles figure le jury. Il convient de se la procurer au moins deux mois avant le jour J.

Lors de l'arrivée des chiens, un service vétérinaire est assuré par un docteur vétérinaire désigné par les organisateurs. Celui-ci a tout loisir de se prononcer sur l'acceptation ou non des chiens inscrits, les motifs de refus étant variés (chien aveugle ou estropié, chien paraissant malade ou atteint de maladie de peau, chien dangereux, chienne « en chaleur » ou en gestation, etc.).

A l'issue de ce contrôle, l'exposant se dirige vers son hall de jugement afin de trouver son ring et d'attendre que le jugement de sa race commence.

Tout chien exposé ne peut être inscrit que dans une seule classe individuelle. Les chiens inscrits sont jugés par race, par sexe et par classe (Ouvrte, Jeune, Travail s'il s'agit d'une race soumise à des épreuves de travail, etc.), ces dernières sont déterminées en fonction de l'âge (classe débutant, classe vétérane,) ou/et des titres obtenus par le sujet (classe champion, classe travail...).

Ensuite, selon un ordre défini par le catalogue¹²³, les chiens se présentent dans le ring d'exposition. L'examen se fait dans le ring mais en réalité il commence dès l'entrée dans l'exposition, car le chien est observé de toute part tant par le juge qui précise un jugement que par les autres exposants qui jaugent la qualité du chien.

Une fois dans le ring de présentation le chien doit montrer le meilleur de lui même afin de répondre aux qualités demandées, à la fois en détail (chaque partie du corps est évaluée), en général (afin de déterminer l'harmonie qui se dégage d'un sujet), à la marche et aux allures (trot et galop). Il doit aussi répondre parfaitement à l'examen des dents, qui peut être un moment délicat à la fois pour le juge, le chien et le propriétaire car les risques de morsure sont importants si le chien n'a pas été éduqué à cet examen.

Marie-José Labrousse, éleveuse chevronnée et auteur du livre « le Dogue allemand »¹²⁴ aux éditions Atout chien, conseille l'exposant sur le déroulement de la présentation du chien. (voir annexe A.9.). Ces conseils ne sont valables que pour les grands chiens, chaque race a des conditions de présentation particulière.

Dans son article concernant la présentation des chiens en expositions, Jean Lory¹²⁵ explique comment se déroule le jugement d'un sujet : « *Chaque juge a sa méthode de jugement, il gardera bien souvent la même, ce qui lui permet de ne rien oublier d'essentiel. L'ordre idéal me semble être : les dents, les yeux, la tête, proportions, conformation, expression, l'encolure, le dos, le rein, la croupe, la poitrine, l'angulation des membres, les aplombs, la robe texture et couleur, la marche et pour finir le trot. Le dernier point pouvant être examiné collectivement afin d'établir le classement final.* » De mon point de vue d'observatrice, je pense que ces critères n'ont pas la même importance selon les races et donc que l'ordre d'observation va différer selon les préoccupations actuelles des races, par exemple pour une race où l'on remarque l'arrivée des hypertypes, l'examen général va avoir plus d'importance que les détails, ou si l'on remarque des défauts de démarche de plus en plus importants au sein d'une race ce critère va passer au premier plan.

Le temps imparti au jugement individuel est généralement de 4 à 6 min et nécessite

¹²³ Catalogue : catalogue d'exposition répertoriant tout les participants et l'organisation de la journée.

¹²⁴ LABROUSSE (1998) Le Dogue Allemand

¹²⁵ LORY(séminaire 1997)

donc un bon entraînement du chien et du présentateur. Le chien doit être parfaitement socialisé afin qu'il ne craigne ni le juge, ni ses congénères ou au contraire qu'il ne pense qu'à jouer. Si le propriétaire du chien n'obtient toujours pas de résultat quant à la bonne présentation de son chien, il lui est recommandé de faire appel à des clubs spécialisés en sociabilisation ou au moins de demander conseil à son éleveur qui lui donnera les bases de la présentation.

Après la présentation individuelle où les chiens passent chacun leur tour selon leur numéro d'inscription, vient le classement. C'est un moment difficile pour le juge qui doit faire la synthèse rapide de tout ce qu'il a remarqué lors des jugements individuels. C'est aussi à ce moment là que la sensibilité du juge s'exprime. Il va juger qui d'après lui est le meilleur. Il est important pour le public ou les propriétaires autour de ring d'examen de comprendre que si on présente son chien au juge, on prend un avis d'expert qu'on doit accepter. Les chiens qui seront sélectionnés comme les meilleurs auront plus de chance de reproduire ou d'avoir un palmarès intéressant. Une fois désignés, les meilleurs de races se présenteront sur le ring d'honneur où ils seront confrontés aux meilleurs sujets des autres races du même groupe (Best Of Breed). Les retenus comme meilleur de leur groupe (Best Of Group) pourront concourir pour meilleur de l'exposition (Best in Show). Les juges présents sur le ring d'honneur sont des juges « toutes races » et sont différents du juge ayant fait la sélection du matin. La présentation sur le ring d'honneur s'effectue l'après midi et montre au public les meilleurs sujet de chaque race. Comme le disait M. Triquet¹²⁶, il évite au public de voir des chiens avachis dans leur cage et propose un spectacle de qualité. Mais généralement les gagnants de ces fins de concours sont des gagnants politiques et non pas esthétiques. En France, on fera plutôt gagner une race Française, à la mode ou en perte de vitesse sur le marché afin de relancer la mode. Si un juge apprécie plus particulièrement une race nouvellement arrivée ou très rare, on la fera gagner pour valider son existence. Pour le public néophyte (peu présent) le Best in Show est un indicateur de mode.

5.6. Différentes catégories de participation, titres et récompenses

Voir annexe A.2.

¹²⁶ TRIQUET,(2008) La petite mais longue histoire de la nomenclature des races

5.7. Types d'expositions

Comme nous l'avons vu dans l'introduction historique, les expositions canines ont été créées au XIXe siècle en Angleterre et en France. Aujourd'hui presque la totalité des pays se sont mis à la pratique de cette activité avec des manifestations de différentes échelles et de différentes portées. Ces expositions peuvent être locales, nationales, internationales mais aussi très prestigieuses et sélectives.

Hormis les expositions dites de Beauté ou du moins basés sur des qualités morphologiques, il existe des épreuves de travail et d'agilité. En France ces épreuves de travail existent depuis longtemps et suscitent de la nostalgie chez certains et donc un doute concernant les épreuves esthétiques : « *Si les concours de beauté ont tendance à éclipser les autres disciplines, c'est peut-être dû au fait qu'au fil du temps, la place du chien a évolué dans la société. Or la majorité des races canines, ont été conçues pour le travail : chasse, garde ou conduite des troupeaux, traction animale. Les véritables chiens de compagnie ne représentent qu'une petite minorité des races reconnues, rassemblées dans le groupe 9 de la nomenclature FCI.* »¹²⁷ Dans cet article de wikipédia, il est expliqué que l'évolution du chien comme chien d'apparat est sûrement due aux mouvements de protections animales qui rejettent l'utilisation des chiens de course (par exemple).

Il y a aussi une différence entre les expositions organisées par les clubs de race ou par les sociétés canines nationales. En France, toute l'organisation de la cynophilie se déroule sous contrôle de la SCC. C'est par le biais des Fédérations canines, des sociétés et associations canines que sont organisées les expositions toutes races sur notre territoire.

Les expositions des clubs de race :

La régionale d'élevage, organisée par le délégué régional du club de race, seule la race du club peut y participer. Elles se font souvent en extérieur pendant les beaux jours et sont appréciées pour leur relation familiale au public et aux participants. Elles sont l'occasion de journée de formation, de séminaire et de débat entre juges, club et participants.

¹²⁷ Article sur la F.C.I. de wikipédia

La nationale d'élevage, elle a lieu une fois par an et désigne les animaux les plus aptes et intéressants pour la reproduction. Elle est exclusive à la race qui l'organise. Elle donne aussi un statut de champion de France du point de vue du Club.

CACS : expositions multiraces nationales

Elles attribuent un certificat d'Aptitude au Championnat de Conformité au Standard (CACS) et prétendent donc à une fonction sélective. Elles regroupent environ 500 à 1500 chiens.

Elles peuvent se dérouler à l'intérieur d'un hall ou/et à l'extérieur selon la saison. Un ring d'honneur permet en fin d'après-midi, de présenter les meilleurs sujets de chaque groupe avec la désignation du Best in Show (Meilleur sujet de l'exposition) qui est choisi parmi les dix finalistes (le meilleur sujet de chaque groupe.)

Selon Guy Queinnec¹²⁸, « elles accordent plus de place aux fonctions de sélection et de publicité qu'au show ». On remarque qu'au fil des années, le CACS a baissé dans l'estime des Clubs de Race, des exposants et parfois de certains juges. La réglementation elle même tend donc à considérer les expositions à CAC comme des épreuves pour débutants. Dans l'attitude des juges ont a pu constater une certaine indulgence qui prennent en compte le niveau des participants.

CACIB : expositions multiraces internationales

Elles sont gérées par la FCI et accordent le Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté.

Ces expositions obéissent à certaines règles (obligation de se dérouler dans des locaux couverts avec une surface minimum impartie aux chiens exposés, etc.). Elles attirent plusieurs milliers de chiens, le jury étant généralement international, des exposants étrangers viennent confronter leurs meilleurs sujets à ceux de leurs homologues français.

Les juges qui y participent sont obligatoirement qualifiés et souvent très expérimentés. Ici on est plus face à un show à l'anglo-saxonne qu'à un concours dont les valeurs sont liées au travail. Ce type de show ne permet pas réellement de faire de la sélection, il repose plus sur le spectacle et la présentation. Guy Queinnec¹²⁹ explique que la SCC suit

¹²⁸ QUEINNEC, (séminaire 1997) Intérêt et inconvénients des expositions canines

¹²⁹ QUEINNEC, (séminaire 1997) Idem

cette voie avec l'exposition de Longchamp dans laquelle : « *Nous avons ainsi vu en 1997 triompher une femelle Whippet qui dépasse nettement la limite de taille exigée pour la confirmation, et qui est déjà elle-même de 2 cm supérieure à la limite du standard.* » Queinnec¹³⁰ dit alors que cette exposition qui offre accès au championnat international est en réalité une vitrine publicitaire et non un moment de sélection.

L'Européenne :

L'européenne est une exposition de section qui se déroule chaque année dans un pays d'Europe affilié à la F.C.I. Cette exposition permet d'obtenir le titre de « Vainqueur de l'Exposition Section Europe » autrement dit Champion d'Europe pour le Meilleur mâle, la meilleure femelle, les meilleures jeunes et les meilleurs vétérans. Dans le monde, il existe des expositions de la section « Amérique et Caraïbes » et « Asie et Pacifique ».

La Mondiale :

Même principe que pour l'européenne, elle se déroule une fois par an dans un pays affilié à la F.C.I. Elle permet d'obtenir le titre de « Vainqueur de l'exposition Mondiale » communément nommé Champion du Monde.

Les deux expositions les plus prestigieuses sont d'une part le Westminster Kennel Club Dog Show et Cruft.

Le Westminster Kennel Club Dog Show est une exposition annuelle qui se déroule en février au Madison Square Garden de New York. Seul 2500 chiens invités y participent. Elle est retransmise sur 2 chaînes de télévision et le site internet de la manifestation est visité plus de 2 millions de fois. Elle fut créée dès les débuts de la cynophilie esthétique (1877).

La Crufts : elle aussi fut une des premières grandes expositions canines, elle a lieu à chaque mois de Mars à Birmingham au Royaume-Uni et se déroule sur 3 jours. Ici c'est 25 000 chiens qui sont exposés après avoir participé à des expositions qualificatives tout au long de l'année dans toute l'Europe. Elle est retransmise lors d'un véritable Show télévisé qui attire

¹³⁰ QUEINNEC, (séminaire 1997) Idem

chaque année plus de 14 millions de téléspectateurs.

On trouve donc deux types principaux d'expositions, les expositions des clubs de races qui ont pour but la sélection des reproducteurs, et les expositions des sociétés canines qui sont tournées vers la présentation et la publicité du milieu cynophile.

II. LE CHIEN COMME OBJET ESTHETIQUE

Chapitre 6. Art technique, mécanique, plastique, Beaux Arts ou culture

Les ambiguïtés concernant le statut du chien dans la fonction esthétique dès le XIXe siècle permettent de faire l'hypothèse que le chien moderne est un objet culturel.

Mais il faut faire un point avant d'aller plus loin, c'est à dire, définir en quoi le chien de race est un objet artistique ou culturel.

M. Laplaud¹³¹ explique que la zootechnie est un art « parce que des reproducteurs parfaits, mâles et femelles sont des chefs d'œuvres, de véritables créations artistiques. »

La cynotechnie étant une sous-discipline de la zootechnie on peut lui assimiler ces qualités de création artistique par la production et la création de beaux étalons.

Dans la définition de l'élevage que M. Triquet¹³² soulève, on donne l'exemple d'une époque où on utilisait « l'art d'élever » pour définir l'élevage.

Marc Jimenez¹³³ explique dans « qu'est ce que l'esthétique contemporaine », le combat entre art majeur et art mécanique à travers le cas de l'architecture. Il cite alors le Corbusier : « *la construction est faite pour tenir, l'architecture pour émouvoir.* », ou encore Friedrich von Schelling : « *L'architecture est l'allégorie de l'art de bâtir.* ». Malgré ces observations, l'esthétique « classique » considère l'architecture comme une activité technique plutôt qu'esthétique à cause de sa destination fonctionnelle, utilitaire, et de son assimilation à une activité technique. L'architecture dans son activité à la fois fonctionnelle et esthétique (recherche d'émouvoir) a un statut analogue aux pratiques esthétiques canines qui visent à la fois la fonctionnalité du chien tout en cherchant à émouvoir par les formes qu'elles développent. Du point de vue de l'esthétique classique, les pratiques esthétiques canines appartiennent aux arts mineurs, mécaniques et techniques.

Pour cette recherche, il m'a paru important de déterminer si la pratique de l'élevage

131

LAPLAUD, cité par Raymond TRIQUET (1999)

132 TRIQUET (1999)

133 JIMENEZ, Marc. (2004) L'esthétique contemporaine, deuxième édition revue et augmentée.

canin relève des arts appliqués, de l'artisanat ou des arts plastiques. Hors comme l'explique Marc Jimenez, même s'il existait une distinction entre « grand art » et « art mineur » dès l'antiquité et bien qu'elle existe encore de façon institutionnelle, *« au regard de la philosophie de l'art et de la réflexion esthétique, une telle distinction, déjà difficilement justifiable par le passé, se légitime encore moins aujourd'hui compte tenu de la diversité des pratiques culturelles et artistiques. C'est précisément l'un des mérites du concept élargi de culture d'associer au sein de conduites et d'expériences esthétiques similaires l'art bourgeois, élitiste, l'art dit « de masse » ou « populaire » et les techniques artisanales. »*

Ce petit paragraphe met en évidence qu'il n'est pas nécessaire de déterminer si le chien est un objet artistique mais plutôt en quoi c'est un objet culturel.

Nous considérerons l'objet culturel comme résultant d'une recherche esthétique mais aussi d'une histoire qui, comme nous l'avons vu, a eu une incidence sur les formes canines. Le chien de race répond aussi à des modes culturelles. Dans ce mémoire, même s'il est question de l'inscription de la pratique esthétique canine dans l'histoire, nous verrons surtout son inscription dans le champ esthétique. Donc nous chercherons à comprendre en quoi le chien est un objet esthétique.

Mais le déterminer pose un doute quant à la considération du chien comme objet (voir 1ere partie) et au jugement des être vivants selon des critères esthétiques. Nous devons alors considérer en quoi le chien moderne résulte d'une recherche esthétique et plastique et sur quels critères s'effectuent ce jugement. Ce qui nous permettra de définir l'utilisation actuelle du chien, sa charge culturelle et les évolutions possibles.

Selon le petit Robert 2007, l'esthétique se définit comme, premièrement une science du beau dans la nature et dans l'art, c'est une conception particulière du beau. Deuxièmement, on dit que quelque chose est esthétique s'il correspond à des caractères de beauté ou plastique. L'esthétique industrielle quant à elle s'utilise pour définir la conception et la fabrication d'objets manufacturés visant à harmoniser les formes, les fonctions, c'est de l'ordre du design ou du stylisme. Elle désigne : ce qui est relatif au sentiment du beau, ce qui participe à l'art, ce qui a certains caractères du beau et enfin ce qui est relatif aux moyens mis en œuvre pour maintenir ou améliorer l'apparence physique (plastique).

On va alors définir en quoi il y a un lien en cynophilie entre le standard canin et la

notion de beauté, en quoi l'élevage canin par la sélection génétique participe à la diversité plastique de la race, et comment peut-on juger ces objets avec des critères esthétiques à la fois liés à l'esthétique industrielle, à la norme ainsi qu'à des pratiques esthétiques d'amélioration de l'apparence physique par la présentation et le toilettage.

6.1. Beau, Beauté et bonté

Selon le livre « Vocabulaire d'esthétique » d'Étienne Souriau¹³⁴:

« Beau vient du latin bellus qui signifie joli, élégant, aimable plutôt que beau, lequel se dit pulcher et formosus. C'est évidemment un terme majeur dans le vocabulaire de l'esthétique. Il est une expression directe de l'idée de valeur esthétique. »

On distingue alors trois aspects de l'emploi de beau: courant et populaire, esthétique élaboré, recherche de critères.

Son acceptation courante et populaire :

« Beau peut désigner d'une manière générique, vague et presque exclamative, tout ce qui est l'objet d'une appréciation esthétique très favorable, immédiatement et intense. Il peut s'appliquer à toutes sortes de données : une belle femme, un beau cheval, un beau paysage, une belle voiture. On peut le dire en ce sens de tout ce qui provoque une vive admiration, même si cette admiration n'est pas nettement spécifiée comme esthétique. »

Mais cette définition pose problème au sens d'une esthétique scientifique et précise. Ce type d'utilisation du beau est courant dans la bouche des participants de concours. Ici, on est face au sentiment du beau qui émeut le public comme il nous l'a été signalé dans « L'art du Handling »¹³⁵.

Continuons la définition de M. Souriau¹³⁶. L'esthétique élaborée :

« Dans une attitude esthétique plus élaborée, l'épithète de beau n'est pas l'unique épithète esthétique, mais elle spécifie une certaine qualité esthétique parmi d'autres. Il s'agit d'une certaine catégorie esthétique. Ainsi on oppose Beau et joli, le beau étant plus noble,

¹³⁴ SOURIAU (2004). Vocabulaire d'esthétique, édition PUF quadrige

¹³⁵ GUERIN (2008)

¹³⁶ SOURIAU (2004)

plus grandiose que joli, qui est plus aimable. On opposera aussi le beau au sublime. Le beau étant pour un être ou un spectacle signe de qualités de juste mesure, d'équilibre et d'harmonie, de tranquillité solennelle et heureuse. ».

La notion de beau utilisée par la cynotechnie contrairement à la cynophilie, correspond mieux au troisième aspect de l'utilisation du beau défini par le vocabulaire esthétique : la recherche de critères.

« Une troisième fonction, liée à la recherche d'un critère, donne au mot de beau une teneur plus ou moins normative. On appellera beau ce qu'on veut prôner comme répondant à un idéal esthétique seul légitime et à valeur seule authentique, ou tout du moins à la valeur qu'on veut promouvoir. (...) La plupart du temps, ceux des esthéticiens qui ont cru pouvoir définir le beau ont donné à leur définition cette intention normative. Ou tout du moins, ils ont voulu fonder, par la formule définissant le beau, tout un système d'esthétique. »¹³⁷

Cet aspect correspond à l'utilisation du standard comme système permettant une appréciation esthétique car il définit des critères de l'idéal de chacune des races canines. Il n'est pas uniquement esthétique mais porte majoritairement sur les formes (morphologie) du chien et son expression. De plus comme nous le verrons dans les critères de jugement esthétique il a une valeur normative.

6.2 L'esthétique n'est pas le beau

Les problèmes liés à la définition du beau entraînent alors la remise en cause de l'esthétique comme « science du beau ». La notion de beau est sujet au « relativisme esthétique » c'est à dire que ce qui est beau pour un individu ne l'est pas pour tous, sauf si l'on en définit les critères. Les esthéticiens modernes s'accordent alors à dire que l'esthétique réside dans la vision de l'art, comme objet de science. Aujourd'hui on s'accorde à dire que le beau n'est plus la fin de l'art, ce qui en complique la définition.

Pour autant, une définition de l'art soulevée par Étienne Souriau¹³⁸ m'interpelle et interroge la pertinence du statut du chien comme objet esthétique. « *Lalande définit l'art comme « toute production de la beauté par les œuvres d'un être conscient. » »* Ce qui pose à nouveau la question de la pratique esthétique canine comme un art, ou du chien comme œuvre

¹³⁷ SOURIAU (2004)

¹³⁸ Idem

d'art car il résulte d'une recherche de la beauté par un être humain. Il est de ce fait sorti de la nature et devient alors objet de création humaine, c'est en cela qu'on peut lui conférer le rang d'œuvre d'art. Mais comme nous l'avons vu, la définition de l'art actuel ne correspond plus à ces critères donc on parlera ici d'objet esthétique et non d'œuvre d'art.

6.3 La Beauté en cynotechnie

Le standard répond par définition à des critères morphologiques qui déterminent le « beau et bon » chien. Il est porteur de cette conception de la moyenne et de la norme. Il représente l'idée du chien harmonieux et « fonctionnel ». Il définit ce qu'est l'harmonie en décrivant point par point la morphologie du chien, et définit la fonction en quelques lignes pour chaque race. L'utilisation et la fonction du chien est, en partie, inscrite dans la nomenclature des races. (voir annexe A.3.)

« Un chien de classe est à la fois beau et bon, et cela est non seulement possible mais fréquent si on respecte bien tous les éléments morphologique du standard »(Guy Queinnec, cité par Raymond Triquet).¹³⁹

Cette formule de Queinnec, de 1979, était prémonitoire. La société Centrale Canine, sous l'impulsion du Président Michel a remplacé le mot « beauté » par « conformation au standard » : *« En mars 1984, la commission des expositions et le comité ont décidé d'adopter les termes « exposition de conformité au standard » et « certificat de conformité au standard » qui font bien ressortir l'importance cynotechnique¹⁴⁰ de nos expositions »* (MICHEL, Président de la S.C.C., « circulaire aux associations de race et aux juges », août 1985) . La beauté étant subjective et soumise aux « caprices de la mode », la S.C.C.¹ a préféré l'expression « conformité au standard » (C.A.C.S.¹⁴¹) et par là affirme son soutien à la cynotechnie.

Selon le dictionnaire encyclopédique des termes canins¹⁴ la beauté « *Se dit des*

¹³⁹ TRIQUET (1999)

¹⁴⁰ Cynotechnie : c'est l'ensemble des connaissances et des techniques liées à l'élevage du chien, à son éducation et à sa formation à des tâches spécialisées

¹⁴¹ Certificat d'Aptitudes de Conformité au Standard.

qualités extérieures d'un animal qui plaisent à l'œil. ».

Plus précisément en termes zootechniques la beauté est la résultante morphologique de l'harmonie (équilibre) entre organisme et fonction. On dit que beauté est synonyme de bonté¹⁴² : ce n'est pas seulement quelque chose qui plaît à l'œil et varie selon les caprices de la mode mais ce qui indique une bonne structure, une bonne aptitude aux fonctions données. C'est ainsi qu'il faudrait comprendre beauté dans l'expression « Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté » (C.A.C.I.B).

Pour les éleveurs le beau et le bon sont la fin, la génétique est le moyen.

En cynotechnie on peut distinguer différents types de Beauté :

- la beauté absolue qui est à rechercher chez tous les animaux
- la beauté relative qui est à rechercher par rapport à l'utilisation ou la finalité de la race.

Cornevin, dans son *Traité de zootechnie générale*, 1891¹⁴³, distingue la beauté d'adaptation « conformation la mieux adaptée au genre de service exigé », la beauté harmonique « quand les parties d'un tout sont bâties sur le même plan » et la beauté conventionnelle « régie par le caprice ou la mode du moment ».

C'est la beauté conventionnelle qui est liée au goût et instable qui peut conduire à des hypertypes¹⁴⁴. C'est elle qui, en quelques décennies, a raccourci le museau de nombre de chiens comme le Bulldog et le King-charles.

Pour cette étude nous travaillerons à partir de l'idée que : C'est la beauté canonique (le standard) et la beauté conventionnelle (le show) qui régissent les races modernes canines et la recherche esthétique des éleveurs actuels. En effet même en prenant appui sur le standard pour opérer la sélection des géniteurs, la mode par la demande du marché influence les décisions. (pratique de la sélection en élevage)

¹⁴² Bonté n.f. :ZOOTECH. CYNOL. Caractère de ce qui est bon, qui a des qualités que l'on attend, qui est conforme à certaines normes, qui est apte à remplir une fonction.. Tel est le sens ancien de bonté dans la formule du zootechnicien « beauté est synonyme de bonté »... Quand LESBRE parle de bonté du trot, il s'agit de sa qualité (*Précis d'extérieur du cheval*, p. 530). LESBRE cite PLATON : « Rien n'est beau que ce qui est bon que ce qui est utile. » (op.cit . P . 5)

¹⁴³ CORNEVIN,(1891) *Traité de zootechnie générale*

¹⁴⁴ Hypertype : un animal dont un des caractères physiques est accentués à l'extrême.

6.4. Les nouveaux enjeux esthétiques au début du XXe siècle

Le début du XXe siècle a vu apparaître la « révolution formelle »¹⁴⁵ dans le domaine des arts. Cette révolution formelle est portée par plusieurs mouvements ou tendances artistiques qui dès le milieu du XIXe siècle, ont cherché à rompre avec le système de norme en vigueur jusqu'alors dans l'art occidental. Ainsi ils tentent d'échapper à l'académisme.

Cette rupture a permis de montrer des multitudes de formes et de concepts qui existaient auparavant mais n'étaient pas réellement considérés (objet vernaculaire, artisanat, savoir faire décoratif...). Yves Michaud dans son livre « Critères esthétiques et jugement de goût »¹⁴⁶ met en évidence que cette profusion de formes, après avoir suscité beaucoup d'interrogations, devient le terrain de nouveaux jugements esthétiques avec des critères non plus académiques mais particuliers et locaux. Ainsi, même en ce qui concerne l'art contemporain, on constate que son appréciation se fait sur des critères moins définis que ceux de l'académisme mais existant au sein du milieu.

L'éclatement des repères esthétiques a laissé croire à une plus grande démocratisation tant dans les pratiques, que dans leur compréhension. Dans ce petit livre, Yves Michaud met en évidence que le pluralisme des pratiques est aussi à l'origine de micro milieux, de familles, dans lesquelles les critères deviennent particuliers et locaux et ne permettent pas alors l'universalisme d'appréciation que le public attendait peut-être de la « démocratisation de l'art ».

La rupture avec les codes esthétiques entrepris en art au milieu du XIXe siècle est à l'encontre d'un mouvement de standardisation générale auquel le chien n'a pas échappé.

En cynotechnie c'est à cette époque que les critères de jugement apparaissent, ces critères sont à la fois esthétiques, raciaux et fonctionnels. Ce sont les standards. Ces standards s'emparent alors de la notion de beauté. Ils deviennent des systèmes complexes d'appréciation du chien selon des critères bien définis. Étant basés majoritairement sur l'apparence du chien, ils ont une fonction de critères esthétiques.

On distingue deux systèmes de jugement en cynophilie : le standard et le show.

¹⁴⁵ JIMENEZ (2004)

¹⁴⁶ MICHAUD (2011). Critères esthétiques et jugement de goût

Le standard malgré son écriture a, comme ces systèmes de jugement locaux des pratiques artistiques, une diffusion locale et datée. Il est spécifique à chaque race. Le show quant à lui unifie ce système de jugement spécialisé, par l'uniformisation des formes selon une convention qui relève plus de la mode que des critères préalablement établis.

Certains critères sont liés à la beauté conventionnelle, c'est à dire liés à la mode, et d'autre sont des critères canoniques définis en amont. C'est à partir de ces deux types de critères qu'on juge de la qualité d'un chien.

Chapitre 7. Sélection chez les chiens de races

La pratique de l'élevage est le lieu où les premières sélections s'opèrent par la pratique empirique de la génétique. Les éleveurs utilisent les outils de la génétique afin de créer et d'améliorer les races, selon les critères du standard mais aussi selon leur goût personnel. Ces goûts viennent peut-être d'un rapport à la représentation dans l'exposition, dans l'histoire de l'art et dans la représentation sociale. En entrant dans l'étude de cette pratique, le travail d'éleveur est fondateur de l'exposition de beauté. En effet c'est par la recherche esthétique des éleveurs que la création des concours a eu lieu donc nous devons savoir quel est le travail de sélection de l'éleveur. Pour cette partie il faut prendre en compte des éléments matérialistes et éthiques, en effet la profession d'éleveur est soumise à des contraintes économiques qui dirigent certains de leurs choix. Ils ont une pratique empirique de la génétique par la sélection biologique. Ils participent donc à la sélection selon des critères, nous verrons alors quels sont ces critères et ce que ces choix entraînent au niveau des morphologies et des races.

Si on prend en compte les différentes manières d'élever, on sait que la sélection en élevage se fait sur différents critères à la fois économiques, esthétiques et liés à la santé du chien. Une des anciennes définitions de l'élevage se disaient « art d'élever ». Dans le dictionnaire encyclopédique de M. Triquet¹⁴⁷, il est cité Le Couteulx de Canteleu : « *Quand je dis élever, je n'entends pas seulement les faire vivre, mais bien produire un beau chien, de belle taille, fort, vigoureux et membré.* »

7.1 Sélection cynotechnique

La sélection doit être faite avec soin, elle nécessite des connaissances spécifiques acquises de façon théorique ou par une expérience solide. Si le sélectionneur n'est pas assez préparé, il lui est recommandé de prendre conseil auprès d'autres éleveurs ou du club de sa race pour choisir le mâle. En effet, il est nécessaire d'évaluer de façon individuelle les sujets, d'en connaître la généalogie et les résultats de précédents accouplements. Tout ces conseils

¹⁴⁷

sont à prendre en compte si on souhaite travailler avec des chiens de races en vue de l'amélioration de la race à laquelle il appartient.

En cynotechnie on considère que la sélection a deux buts, d'abord elle sert à améliorer la race c'est à dire le faire évoluer dans une direction considérée conjoncturellement comme souhaitable, et dans le même temps y conserver suffisamment de diversité pour lui permettre de s'orienter autrement par rapport aux objectifs recherchés.

La sélection au sein d'une race sous entend qu'il est possible de faire reproduire les animaux susceptibles d'améliorer la race ou dans certain cas des animaux susceptibles de la diversifier.

Les critères et les objectifs de sélections sont définis par les clubs de races, pour cela ils doivent faire un état des lieux de ce qui peut exister comme souche ou lignée¹⁴⁸ dans la race. Ces études permettront d'ajuster les objectifs pour qu'aucun courant de sang ne disparaisse. Ces objectifs permettent aussi d'indiquer au juge la relativité nécessaire lors des jugements en concours de beauté afin d'augmenter la population reproductrice (cotation en concours (voir annexe A.2.)).

7.2 Méthode et critère de sélection

Voir annexe C.4.. En effet l'enquête autour de la sélection a permis de déterminer à la fois les méthodes et les critères de sélection.

Sur quoi repose la génétique ?

La génétique du grec genno « donner naissance » est la science qui étudie l'hérédité et les gènes, c'est une sous discipline de la biologie. Elle étudie la structure, la composition et l'évolution des génomes.

La branche formelle de la génétique (ou Mendélienne) s'intéresse à la transmission des caractères héréditaires entre les géniteurs et leurs descendants. La biologie moléculaire, elle, étudie le support matériel des gènes (ADN et ARN) et la biologie cellulaire étudie l'expression des gènes.

¹⁴⁸ Souche et lignée : famille : correspond aux individus descendant d'un individu donné

C'est sur les lois de Mendel qu'on détermine le génotype sous-jacent en étudiant l'hérédité ou le phénotype. C'est donc sur ces lois que se repose la sélection « intuitive » en élevage canin. Ici on est dans la génétique appliquée : la sélection.

La génétique et le milieu sont en constante interaction, ce sont des covariants. En effet le comportement et la morphologie d'un individu sont autant génétiques qu'environnementaux. Marie-José Labrousse¹⁴⁹ explique qu' « *il faut savoir qu'une alimentation inadaptée ou insuffisante pendant la gestation et dès la naissance, des maladies, un manque de soins peuvent modifier l'expression phénotypiques du meilleur génotype.* »

La génétique apparaît en 1865 et évolue encore. Son évolution rapide pose plusieurs problèmes éthiques liés au clonage, aux divers types d'eugénismes possibles, à la propriété intellectuelle des gènes et aux modifications génétiques.

Eugénisme¹⁵⁰, lignée et consanguinité.

L'eugénisme est une invention de Francis Galton à la fin du XIXe siècle basée sur la sélection artificielle des individus. Il semblerait que dans les pays occidentaux la plupart des généticiens y adhèrent. Du point de vue de la bourgeoisie du XIXe siècle cette idéologie est en adéquation avec la société capitaliste qu'elle souhaite voir se développer. Cette pratique de l'eugénisme est soutenue en 1945 par l'UNESCO. L'eugénisme est sujet de controverse lorsqu'il est pratiqué sur les humains par les humains mais ne semble pas être un problème pour l'élevage moderne des races améliorées qui repose sur la sélection artificielle.

Comme toute idéologie appliquée l'eugénisme montre des limites à la fois physique et morale.

L'élevage canin repose sur une idéologie eugéniste puisqu'il repose lui même sur la pratique de la sélection artificielle à partir de critères définis que ce soit dans un but esthétique ou pour éliminer les tares de la race. Ces dix dernières années on constate que beaucoup d'écrits dans le monde cynophile se fondent sur le désir d'éradiquer les maladies au détriment de l'esthétique (chose nécessaire dans certaines races qui sont dans un excès morphologique) ce qui démontre une arrivée d'une pensée hygiéniste et eugéniste du « bon chien absolu ». Mais la technique de l'élevage ne peut aller à ce point à l'encontre de la nature. Mais le chien

¹⁴⁹ LABROUSSE (1998)

¹⁵⁰ Eugénisme, article Wikipédia

est un être vivant et se montre plus imprévisible que la machine.

L'idée de race pure et de sélection des meilleurs gènes se traduit par la création d'une lignée, c'est à dire d'une famille transmettant un phénotype relativement stable, qui est plus ou moins consanguine. Ces lignées sont identifiées par leur nom c'est à dire par l'afixe de l'élevage « X des Monts de l'autan » ou « Y des Armoiries à têtes d'or ». Cette utilisation des affixes n'est pas sans lien avec la distinction aristocratique dont l'histoire du chien résulte. Le Docteur Florence Guérin, auteur du livre « l'art du Handling »¹⁵¹ utilise même l'expression « snobisme aristocratique » pour parler des affixes.

7.3 Évolution de la sélection en élevage

Dans l'encyclopédie du chien Royal Canin¹⁵², le Dr Irene Sommerfeldelstur professeur de génétique à l'Université Vétérinaire de Vienne (Autriche) pointe « 13 pêchés capitaux de l'élevage de chiens modernes ». Elle soulève quelques doutes ou excès de la pratique. Chacun de ces treize points sont significatifs des différentes démarches et pratiques possibles de l'élevage (pour des éleveurs formés ou non).

- « - Accoupler des chiens dont les tares génétiques sont connues.
- Centrer son attention sur ses propres chiens en oubliant leur ascendance.
- Ignorer ou sous-estimer les problèmes de santé caractéristiques de la race.
- Accoupler des chiens trop proches parents.
- Accoupler les chiennes à un seul et unique géniteur champion.
- Élever les petites races pour que les chiens soient trop petits ou grandes races pour qu'ils soient trop grands.
- Élever les chiens pour exagérer leurs traits de manière extrême ou anormale : museau trop court, pattes trop courtes, oreilles trop longues, peau trop plissée ou troubles de la pigmentation.
- Insister sur les aspects esthétiques et la compétition plutôt que sur les questions de santé.

¹⁵¹ GUERIN (2008)

¹⁵² GRANDJEAN et HAYMANN (2010)

- *Ne voir que le mérite de ses propres chiens tout en étant très critique vis à vis de ceux des autres éleveurs.*
- *Cacher les problèmes de santé dans son propre élevage.*
- *Privilégier l'engouement temporaire pour les races à la mode, plutôt que les objectifs d'élevage durable et fonctionnel.*
- *Oublier que le chien domestique est issu de prédateurs et devrait principalement pouvoir chasser et capturer des proies.*
- *Oublier que les chiens ressentent la douleur et la gêne tout autant que les humains, mais qu'ils ne savent pas toujours communiquer ces sentiments. »*

On peut par ce dernier pêcher accuser l'auteure d'une certaine dose d'anthropomorphisme mais ici je vais faire confiance dans ses connaissances scientifiques et vétérinaires.

Les autres défauts qu'elle soulève peuvent se regrouper en quelques notions que nous développerons par la suite. Je compléterai ces points par des observations de Marie-José Labrousse¹⁵³ (éleveuse et auteur du livre « le dogue allemand »¹⁵⁴) et du colloque « sélection en élevage canin » mené par le docteur vétérinaire Mimouni¹⁵⁵.

On va donc définir cinq types de doutes : une méconnaissance des outils génétiques, la consanguinité, l'évolution vers l'hypertype, l'effet popular-sire, et réponse aux excès du marché. Nous allons étudier sur quelles idéologies ou critères reposent ces dérives et approfondir pour chacune les applications.

Méconnaissance des outils génétiques ou oubli intentionnel de la cynotechnie :

Mme Labrousse dénonce chez les éleveurs « amateurs » certaines dérives : choisir les géniteurs sur leur phénotype sans se soucier des caractères héréditaires, choisir un géniteur qui a un mauvais psychisme, utiliser les chiens le plus proches de chez lui, ou utiliser leur propre mâle.

¹⁵³ LABROUSSE (1998)Élever.. Être éleveur... !

¹⁵⁴ LABROUSSE (1998) *Le Dogue Allemand*

¹⁵⁵ MIMOUNI (2011) 9eme rencontre éleveurs canins/vétérinaire, La sélection en élevage canin

La consanguinité :

M. Triquet¹⁵⁶ dans son article « quelques considérations sur la race » explique que « *si l'on considère qu'un animal est officiellement « non consanguin » lorsque ses parents n'ont pas d'ancêtres communs sur cinq générations, on peut conclure que la majorité des chiens de race est plus ou moins consanguine »*

L'élevage canin repose donc sur une part de consanguinité, pourtant il a été demandé, lors du colloque de sélection en élevage¹⁵⁷, de limiter la consanguinité : « *afin de maintenir, voire d'étendre, la diversité génétique d'une race, la reproduction répétée avec un même sujet et une consanguinité importante doivent être évitées. »*

Malheureusement on ne peut bannir la consanguinité parce que comme il est dit dans l'article « comment créer un chien? »¹⁵⁸, lorsque le nombre de races accroît, le nombre d'individus par race lui se restreint. Certaines races reconnues mais très spécifiques ou peu connues ne comptent que quelques spécimens en fonction des pays.

Évolution vers « l'hypertype » :

Lors de ce même colloque « sélection en élevage canin » il a été soulevé un autre point important sur les problèmes liés aux excès de la sélection ; c'est à dire les hypertypes. Selon M. Triquet¹⁵⁹ en cynophilie, « hypertypé » se dit d'un chien dont les caractères raciaux sont développés à l'excès. Les éleveurs qui pratiquent cette technique de sélection répondent aux canons de beauté liés à la mode et oublient le bien être et « l'anatomie naturelle » du chien. Ils s'éloignent du standard qui lui essaye de prendre en compte les caractères morphologique liés à la santé du chien.

Les hypertypes sont à l'origine de création de plusieurs races modernes puisque la création d'une race repose souvent sur l'accentuation de critères déjà présents chez d'autres. C'est aux États-Unis et en Angleterre que cette recherche de l'originalité et de l'extrême fut la plus développée. On définit cela comme une technique de sélection à part entière : la recherche de l'hypertype. C'est cette tendance qui a amené le bulldog (voir annexe A.7.) à

¹⁵⁶ TRIQUET() « Quelques considérations sur la race »

¹⁵⁷ MIMOUNI (2011)9eme rencontre éleveurs canins/vétérinaire, La sélection en élevage canin

¹⁵⁸ RATLIFF (2012) Comment créer un chien ?

¹⁵⁹ TRIQUET () idem

l'extrême du nanisme. On constate aussi aujourd'hui que les tailles moyennes disparaissent au profit des tailles extrêmes.

L'effet popular-sire

On peut signaler ce qu'avance le Docteur Grégoire Leroy¹⁶⁰ lors de la rencontre « la sélection en élevage » de décembre 2011 : « *De façon générale, il est recommandé qu'aucun chien n'ait produit un nombre de chiots supérieur à 5% du nombre total de chiots enregistrés pour une race déterminée sur une période de 5 ans.* ». Il est important qu'il n'y ait pas qu'un seul géniteur pour la race. Cette situation existe dans le système bovin dans lequel seuls quelques taureaux par races sont utilisés pour des cheptels entiers. Mais l'utilisation est tout autre pour le chien, la diversité doit primer car la population raciale est très réduite.

M. Didier Roshardt¹⁶¹ nous explique que même si les premiers concours étaient organisés dans le but de choisir des géniteurs, on remarque déjà en 1997 que le jugement n'a plus de véritable valeur, « *en ce qui concerne la sélection, (...), l'intérêt des expositions est nul, sans doute même négatif, tout le monde est excellent, à quelques rares exceptions près.* »

7.4 Évolution due au marché

On peut condamner les éleveurs qui vont dans l'hypertype parce qu'ils vont jusqu'à mettre en danger le chien en développant ces handicaps (ex: peau chez le Shar-Pei) mais il ne faut pas oublier qu'un éleveur bien que passionné doit vivre de son activité, il est aussi un vendeur et les tendances actuelles des ventes vont vers les extrêmes.

L'évolution de la vie humaine, liée à l'urbanisation, amène les acheteurs vers les toys et les minis. On constate particulièrement cela en Asie mais aussi en Amérique du Sud. En Amérique du Nord la tendance se confirme. En France, en Italie et en Espagne, le marché augmente progressivement même s'il y a un désir de rester dans la diversité. Au contraire en Allemagne et au Portugal c'est le chien de plus de 25 kilos qui demeure la norme.

a) L'anthropomorphisme : l'excès des acheteurs

¹⁶⁰ MIMOUNI(2011) 9eme rencontre vétérinaire-éleveur p.16

¹⁶¹ ROSHARDT (séminaire 1997) Notion de qualité et de sélection

L'urbanisation, le développement des mégapoles et le manque croissant de surfaces nous dirigent vers les petits chiens. C'est surtout le cas au Japon où le petit animal devient le support de toutes les dérives affectives ou de tous les élans artistiques. Il y existe une multitude de vêtements, accessoires et même des colorations et des faux ongles pour chien. Il est signalé dans l'encyclopédie du chien Royal Canin que « *Le risque est alors pour certains propriétaires d'oublier que le chien est et doit rester un animal, fut-il membre de la maison, pour l'anthropomorphiser au rang de petit humain, voire d'« enfant » à quatre pattes sources d'un trop grand transfert d'affectivité.* »

Contrairement à une projection dangereuse et malhonnête fort répandue dans le monde occidental, qui voit les chiens domestiques comme autant d'enfants à poils, les chiens ne renvoient pas à l'humain. Donna Haraway affirme que c'est d'ailleurs ce qui fait toute leur beauté. Ce sont des chiens, membres d'une espèce ayant noué avec les êtres humains des rapports obligatoires, historiques, constitutifs et protéiformes. Ces rapports n'ont rien de particulièrement agréables; ils sont pleins de gâchis, de cruauté, d'indifférence, d'ignorance et d'abandon, mais aussi de joie, d'invention, de travail, d'intelligence et de jeu. Donna Haraway¹⁶² explique « Je voudrais apprendre à raconter cette histoire commune et à hériter des conséquences de la coévolution dans la nature culture ».

Elle nous explique qu'aux États-Unis il est courant d'attribuer aux chiens une capacité à « l'amour inconditionnel ». Cette croyance provoque, chez des personnes ayant souffert des relations avec des êtres humains, une recherche du contact avec le chien. Ils se réconfortent dans cet amour inconditionnel, ce qui les amène généralement à traiter leur chien comme leur enfant et à les chérir. D'après elle ces relations basées sur ces croyances sont en soi violentes pour le chien comme pour l'être humain parce que basées sur des malentendus, des mensonges.

Il y a un large éventail de relations possibles entre deux espèces. La croyance en l'amour inconditionnel est pernicieuse surtout chez les possesseurs de chiens dans

¹⁶² HARAWAY (2010)

notre culture de consommation contemporaine.

Pour autant et en dehors de ces relations « absolues », les relations entre ces deux espèces peuvent être déterminées par l'amour. La relation de partenariat, d'échange, de partage venant des deux côtés, dans une quête de rendre l'autre heureux et la construction d'une relation où chacun a sa place, permet de dire que pour certaines relations inter-espèces on peut parler d'amour ou d'amitié.

«L'homme fabrique l'animal de compagnie, il projette sa personnalité sur lui,» explique Jean-Pierre Digard, anthropologue de la domestication contemporaine. L'animal est un miroir, un défouloir, autant qu'un faire valoir. Une analyse de l'INRA sur la domestication a montré que les clichés sociaux fonctionnaient très bien. *«Les policiers, les militaires, les petits patrons, les cadres moyens préfèrent les chiens, plus serviles et attachés à leur maître. Les artistes, les professions intellectuelles, les fonctionnaires choisissent le chat, plus solitaire et indolent. Avec lui le comportement nourricier l'emporte. L'homme investit toutes ses angoisses et ses enthousiasmes sur l'animal. S'il choisit un pitbull, ou une peluche comme le ragdoll, cela a du sens!»* (voir annexe E).

b) Phénomène de mode et connaissance des races

Dans « le manifeste des espèces de compagnie »¹⁶³, l'auteur nous propose de nous pencher sur un exemple de nos comportements consuméristes liés aux animaux de compagnie en nous parlant d'un célèbre chien « Lassie chien fidèle » cette célèbre série télévisée britannique dédiée à ce prodigieux chien de berger ; le border collie écossais.

Produit génétique des compétitions sur troupeaux ovins depuis la fin du XIXe siècle, on doit à cette race d'avoir popularisé cette activité comme un sport à part entière sur plusieurs continents. C'est également la race qui domine le sport d'agility. Enfin, c'est aussi la race de chien qui est en grande quantité abandonnée. Ceci parce

¹⁶³ HARAWAY (2010)

que les téléspectateurs de cette série à succès vont s'approvisionner sur le marché des animaux domestiques.

Les acheteurs impulsifs comprennent bien vite que le border collie écossais est un ardent travailleur dont ils sont loin de pouvoir satisfaire les besoins de dépense physique. On voit le même cas avec le labrador, le husky, le lévrier et certains ratiers qui une fois mis en appartement souffrent énormément du manque d'activité au point de développer de nouveaux comportements signalés comme caractéristiques de la race. L'encyclopédie Royal Canin¹⁶⁴ par exemple définit le Labrador comme ayant tendance à l'obésité or ce n'est en aucun cas une caractéristique de cette race si elle est bien utilisée.

¹⁶⁴ GRANDJEAN-HAYMANN (2010)

III LE JUGEMENT ESTHÉTIQUE

A) Jugement et appréciation

Chapitre 8. Notion de jugement

8.1 Esthétique du goût

Dans son livre « Qu'est ce que l'esthétique contemporaine », Marc Jimenez¹⁶⁵ avance l'idée selon laquelle la « Critique de la Faculté de Juger » d'Emmanuel Kant est importante dans l'histoire de l'esthétique. En effet, par son ouvrage Kant met fin aux questions rebattues jusqu'alors visant à opposer la raison à l'imagination dans le jugement de goût. A l'époque deux conceptions s'affrontent, d'une part les intellectualistes qui prônent la raison dans l'acte de juger et d'autre part les sensualistes ou empiristes qui privilégient la sensibilité.

Kant réduit à l'essentiel la question du jugement. « *Il ne s'agit plus de s'enfermer dans la contradiction entre l'entendement et la sensibilité : le goût est une affaire de jugement et de sensibilité.* »¹⁶⁶

Kant prend en compte la capacité de juger de chacun et la possibilité d'exprimer ce jugement qui peut alors être partagé. Marc Jimenez ajoute tout de même à cette position que l'expérience du jugement esthétique n'est « *légitime que dans la mesure où elle reconnaît à l'autre une égale faculté de juger.* »

Kant nous met donc face à cette faculté et à cette possibilité pour chacun de juger une expérience esthétique. Marc Jimenez rebondit alors « *la Liberté de juger ne sert à rien si elle n'a pas pour finalité la réalisation d'un état où tous peuvent se donner les moyens d'accéder à la liberté et d'avoir la possibilité de l'exercer. C'est pourquoi l'acte de juger, d'évaluer les œuvres d'art -ou toute autre chose humaine- reste fondateur d'un espace d'autonomie.* ».

Yves Michaud¹⁶⁷ répond à cette diversité des jugements esthétiques de goût que : « *Le problème d'une esthétique du goût est en effet que, si elle rend bien compte de la diversité des jugements et des appréciations ainsi que leur caractère profondément « senti » et personnel*

¹⁶⁵

JIMENEZ(2004)

¹⁶⁶ JIMENEZ (2004)

¹⁶⁷ MICHAUD (2011)

(le sentiment dont parlait Hume¹⁶⁸), une fois reconnu l'ancrage subjectif du jugement esthétique, il faut faire le chemin inverse, c'est à dire aller de la subjectivité à sa régulation, à la manière dont elle trouve à se normer ou à s'étalonner, à s'élargir en communication partagée. ».

Il explique que dans l'esthétique du goût on se retrouve face à la relativité des jugements sans trop vouloir reconnaître qu'il existe des accords esthétiques plus ou moins formulés. Le jugement esthétique lui, répond à des conditions plus complexes que l'universalité et la singularité des goûts. Yves Michaud insiste sur le fait que ces jugements esthétiques résultent de critères à la fois réels et relatifs répondant à des esthétiques locales et des goûts locaux mais qu'au sein de chaque esthétique, les accords sont plutôt stables.

Et c'est la stabilisation de ces goûts qui amène David Hume, philosophe écossais du XVIII^e siècle à décentrer le propos en questionnant la notion de norme de goût : *« Comment se fait-il que des sentiments s'accordent, que des goûts se rencontrent et s'ajustent entre eux ? Comment se fait-il que des évaluations esthétiques, avec leur diversité, trouvant à se rencontrer autour de certaines normes, valeurs ou standards? »¹⁶⁹*

Ainsi ces accords de sensibilité de goûts forment une certaine objectivité locale. Et ces accords organisés autour de qualités matérielles permettent pour un groupe donné de reconnaître un objet par rapport à un autre. Ils s'inscrivent alors dans une convention partagée qui, écrite ou non, a valeur de standard ou de norme. A travers ces accords on exprime avant tout notre admiration et notre rejet pour un objet spécifique.

Yves Michaud reconnaît donc la possibilité de voir des conventions et des accords de goûts mais il semble poser une simple distinction entre goût et critère esthétique. Dans son essai il semblerait en effet que le goût relève du sensible même dans les accords et que les critères esthétiques s'inscrivent eux dans un système à la fois sensible mais identifié.

8.2 Critères

¹⁶⁸ David Hume (1712-1776), philosophe, économiste et historien britannique, l'un des plus importants penseurs des Lumières écossaises.

¹⁶⁹ MICHAUD (2011)

Yves Michaud définit la notion ordinaire de critère :

« Dans l'acceptation commune, un critère est ce qui permet de faire des distinctions entre des choses, des personnes ou des notions. Appliquer un critère, c'est faire une distinction permettant des choix. (...) Le critère est donc aussi ce qui permet de porter un jugement d'appréciation : en fonction du critère, on prend ou on laisse, on admet ou on écarte. L'idée de valorisation et d'appréciation est bien présente mais elle est indissociable de l'opération de choisir, de retenir ou de laisser. Valoir c'est être retenu. »

Les critères témoignent d'un effort d'accordement continuuel entre les acteurs, ce qui les inscrit dans un métabolisme permanent de doutes et de vérifications dans la théorie comme dans la pratique.

Mais ces critères ne sont pas des principes posant des raisons. Ces critères sont fondés sur des conventions, des accords entre divers acteurs qui vont en rendre compte, dans une diffusion plus ou moins large, afin de le soumettre à l'ensemble des acteurs. La valeur esthétique portée par ces critères, est elle aussi relative à ces accords et n'a donc pas de légitimité absolue. Ici on est face au jeu de langage d'acteurs locaux.

Ces jeux de langage mettent donc en œuvre ces critères et nous amènent à porter une attention particulière aux traits correspondant à ces critères, et ainsi à ressentir les sentiments « adéquats ». Ils se rencontrent et se vérifient tant dans les livres, que les revues, que les expositions plus au moins spécialisées. Ils utilisent des vocabulaires plus ou moins proches du langage courant et des modes de célébrations directs ou indirects.

8.3 Le jugement

On constate donc que le jugement esthétique se fait à partir de critères énoncés à travers des jeux de langage. Mais la faculté de juger selon des critères demande à chacun de faire évoluer et de former son goût pour entrer dans le jeu du langage et ainsi dans le milieu.

Pour cela il devra acquérir des compétences esthétiques non pas générales mais à propos d'un objet déterminé. L'apprentissage et la formation régulière joue un rôle important dans l'élaboration du jugement esthétique. Celui-ci résulte du jeu particulier entre l'apprentissage des effets et leur transmission à travers le langage spécifique du milieu.

On constate alors que les conditions d'apprentissage, à travers des interactions publiques (exposition), jouent un rôle d'auto-construction des formes d'expressions. Même dans de courts échanges. Ces échanges sont souvent le fruit de discussions faisant état d'appréciations rudimentaires « c'est joli » « j'aime ou je n'aime pas », ou d'expressions stéréotypées consensuelles « c'est intéressant » « magnifique ». Ils peuvent aussi donner lieu à des jeux de langage plus ou moins hasardeux selon les connaissances et les ressources des interlocuteurs. Ceci entraîne un sentiment fréquent de rejet par les personnes qui découvrent ou qui apprennent ces jeux de langage.

Les échanges lors de ces événements sont aussi des occasions pour le jugement de « *s'amplifier, se complexifier et se normer au sein de jeux de langage particuliers et locaux.* »¹⁷⁰ et ainsi développer un jeu de langage complémentaire ou modifier les critères d'appréciations.

Mais ces critères à travers ces jeux de langages sont des supports de domination de certains groupes d'acteurs par rapport à d'autres. « *On tombe là dans le champ des interactions et des négociations, avec ce qu'ils comportent de séduction, d'effet de pouvoir, de phénomène de déférence et de respect commandé- d'effet de persuasion aussi. Sans oublier le hasard des affects.* »¹⁷¹

C'est derrière les convergences de jeux de langage et d'évaluation que s'exercent les effets de domination culturelle par l'imposition des normes. Celles-ci exercent une pression constante sur les formes de vie et de représentation. On constate donc que les critères esthétiques sont porteurs à la fois de dogmes culturels et sociaux à différents niveaux, selon leur degré d'application et de diffusion.

a) Critères et dogmes

La complexité face à la situation contemporaine de diversification des expériences esthétiques et des systèmes d'appréciation développe trois types de

¹⁷⁰ MICHAUD (2010)

¹⁷¹ MICHAUD (2010)

réactions : la première reconnaît cette diversité mais réinstalle un système de jugement au nom d'un domaine « véritable » de l'esthétique, le second considère que face à cette multiplicité, le jugement est vain donc il se range du côté des experts. Le troisième considère que le jugement doit se prendre en compte selon des conditions locales et particulières.

Pour ma part, j'inscris mon étude du jugement esthétique dans des conditions locales et datées, c'est à dire le milieu canin du XIXe siècle à aujourd'hui, donc je me positionne dans la troisième réaction. Mais nous étudierons principalement la première position puisque c'est celle qu'a adoptée le milieu canin.

La première réaction réside dans le fait de se recréer un système d'appréciation et de jugement. C'est là que la notion de standard apparaît car il permet d'échapper à la confusion laissée par la diversité. Yves Michaud⁴ explique que : « *Cette stratégie, avouée ou faussement naïve, peut être qualifiée de néo-dogmatique et de néo-formaliste elle consiste à se sauver de la bigarrure, de la complexité et du désordre de l'expérience par le retour sur des positions stables qui sont justifiées par le cours de l'histoire de l'art (...), soit par des prédilections de goût (...) et au bout du compte, par l'argument d'autorité qui naît du consensus d'un milieu qui se pose comme éclairé.* »

Dans le milieu canin ce n'est pas réellement un retour, puisqu'il ne s'est jamais trop éloigné de la position dogmatique. Cet éloignement pourrait être en cours avec les nouveaux critères esthétiques du Show qui complètent ceux du standard. De plus ces critères dogmatiques sont réévalués sans cesse dans les échanges et les pratiques.

Yves Michaud explique que cette position même si elle connaît des ajustements, nous ramène à un dogmatisme esthétique classique qui « *explicite et formalise des distinctions déjà faites dans la détermination de l'objet.* » Ainsi c'est une position qui se questionne peu sur la valeur générale de l'esthétique mais opère des ajustements locaux au sein des critères. Elle oblige les participants à une acceptation pure et simple des jugements esthétiques portés par des groupes d'experts.

b) Les conditions de jugements esthétiques

⁴ MICHAUD (2011)

On pourra me reprocher d'avoir travaillé principalement avec les données de ce petit essai mais le positionnement d'Yves Michaud sur l'élaboration du jugement esthétique se rapproche de mon expérience du jugement esthétique à la fois en art et en « chien ». Les trois exemples qu'il choisit pour définir les conditions de l'expérience esthétique à savoir l'appréciation d'un cheval, d'un morceau de rap et d'une œuvre d'art sont proches de ma volonté de faire un parallèle entre les milieux de l'art et les milieux canins. Ces exemples mettent en évidence une similitude et des différences à la fois dans les approches, les critères, les réactions aux critères et la vérification des systèmes à travers les jeux de langage.

En partant de ces trois expériences esthétiques il pose les principes préalables au jugement afin d'en déterminer la nature : d'abord en prenant en compte le caractère universel de l'expérience esthétique (elle peut être faite par les amateurs) puis considère les différences de degrés dans ces expériences ainsi que le caractère relatif des appréciations, le jugement est aussi affaire d'énoncés complexes et techniques qu'il faut comprendre et utiliser pour entrer dans le jeu de valorisation.

Donc les principes préalables du jugement résident autant dans la diversité que dans la spécialisation et l'apprentissage des goûts, que dans notre capacité de formuler des énoncés qui participeront aux jeux de valorisation du milieu dans lequel on effectue ce jugement.

c) Le jugement esthétique en Cynophilie

Bref historique du jugement.¹⁷²

Depuis le début de la domestication les hommes ont opérés des sélections pour les animaux d'abord sur des qualités alimentaires puis plus tard aussi sur des qualités d'apparence.

La sélection est d'abord l'outil de l'éleveur et c'est à partir de ses choix et de ses expériences que vont apparaître les premiers « standards » informels. Ceux-ci seront

¹⁷² ELEMENTS DE CYNOTECHNIE A l'usage des Juges et experts confirmateurs« principe du jugement »

dès 1876 écrits, par des organisations, et complétés de nombreux critères liés aux expériences esthétiques et pratiques. Ces standards sont les bases d'appréciation des juges canins.

Le jugement est le principe de toute sélection. Le principe du jugement lui-même réside dans son but : la sélection qui débouchera sur la production de sujets de grande valeur.

Frédéric Maison¹⁷³ explique dans le cadre d'exposition cynophile : *« Ce qu'il faut retenir d'un jugement ce sont les caractéristiques communes aux meilleurs chiens de chaque classe, en quelque sorte l'incarnation du standard, et non pas simplement le grand vainqueur. L'éleveur expérimenté qui possède un sens critique suffisamment développé se rend compte d'ailleurs lui-même du chemin qui lui reste à parcourir en regardant les autres animaux exposés. Le simple fait de confronter ses chiens aux autres est pour qui sait regarder, déjà une expérience enrichissante avant même l'avis éclairé du juge. De plus, ce dernier ne se contente pas de faire un classement, il fait auparavant l'inventaire des défauts et qualités de chaque spécimen examiné, aidant ainsi l'éleveur dans son travail de sélection. »*

Ils n'y a donc pas seulement le juge qui fait une appréciation des chiens présents. Les participants ont la faculté de juger à partir de leur expérience mais le juge a le pouvoir de décision et d'indication des meilleurs sujets selon son expertise.

Pendant les concours le juge devra estimer en nombre et en importance les écarts que tout chien présente par rapport au standard de la race.

Au terme d'un examen individuel, le sujet se verra attribuer un qualificatif qui permettra de le placer sur une échelle de valeur. Le juge procédera alors au classement lors d'un examen général des sujets par classes et par âges.

Le jugement se fait donc lors d'un examen morphologique plus ou moins approfondi qui suit un schéma décidé au préalable par le juge.

Les critères de jugements sont dictés par le standard de la race, en vue d'indiquer aux éleveurs les géniteurs capables d'améliorer la race. La mission du juge

¹⁷³ MAISON (2013)

depuis 1882 est en effet de participer à l'amélioration des races de chiens.

Dans le petit livre « Découvrir les expos canines »¹⁷⁴ Le Dr Maurice Luquet, décrivait ainsi le rôle du juge, à l'issue de l'examen individuel de chaque sujet exposé dans son ring : « *Un système basé presque exclusivement sur l'examen d'ensemble ne peut conduire qu'à des résultats forts imparfaits. Vient ensuite le travail de classement souvent délicat, surtout lorsque les sujets présents sont très voisins, très près, les uns des autres. C'est là qu'intervient ce don de la nature qu'est le coup d'œil, don qui se perfectionne par la fréquentation des rings et surtout par l'examen rationnel de nombreux chiens* ».

Près de 1400 juges sont agréés par les associations de races et la Société Centrale Canine.

Afin d'exercer son jugement et de continuer à l'élaborer, le juge doit exercer régulièrement. Il doit se nourrir des échanges humains tout en faisant attention à ne pas être trop influencé par les participants. Le juge doit faire preuve de « courage » et « d'intégrité ».

Il est donc demandé au juge, dès la formation, de se baser sur le standard et donc d'être garant d'un rôle dans la cynotechnie, c'est à dire qu'il doit se baser sur les attendus des différents acteurs.

Lors du séminaire sur « l'appréciation zootechnique du chien », Guy Queinnec¹⁷⁵ est clair dès l'introduction sur la nécessité du jugement qui détermine la valeur. On entre alors réellement dans des jugements de valeur déterminant des choix de sélections.

Il énonce :

« L'appréciation zootechnique d'un animal ou d'un groupe d'animaux est une tâche complexe, déjà dans son principe, encore plus dans sa mise en œuvre.

Là où chacun verra le point qui l'intéresse, le zootechnicien devra envisager les multiples facteurs d'intérêt et les incertitudes d'une évaluation.

Le tout peut se résumer à une notion de qualité. Chaque élément

¹⁷⁴ HAYMANN (2004)

¹⁷⁵ QUEINNEC (séminaire 1997)

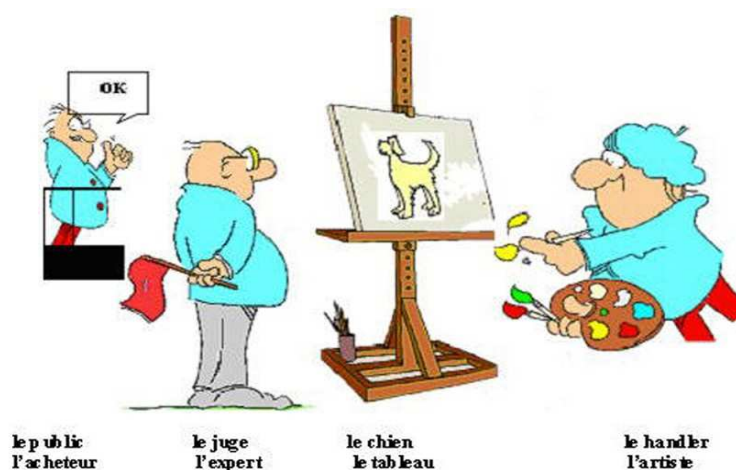
commercialisable doit répondre à des normes de qualité, et il serait nécessaire que les structures elles-mêmes aient des critères de qualité. ».

Ici on inclut clairement le chien dans le registre de l'objet manufacturé répondant à un cahier des charges et soumis à la commercialisation. Mais ces éléments sont essentiels à la compréhension de l'impact des jugements, car en déterminant la valeur d'excellence du chien, par rapport à des critères préalablement posés, on influence alors sur son prix et celui de sa descendance. Les jugements de Best in Show (meilleur sujet de l'exposition) vont clairement être le moment où on va désigner le prochain chien à la mode.

« Nous avons vu précédemment que toute race, pour perdurer, devait susciter suffisamment d'intérêt. Quoi de mieux, pour la personne désireuse d'acquérir un chien mais ne parvenant pas à fixer son choix, qu'une exposition canine. » Frédéric Maison¹⁷⁶.

8.4 Doutes face au jugement esthétique

C'est dans le jugement esthétique qu'il semble y avoir un doute car le rapport entre le texte écrit du standard et l'animal face au juge peut être confus ou complexe à comprendre pour les participants. Il est dit que le juge utilise une méthode « impressionniste » qui prend plus en compte son appréciation générale du sujet que le détail du standard écrit. Ceci pose un



problème de compréhension pour les participants qui cherchent une forme d'objectivité dans le jugement esthétique.

¹⁷⁶ MAISON (2013)

Image préambule « L'art du Handling »

Dans l'article d'Armando Melim¹⁷⁷ dans le n°209 du Trait d'Union la revue du Doggen Club de France, il est observé que : « *Les expositions canines se suivent et se ressemblent. Bien entendu les chiens sont différents, les exposants ne sont pas toujours les mêmes, les juges sont variés, le cadre et l'organisation plus ou moins réussies. En revanche, il y a des constantes et parmi celles-ci, la satisfaction des uns et l'insatisfaction des autres!* ».

Dans cet article il est dit que « *le juge a la lourde tâche de juger les chiens qui se présentent devant lui en se référant à l'unique document de référence, le standard de la race. Alors si un document officiel fixe de façon détaillé les caractéristiques d'une race, pourquoi autant d'incompréhension ? Pourquoi tant de sentiments d'injustice autour des rings ?* ».

Dans son questionnaire sur le mécontentement des participants Armando Melim ramène cela à la pratique «*Par analogie également, l'exposition canine pourrait ressembler à une compétition sportive, (...). Et puis il y a le stress de l'avant match ainsi que l'incertitude du résultat et le suspens qui va avec et enfin le verdict qui tombe. Le grand problème de nos expositions canines, c'est justement qu'elles se situent à mi chemin, entre une manifestation d'art, où chaque artiste expose ses plus belles œuvres, vivant des moments chargés d'affectif, et entre un événement sportif désignant un gagnant selon des règles bien définies.*».

Il souligne donc dans cet article différentes conditions au jugement esthétique, à la fois les critères, la diversité des expériences esthétiques ou non et la difficulté du novice à comprendre les règles du jeu.

Pour les participants, il semble important de comprendre que le standard écrit ne peut s'appliquer comme jugement esthétique et qu'il est à prendre comme outil et non pas comme référent absolu du jugement. Donc pour le participant il est important de comprendre la complexité du jugement car même sans les problèmes du «jugement de bout de laisse» (jugement favorisant les éleveurs les plus connus), le jugement est à la fois écrit (objectif), et synthétique (perception).

Dans la conclusion de cet article du Trait d'union, revue du Doggen Club de France, Armando Melim fait une demande au club, une demande qui sera examinée lors de la

¹⁷⁷ MELIM (2012)

commission d'élevage de la mi-décembre. *«Alors que fait on ? Notre club doit poursuivre ses efforts dans le sens d'une harmonisation des jugements mais il est préférable d'être réaliste. Les juges, même s'ils ont le même socle de formation, continueront à avoir par moments une vision différente. C'est sûrement une bonne nouvelle car ces visions garantiront à grande échelle la variabilité génétique si importante en cynophilie.»*

Ici nous sommes au cœur de réflexions d'ajustement, de l'élaboration du jugement esthétique au sein d'une race donc face à un seul objet. La question est posée : faut-il harmoniser les jugements et ne pas laisser le goût prendre sa place auprès des critères esthétiques au détriment de la diversité génétique ? On ne sait plus si la solution est de durcir et d'unifier les jugements, ou d'accepter et de profiter des variations d'appréciation.

8.5 Critères de jugement en cynophilie

Donc le jugement se base sur le standard mais depuis toujours et particulièrement ces dernières années, le goût du juge entre en compte. Il tolère de plus en plus la diversité et encourage à la fois l'hypertype et le spectaculaire ce qui contrarie les cynotechniciens pour qui la diversité excessive est un problème. Ces mécontentements sont justifiés dans certains cas extrêmes qui mettent en péril la santé et la vie des chiens.

C'est dans le jugement que se confrontent les techniciens qui cherchent un chien en bonne santé, « utile », « fonctionnel », un bon et beau chien, et les esthéticiens qui travaillent des morphologies spécialisées, de belles formes et des animaux spectaculaires empreints d'élégance et de noblesse.

Les critères esthétiques selon Queinsec¹⁷⁸ sont pris dans un métabolisme qui à la fois les inscrit dans un système d'appréciation canonique et conventionnel :

« Apprécier un phénomène quelconque, c'est le situer par rapport à un certain nombre de références, ce qui permettra de le classer dans l'étendue de la variation que l'on peut rencontrer.

Chaque référence retenue conduit à une gamme d'appréciations différentes : beauté, aptitude, caractères, robustesse, etc...

¹⁷⁸ QUEINNEC (séminaire 1997)

Ainsi le jugement d'un chien revient à examiner et apprécier les régions du corps, de même que l'ensemble de sa morphologie (ce que l'on appellera souvent type). Cet examen permet de situer l'animal par rapport à des normes précises, ordonnées et codifiées que l'on appelle standard. Celui-ci est aussi limitatif qu'un code pénal :

Tout ce qui est dans le standard doit être pris en compte, tout ce qui n'y figure pas n'a pas de valeur normative.

Mais si précise que soit la rédaction d'un standard, elle fait appel à des notions approximatives, comme forte ossature, côtes assez plates, etc...

Ces termes sont en réalité bien parlants pour une personne expérimentée, qui connaît l'anatomie et la construction du chien en général, sans se limiter au cas d'une seule race ou d'un seul modèle. C'est justement une connaissance étendue qui permet de situer l'individu dans la variation de l'espèce.

En principe cela devrait suffire pour l'appréciation. En fait le juge est limité par les conditions techniques de l'appréciation : nécessité d'aller vite, tâches accessoires, éclairage et nature du sol, oubli du libellé exact du standard. Il aura par contre enregistré les éléments généraux qui caractérisent les meilleurs sujets et qu'il baptisera type. On le verra alors, non plus juger par référence aux régions du corps, mais par comparaison aux divers contemporains qui lui sont présentés.

Il y sera poussé par l'avis du club, celui de ses collègues, la pression des éleveurs influents, et on observera peu à peu des glissements par rapport au standard. Parfois ceux-ci porteront sur l'exagération d'une qualité, aboutissant à l'hypertype. Très souvent ils conduiront à de telles déviations que le standard paraîtra différent de ce qui est souhaité ! Dans ce cas on préconisera souvent de corriger le standard pour l'ajuster à la demande, au nom de motifs spéciaux, alors qu'en fait cela traduira une déviation de la race. Mais le principe scientifique de la comparaison aux contemporains n'est pas erroné, il est largement appliqué pour l'évolution des vaches laitières. ».

Ainsi nous allons étudier les différents critères sur lesquels s'opèrent effectivement le jugement : le standard (la norme) et la présentation (la sensibilité). On retrouve de la sensibilité dans le standard et de la norme dans la présentation et c'est aussi ces relativités qui complexifient et rendent intéressant le jugement esthétique.

B) Critères esthétiques en cynophilie

Chapitre 9. Le standard

9.1 Points de méthode

Dans de ce mémoire nous utiliserons une des notions de dispositif décrit par Agamben¹⁷⁹ dans « Qu'est ce qu'un dispositif ». C'est-à-dire qu'ici le dispositif sera ce qui d'une manière ou d'une autre a la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants.

C'est un système d'autorité sur lequel s'appuient les hommes pour exercer un pouvoir. Le standard est dans le milieu cynophile le lieu de l'autorité, le dispositif écrit qui développe des pratiques et exerce un contrôle des races améliorées. Par son statut de document écrit, il a une valeur analogue à une loi. C'est à partir de cette loi que s'articulent plusieurs activités comme l'élevage ou le concours canin.

Le standard est une forme de croyance, puisqu'il opère comme une loi de référence. C'est une croyance qui résulte d'une recherche scientifique de nomination d'une méthode de contrôle des races améliorées.

Le standard est un dispositif d'autorité tout en étant l'objet de nombreuses actualisations pratiques qui souvent mettent en doute ou en crise certaines de ces caractéristiques. Ce dispositif est sans cesse réévalué par son époque et son contexte d'application.

Le dispositif est parfois durci parfois peu suivi, et il est au cœur d'organisations diverses. Il est pris dans un métabolisme de recherche qui est réévalué sans cesse par les clubs de races et les organisations nationales et internationales.

Le standard s'articule autour de trois caractéristiques : le jugement (contrôle), l'élevage (application) et sa rédaction. Ces caractéristiques sont plus ou moins malléables selon les pays et les époques mais aussi selon les ambitions des clubs.

Le standard est une notion qui porte confusion dans son utilisation entre les « professionnels » et les amateurs. En effet la plupart des documents qui expriment clairement la valeur et l'application du standard ne sont accessibles qu'en étant dans une démarche engagée de pratique de l'élevage et sur demande aux associations et fédérations concernées.

¹⁷⁹ AGAMBEN (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif?*

Or, pour la plupart des participants de concours ou éleveurs occasionnels, le standard se présente comme une liste de règles à respecter, comme la base inchangeable de la race. Mais celui-ci fait l'objet de divers changements. Ces changements sont liés à des découvertes scientifiques concernant la zoologie, ou la race en particulier, souvent pour éradiquer la présence de maladies génétiques qui mettent en péril la survie de la race.

Le standard est une norme au sens de référent d'autorité. Mais il n'est pas une norme au sens administratif, c'est à dire qu'une norme est considérée norme si elle est passé par un organisme de normalisation agréé. Pour autant il répond au même critères de rédaction et d'acceptation consensuelle qu'une norme car il est rédigé en accord avec tous les acteurs puis validé par un ministère. Le standard a donc la même valeur effective qu'une norme.

D'un point de vue social cette norme a la caractéristique d'exclure ce qui n'y correspond pas, ce qui légitime le fait de juger.

Ce standard a aussi une fonction industrielle car il crée un objet de consommation qui a une belle forme et une bonne fonction. Le standard est un outil de l'esthétique industrielle.

Dans l'encyclopédie Royal canin¹⁸⁰ il est expliqué que le standard détermine aussi les défauts éliminatoires : *« Ces défauts, lorsqu'ils sont mis en évidence sur un candidat à la confirmation, indiquent qu'il n'est pas souhaitable pour le maintien et même pour l'amélioration de la race que ce géniteur reproduise, pour limiter les risques de propagation d'une tare présumé héréditaire. En revanche si le candidat est conforme au standard de sa race, la confirmation permettra de transformer son certificat de naissance attestant de ses origines en pedigree définitif qui lui ouvrira l'accès à la reproduction avec les plus beaux sujets de sa race. »*

Lors du séminaire d'« appréciation zootechnique du chien », Didier Roshardt¹⁸¹ explique dans l'article « Notion de qualité et de sélection », que seuls les hauts qualificatifs sont donnés en exposition, ce qui a soulevé un doute quant à la valeur du jugement, mais on constate que le jugement par rapport à une norme exclut les non conformes ou moins conformes. Les participants qui ont des chiens de qualité moyenne s'excluent par eux même de la compétition ce qui explique qu'il y ait majoritairement des hauts qualificatifs. Donc lors des concours nous voyons seulement les sujets qui entrent dans la moyenne que constitue le standard, et plus que ça qui sont les sujets qui correspondent le plus aux critères du standard.

¹⁸⁰ GRANDJEAN-HAYMANN (2010)

¹⁸¹ ROSHARDT (séminaire 1997) Notion de qualité et de sélection.

C'est l'excellence qui est représentée ici.

Il reste tout de même un doute quant à la compréhension et l'utilisation de ces standards par les participants, les juges, les éleveurs et le public, et par la même un doute sur la valeur des standards eux-mêmes.

D'un point de vue plastique on constate que cette norme empêche une vraie création individuelle mais que l'évolution du standard rédigé collectivement fait évoluer à travers plusieurs siècles la forme des chiens. On constate une très large variété morphologique chez le chien mais peu de variabilité à l'intérieur des races compte tenu de sa norme. On en voit surtout la moyenne de beauté. On peut se demander si cette diversification extrême des races, cette fixation des phénotypes n'arrive pas aujourd'hui à son paroxysme.

Est-il encore possible de créer des races ?

Au XIXe siècle les races furent créées par des éleveurs puis fixées dans des lignées et des standards, aujourd'hui on compte 357 races et très peu d'individus par races ce qui pose nombre de problèmes de fixation des maladies et des tares. L'activité de création des races est aujourd'hui plus de l'ordre de l'exécution de norme industrielle à des fins commerciales ou idéologiques. On maintient et on fait évoluer une image du chien qui nous correspond, en y amenant les variations possibles dans la limite du flou permis par le standard. On voit ainsi l'emprise de nos choix sur les morphologies du chien. Les éleveurs opèrent donc des variations formelles à l'intérieur du système esthétique.

Les variations formelles à l'intérieur du système mettent en évidence l'influence du goût au sein des sélections à la fois dans la pratique de l'élevage et dans le jugement esthétique. (voir annexe B.1)

Ce système esthétique que représente le standard permet de définir la valeur des objets et donc la qualité des sujets jugés. La qualité est définie par la norme qui elle est définie par les attentes et les désirs des acteurs du milieu.

Didier Roshardt¹⁸² explique dans l'article « notion de qualité et de sélection » :
« *Qu'est ce que la qualité ? C'est l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit ou service qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire les besoins exprimés. On peut aussi la définir comme étant la bonne adéquation entre les propriétés du produit et la demande.* ».

¹⁸² ROSHARDT (séminaire 1997)

Le chien doit donc répondre à ces « propriétés de chien » et aux attentes du marché par ces variations morphologiques. En effet aujourd'hui la diversité des formes du chien moderne se justifie par la demande des acheteurs : des chiens de plus en plus particuliers et extraordinaires qui rempliront la fonction de valorisation du propriétaire et/ou répondront à une utilisation particulière (chasse, course, pistage...).

Frédéric Maison¹⁸³ explique concernant la variabilité morphologique des races : « *Elle (la race) ne peut en effet subsister que si ce dernier (l'acheteur) lui trouve suffisamment de particularisme et d'intérêt. L'homme a « inventé » les races canines et en reste le seul détenteur. Si son intérêt pour l'une d'entre elles diminue, la race est vouée à l'extinction dans un très court délai.* ».

9.2 Rédaction et représentation des standards

Les standards sont rédigés comme un système esthétique qui résulte d'un consensus entre les différents acteurs. Ils évoluent parfois au cours des années. Ainsi comme me l'a fait remarquer le président de la S.C.C. M.Christian Eymar-Dauphin, plus le chien est à la mode plus ses évolutions morphologiques nécessitent une réécriture du standard.

Aujourd'hui tout nouveau standard (ou standard révisé) doit être examiné par la Sous-commission des standards et la commission Zootechnique de la S.C.C., puis accepté par la commission des standards de la F.C.I. avant d'être publié.

M. Triquet¹⁸⁴ explique qu'un standard doit avoir un équilibre c'est à dire ne pas être trop vague mais ne pas être trop précis non plus, sinon cela risquerait de figer la race alors qu'elle est portée à évoluer. Il dit : « *il faut choisir le juste milieu et penser que le standard n'est pas fait seulement en vue de l'utilisation mais pas non plus pour faire du chien une statue* ».

Même s'il résulte d'une convention entre les différents acteurs du milieu, il est finalement rédigé et validé par les experts. Ainsi comme le dit Frédéric Maison¹⁸⁵ « *ce*

¹⁸³ MAISON (2013)

¹⁸⁴ TRIQUET (1999)

¹⁸⁵ Idem

document rédigé par des connaisseurs s'adresse à des connaisseurs. » Ainsi certains cynophiles reprochent l'intrusion des cynotechniciens et des linguistes dans les problèmes de formulation des standards.

Après avoir connu plusieurs modèles de rédaction, la F.C.I s'est accordée sur le modèle du standard de Jérusalem. (voir annexe A.1.). Ce modèle de standard fut mis en place par M. Triquet sur le modèle utopique du beau et bon chien.

Il prévoit un paragraphe sur le comportement et un sur les proportions importantes. Il est détaillé mais chaque détail n'est qu'indicatif, l'important étant de suivre la trame qu'il indique. Il est l'œuvre de la commission des standards de la F.C.I.. On l'appelle Standard type Jérusalem parce qu'il fut accepté par l'assemblée Générale de la F.C.I., en 1987 à Jérusalem.

La pédagogie et le standard

La question de la représentation (l'illustration) du standard semble être un pas vers la pédagogie. Car on reconnaît au standard la qualité d'outil technique et son vocabulaire étant très spécialisé, on peut penser que sa représentation pourrait être plus accessible. Mais une confusion sur l'utilisation du standard demeure car il n'existe pas vraiment de représentations officielles, celles-ci ne permettent pas une utilisation technique. On se retrouve face à des représentations approximatives qui à défaut de ne pas être technique laissent un flou dans l'interprétation des standards. Elles permettent la liberté dans le dogme, elles montrent la relativité de l'appréciation morphologique.

Le standard type de Jérusalem recommande un ou des dessins mais non une photographie de l'animal :

- a) parce qu'il n'y a pas de chien parfait (parfaitement « au standard ») ;*
- b) parce que la photographie propose un chien particulier à un moment donné pour représenter la race (le chien spécifique pour représenter le chien générique, un « certain chien » pour représenter un idéal). Une race pouvant toujours évoluer, ne peut être figée par une photographie qui deviendrait le modèle à suivre, une fois pour toutes ;*
- c) parce que la morphologie doit être en rapport avec l'utilisation et que la vision du chien doit être dynamique et non statique.* ¹⁸⁶

¹⁸⁶ TRIQUET, Standard de Jérusalem, annexe A.1.

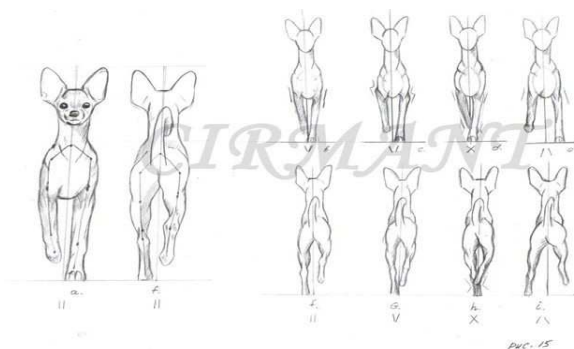
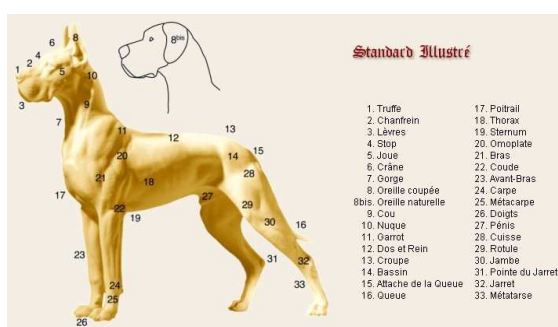


Image : standard du Petit chien Russe

Tout au long de l'histoire Cynophile il a existé des représentations des chiens, mais même dans les revues spécialisées comme *De Bylandt*(1894)¹⁸⁷ qui répertorie toutes les races, on trouve des illustrations qui portent à discussion tant elles sont différentes des indications du standard. Il est important de comprendre la différence entre les représentations cynophiliques (illustrations) et cynotechniques (dessins techniques). Seule la F.C.I recueille et possède les représentations officielles de chaque race, envoyées et illustrées par chaque pays d'origines, or ces représentations elles-mêmes ne sont pas nécessairement diffusées. On considère que pour certaines races l'illustration du standard est encore sujet de désaccord comme le dogue de Bordeaux qui a été redessiné plusieurs fois suite des demandes de M. Triquet.



Standard du Doggen club

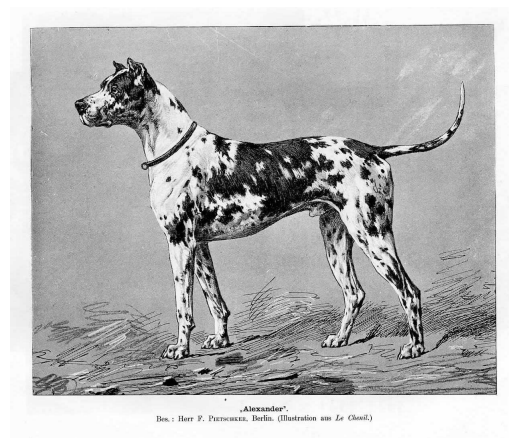


Illustration du de Bylandt

¹⁸⁷ POSTEMA -VAN RAALTE, (première édition 1894,deuxième 1897).Les Races de chiens par le comte Henri de Bylandt

Les standards de la F.C.I. sont aujourd'hui peu illustrés. Chaque club s'approprié ou commande alors des illustrations qui conviennent aux envies et aux directives du club. Les représentations du standard ont donc une valeur indicative soit du type déjà existant soit du type de chien auquel on veut arriver.

On remarque tout de même une différence entre un dessin d'illustration visant à avoir un aperçu de la race et un dessin technique utilisé par les juges, les éleveurs et les vétérinaires. Par exemple les standards illustrés du Japon (qui reprennent toutes les races pas seulement les japonaises) ont des propriétés techniques très intéressantes : on y voit les chiens avec et sans poil, de tous les cotés, avec une illustration de la démarche et de l'expression. Il est compréhensible par tous et montre à la fois les évidences et les subtilités de chaque race. En France, on se repose sur les standards écrits et le juge peut former son jugement esthétique en étudiant la morphologie et l'appréciation cynotechnique du chien dans des ouvrages comme « Apparence et Architecture » de Bernadette et Guy Queinsec¹⁸⁸ qui montrent les différentes méthodes d'appréciation du chien.



L'illustration n'est donc pas un outil nécessaire selon la cynotechnie européenne mais il faut reconnaître le pouvoir pédagogique des standards illustrés japonais qui sont de réels outils techniques, même s'ils diffèrent des standards des pays d'origines d'édition.

¹⁸⁸ QUEINNEC(1991) Apparence et Architecture, Connaissance du chien

Les premiers standards illustrés avaient des qualités naturalistes, qui participent à l'art animalier du XIXe siècle. On le voit avec cette levrette de Nicolas Maréchal pour laquelle la commissaire de l'exposition « Beauté Animale »¹⁸⁹ Emmanuelle Heran écrit que ce dessin est l'illustration du « sujet idéal de sa race. » (voir annexe A.8.)

Aujourd'hui il ne semble pas y avoir d'interaction entre l'art et la représentation du standard mais la S.C.C. a choisi de faire réaliser des illustrations qui ont eu une valeur cynotechnique pauvre, mais qui montrent le rapport à la culture et à la pratique artistique.



Eskandar Magzub. Standard S.C.C.¹⁹⁰

9.3 Différents standard selon les pays

On peut considérer qu'il y a deux types de standards ceux des pays membres de la F.C.I. qui en suivent donc les directives et ceux des pays non membre (particulièrement Angleterre et États-Unis). Les standards sont régulièrement réécrits par leur pays d'origine et suivent progressivement les recommandations de la F.C.I. ce qui les unifie.

Le pays de rédaction du standard peut ne pas être le pays d'origine de création de la race. Pour le Dogue Allemand par exemple c'est l'Allemagne qui rédige le standard mais la race est originaire du Danemark (Grand Danois à l'origine). Se pose alors un problème entre les désirs autour de la race du pays d'adoption et ceux du pays d'origine, on se retrouve parfois face à deux types de chiens très différents. Pourtant la F.C.I. est normalement tenue de

¹⁸⁹ Catalogue Beauté Animale (2011)

¹⁹⁰ MAGZUB (2008) à la rencontre de deux passions.

respecter les standards des races tels qu'ils sont établis par les pays d'origines. Dans son article sur le standard M. Triquet¹⁹¹ raconte qu'à la mondiale de 1989¹⁹², on a vu arriver des Dogues Allemands danois avec tous les défauts du standard Allemand. La question s'est donc posée : y a-t-il plusieurs standards à une race ? Aujourd'hui le standard reconnu par la F.C.I. est le standard Allemand et la dénomination de Grand Danois a pratiquement disparue.

9.4 Les excès du standard

Le courant mathématique :

Dès la création des premiers concours on a dû mettre en place des critères d'évaluation, avec des techniques de mensuration, de points et de coefficient. Éric Baratay¹⁹³ explique que pour les concours des animaux domestiques : « *Avec ces mesures, les cornes, les oreilles, les membres et le corps doivent s'apparenter à des formes géométriques, rectilignes, horizontales, arrondies. Avec ces calculs, l'animal est converti en somme algébrique.* ».

Dans l'ouvrage de Guy Queinnec¹⁹⁴, le chapitre sur les coordonnées morphologiques commence par les coordonnées de Baron. Raoul Baron, Professeur de Zootechnie à Alfort à la fin du XIXe siècle était mathématicien et musicien reconnu. Il a défini une méthode de classification à la fois souple et rigoureuse. Les lois d'harmonie en musique ne demandent que sept notes à partir desquelles il faut composer. Baron a pensé qu'en utilisant la même méthode avec les formes, on pouvait définir des coordonnées d'appréciation de l'harmonie. Il observe qu'à partir d'un cube il est possible d'obtenir des images déformées dans le miroir : concaves, convexes ou concavoconvexes. Ces déformations symétriques multipliées permettent de calculer le degré, la forme ou l'orientation de la déformation du modèle initial. Il a alors réussi à définir des types.

Baron avait adopté des symboles mathématiques :

- 0 pour rectiligne, ou eumétrique, ou pour médioligne.
- + pour convexe, ou hypermétrique, ou pour longiligne
- pour concave, ou petit (ellipométrique), ou bréviligne

¹⁹¹ TRIQUET (1999)

¹⁹² GOUTEREDONDE (1989) « A la rencontre du Great Dane »

¹⁹³ BARATAY (2001)

¹⁹⁴ QUEINNEC (1991)

Ainsi on pouvait définir toutes les plastiques par 3 signes, ou trigramme :

Ex : Barzoï +++

Dalmatien 000

Carlin ---

Berger allemand 00-

Queinnec explique alors que « *Normalement les races canines, définies par un standard décrivant leurs formes, devraient bien y répondre. Mais si c'est parfois le cas, combien ne trouvons nous pas d'hétérogénéité plus ou moins visible !* »¹⁹⁵ C'est un système difficile à comprendre et non applicable comme système de jugement à l'intérieur des races. Il n'est plus utilisé aujourd'hui mais reste essentiel pour comprendre une race et éviter des déviations par rapport à son standard. Ici on tente de faire rentrer le chien dans des propriétés objectives : le nombre d'or.

9.5 Les effets du standard

M. Triquet insiste sur le fait qu'il est important d'éviter les excès des expressions superlatives dans la formulation des standards.

Le Dr Luquet¹⁹⁶ a souvent dénoncé les standards relevant de la tératologie¹⁹⁷. Les vétérinaires anglais ont mené campagne contre les standards qui cultivent les anomalies, au grand dam de certains cynophiles. « *Nous avons dit parfois que les chiens, avant le XIXe siècle, n'avaient pas de standard mais avaient une santé.* »¹⁹⁸ Aujourd'hui on note une volonté des clubs de retrouver la santé et la longévité des chiens parfois aux dépens de certaines de leurs caractéristiques physiques.

D'après Raymond Triquet, il existe beaucoup de standards qui prennent en compte les excès morphologiques et d'un point de vue cynotechnique et vétérinaire ces excès vont à l'encontre de la fonction du chien mais aussi de son bien être. Il est inscrit dans le standard du Bulldog « *le museau est aussi court que possible* » ce qui a conduit aux problèmes respiratoires des individus de la race. Mais cette recherche de l'excès et des hypertypes est

¹⁹⁵ QUEINNEC (1991)

¹⁹⁶ Cité par TRIQUET (1999)

¹⁹⁷ Tératologie : La tératologie est l'étude scientifique des malformations congénitales

¹⁹⁸ TRIQUET (1999) articles standard

présente dans de nombreux standards qui ne répondent plus à la conception de la S.C.C. : du beau et bon chien.

La F.C.I ne considère pas ces excès comme des anomalies car on ne peut pas supprimer les traits qui font qu'une race ne ressemble pas à une autre. D'après le Professeur Triquet¹⁹⁹ cette position menée à l'extrême irait à l'encontre de la diversité : *« Si l'on (le Conseil de l'Europe et d'autres) veut aller à fond dans cette direction, disons tout net qu'il ne reste qu'à supprimer tous les brévilignes, brachycéphales, longilignes, dolichocéphales, les concavilignes, les convexilignes, les chiens hypermétriques et ellipométriques. Il ne resterait pour consoler l'homme que les rectilignes, médiolignes, eumétriques. Le mieux serait alors de retourner à l'origine, c'est à dire au loup. Mais ce ne serait pas encore une bonne solution puisque le loup en captivité, d'après les scientifiques, a tendance à raccourcir son museau. Ce qu'il faut fuir, c'est l'hypertype et les monstruosité. Il faut être raisonnable et respecter le patrimoine transmis par nos ancêtres. »*

Selon le professeur Triquet l'excès du standard réside donc dans la possibilité par une rédaction floue de créer des monstres.

Éric Baratay constate dans « Bêtes de somme ²⁰⁰» que l'esprit de progrès sur lequel repose la zootechnie et donc le standard a fait rapidement évoluer les formes animales : *« La standardisation transforme les allures des bêtes, ainsi la taille au garrot des chevaux de trait passe de 1,30 m à 1,60m entre le XVIIIe siècle et le début du XXe. Les morphologies deviennent massives et adaptées à la diversité des besoins. (...) Des races bien sélectionnées sont plus transformées encore. Pour tous, la couleur de la robe tend à passer du foncé au clair, symboles respectifs du sauvage et du civilisé, proclamant ainsi le glissement du spontané au contrôlé. »*

9.6 Conclusion :

Donc le standard est un outil de science appliquée de l'élevage d'animaux de consommation ou de compagnie. Son appartenance au champ de la zootechnie définit clairement l'idéologie et les croyances qu'il porte puisqu'en effet la zootechnie est une pratique liée à l'industrialisation et donc à la maîtrise de l'environnement par l'homme.

¹⁹⁹ TRIQUET () « Notions de standard et de type » document distribué lors de la formation de juge.

²⁰⁰ BARATAY (2001)

Dans son article « Notions de standard et de type » (document distribué lors de la formation des juges), M. Triquet²⁰¹ fait cette conclusion : *« Le standard est un instrument pour les éleveurs et les juges. Ce n'est pas un outil pédagogique (la morphologie et l'extérieur s'apprennent ailleurs). C'est une vue idéale de la race à laquelle on compare le chien spécifique que l'on possède ou que l'on juge. Cela s'appelle juger selon le standard et non selon un type que l'on aime. »*. Comme on l'a vu le standard est écrit par des connaisseurs pour des connaisseurs.

Bernadette Queinnec²⁰² explique dans l'article « analyse d'un standard, examen morphologique » la connaissance de l'espèce à laquelle appartient la race considérée est souvent plus importante que la connaissance du standard lui-même : *« C'est pourquoi, ceux qui croient pouvoir aborder la connaissance d'une race par la seule étude de son standard attendent trop de celui-ci, dont la rédaction n'est pas faite pour des profanes en matière de morphologie canine. »*

Ici on est face à un système esthétique dogmatique qui est rédigé suite à des accords entre différents acteurs du milieu, mais qui exclut les amateurs par un vocabulaire technique et spécialisé. La réévaluation sans cesse de ses critères de jugement esthétique permet de s'ajuster à la demande actuelle des participants. De façon effective les standards résultent d'une élaboration longue et complexe des critères de jugement, afin de déterminer ce qui appartient à la race d'une part, et d'autre part la qualité des sujets qui y sont soumis. Le jugement s'effectue donc grâce à la connaissance du standard mais aussi sur l'appréciation générale du chien, sur le type, c'est à dire sur ses qualités de "show".

²⁰¹ TRIQUET (2008). *Notions de standard et de type*, document distribué par la S.C.C. Lors de l'inscription à la formation de juge canin.

²⁰² QUEINNEC (séminaire 1997) article « analyse d'un standard examen morphologique. »

Chapitre 10. Le Show

Guy Queinnec²⁰³, dans l'article « intérêt et inconvénients des expositions », explique l'évolution et la complexité des critères des jugements en exposition. Son analyse est très avertie et évite contrairement à d'autres textes sur le sujet tout jugement de valeur ou positionnement idéologique trop grand. C'est pour cela que je vous l'expose presque entièrement.

« Nous avons simplement ici 2 grilles distinctes de lecture qui ne se recouvrent que partiellement. Le zootechnicien préconisera la première, l'amateur d'une race préférera la seconde.

Or la race elle-même, et donc sa description, sont relatives à tout un ensemble de populations voisines. Toute race tend à glisser de son modèle initial vers un autre si on ne maintient pas fermement les rênes. Or, cette race ne s'est isolée que parce qu'elle correspondait à une demande, qui a justifié la fixation de la race. Si la demande évolue, soit par mode, soit par changement des aptitudes recherchées, la race devra évoluer sous peine de disparaître.

Le jugement sur le type retrouve ici une supériorité par rapport au standard, car il permet toutes les adaptations, y compris d'ailleurs celle du clientélisme. Deux grands courants semblent s'affronter dans le monde sur les motivations de l'identité ethnique. Pour les uns, seule l'apparence compte, qu'il s'agisse de construction et du pelage, du brio, de l'élégance. La compétition se fera alors sur des critères de pur esthétisme, que nous tendons à baptiser show. Cela n'est pas choquant, il y a bien une valeur accordée aux sculptures, aux tableaux, pourquoi n'y aurait il pas pour les formes vivantes? ».

Cette conception de l'animal comme objet de Show soulève un doute en particulier en Amérique où les effets sont tragiques pour les populations canines. En effet les acheteurs achètent ces belles peluches mais oublient le caractère et les besoins du chien. Dans le documentaire « Chien sur mesure »²⁰⁴, le docteur James Serpell, zoologue de l'Université de Pennsylvanie explique : « *L'une des conséquences de cette évolution récente de notre relation avec les chiens est que nous avons perdu de vue ce qu'ils sont. Ce sont des animaux et ils ont*

²⁰³ QUEINNEC (séminaire 1997)

²⁰⁴ FAITH (2012)

des besoins spécifiques, les gens doivent prendre conscience que ce que se sont des êtres vivants et non pas se soucier uniquement de leur apparence. ».

En effet outre les problèmes liés au jugement esthétique, il y a un doute qui résiste dans l'utilisation d'animaux comme support esthétique, le bien être de l'animal est touché. Les acheteurs « lambda » ne comprennent pas toujours que les chiens ne sont pas tous des bêtes de concours. Pour les moments de présentation, elles sont dressées, toilettées, ont une alimentation particulière et on fait très attention au stress qu'elles peuvent subir.

Dans le jugement lors du Show, on va tenir compte de la présentation, c'est à dire le dressage à des positions et aux allures conventionnelles, et le toilettage (dans les races pour lesquelles c'est autorisé). Cette logique de spectacle plaît beaucoup au public, aux amateurs et aux esthètes car elle permet de gagner grâce au travail avec le chien (présentation) et pas seulement par le travail de génétique des éleveurs. Le juge apprécie aussi le travail de Handling.

En France, la S.C.C. a un autre positionnement : l'apparence n'est qu'accessoire. Ce qui est constitutif du chien se sont ses aptitudes (défense, course, tendresse, docilité, etc...), le caractère est primordial. La S.C.C. favorise les concours d'utilisation au détriment des spécificités morphologiques et de la notion de race. Cela risque alors de faire disparaître les races, ainsi il est nécessaire de maintenir la conformité au standard qui en préservant les morphologies garantit aussi un certain contrôle des aptitudes physiques et comportementales.

Le jugement va alors chercher à travers les traits morphologiques des indices de ces valeurs, c'est ce qu'on appelle le lien « morphologie-aptitudes ».

Aujourd'hui dans le monde, la logique du show semble être la plus répandue avec un intérêt certain envers les morphologies-aptitudes.

Queinnec²⁰⁵ conclut son paragraphe sur les critères de jugement en exposition par :

« La logique conformité au standard est si faible que nous pensons qu'il faut la réserver aux régionales et nationales d'élevage, avec des fiches d'évaluation du respect du

²⁰⁵ QUEINNEC (séminaire 1997)

standard, au moins en commission de sélection. Ces fiches devront naturellement être rendues publiques pour servir l'élevage. ».

L'hypothèse de Queinnec réside donc dans la nécessité, au vu de l'évolution de la pratique du concours, de séparer les concours voués à la sélection pour les éleveurs et les shows pour les amateurs et le public. Pour le client ou le propriétaire de chien, seul le show sera visible, car il a une dimension publicitaire importante. Mais les futurs clients risqueraient de ne pas comprendre le processus de création et d'entretien constant de l'animal. D'un autre côté, le show est un moyen efficace de faire connaître la pratique de l'exposition canine et ainsi préserver la cynophilie. Le débat sur la démocratisation de la pratique de l'exposition serait basé sur la nécessité d'une ouverture aux amateurs qui semble difficile à accepter pour certains, et lourde à mettre en place. Un peu comme pour le domaine artistique la démocratisation du milieu canin paraît être pour certains la fin de la cynotechnie.

10.1 Jugement sur le type

Notion de type : Par M. Triquet²⁰⁶.

« Le mot « type » vient du latin typus qui signifiait « modèle, symbole ». Il a plusieurs sens selon le domaine dans lequel il est employé. Dans la cynophilie, on peut considérer le « type », comme l'ensemble de caractères distinctifs communs à un groupe de races (type spitz, type chien de montagne...). Ce type peut correspondre à des aptitudes conduisant à une utilisation (type cursorial : de course). » Pierre Megnin²⁰⁷ distingue quatre types morphologiques : graïoïde, molossoïde, lupoïde et braccoïde.

Dans le jugement « sur le type », on juge une race selon les critères distinctifs d'un type (critères plus ouverts que ceux du standard de race). Deschambre²⁰⁸ explique : *« il convient de considérer le type comme la forme schématique autour de laquelle se groupent les individus qui composent la race »* Ainsi dire d'un chien qu'il a le bon type signifie qu'il est représentatif de la race dont il possède les caractères distinctifs. C'est ce que cherche à déterminer le juge quand il vérifie sur une impression générale (impressionniste) si le chien appartient à sa race, contrairement à un examen plus détaillé lors des confirmations (jugement sur le standard).

²⁰⁶ TRIQUET () Type et Hypertype

²⁰⁷ MEGNIN cité par TRIQUET () Idem

²⁰⁸ DESCHAMBRE, P. (1928) *Zootechnie générale*

Le « manque de type » indique d'un chien qu'il n'a pas tous les caractères distinctifs de sa race ou qu'ils sont présents de façon insuffisante. La S.C.C. définit le manque de type comme une insuffisance des caractères ethniques qui fait que l'animal ne ressemble pas à ses congénères de la même race (ROCF n°78, 2e trimestre 1992). Un chien dont les caractères raciaux vont à l'excès est appelé « Hypertypé ». Selon M. Triquet ²⁰⁹« *l'hypertype est une dérive par l'exagération de certains traits vers des canons de beauté qui doivent beaucoup à la mode, sans rapport avec la nature profonde, l'utilisation et même le bien être du chien.* »

L'hypertype est donc une évolution liée à la beauté conventionnelle qui à force de développement s'inscrit comme un nouveau canon de beauté. Ceci est possible, grâce à la modification de l'utilisation du chien, aujourd'hui majoritairement utilisé à la compagnie et à l'apparat.

Donc le jugement sur le type permet de déterminer ce qui appartient à une race ou à une autre, c'est en cela que le juge doit affiner son jugement. Car le glissement d'une race vers une autre entraîne la disparition des races. Ces glissements ne sont pas totalement à proscrire car la disparition de certaines races devient inévitable si elles ne correspondent plus à la demande.

Susan Crockford²¹⁰, biologiste, défend la position selon laquelle la diversité devrait être réduite : « *Je pense qu'il faudrait modifier les procédures de sélection pour aboutir à des races canines différentes. Elles ne seraient peut-être pas aussi nombreuses et aussi extrêmes qu'aujourd'hui mais il y aura toujours des variations de tailles et de morphologies parmi lesquelles nous pourrions choisir.* ».

Mais il faut faire attention, une race n'est pas seulement une morphologie, elle indique aussi un caractère, des aptitudes, des attitudes. Voyons le cas de ces quatre races très proches morphologiquement mais qui ont des histoires, des utilisations et des caractères bien distincts.

²⁰⁹ TRIQUET () « Type et Hypertype »

²¹⁰ FAITH (2012)



Image d'un éleveur de ratier de Pragues. ²¹¹

Indication de caractère, aptitude, éducation, tirée de l'encyclopédie du chien royal canin²¹².

1 Ratier Pragois : (définition wikipédia parce que race non reconnue par la FCI) est un chien très actif, curieux et sociable. Il a naturellement tendance à se méfier des étrangers, mais est en général sociable, avec les enfants notamment ; il est en effet très attaché à chaque membre de la famille.

2 Pinscher : Vif, vigilant, courageux, enjoué, équilibré, doté d'un bon caractère, il est très attaché à la famille, agréable compagnon pour les enfants à condition de ne pas être trop manipulé. Le Pinscher nain, plus agité, a un tempérament encore plus affirmé. Une éducation ferme doit leur être prodiguée.

²¹¹ Image : <http://spkk.se/>

²¹² GRANDLEAN et HAYMANN (2010)

3 Chihuahua : Robuste, d'une grande résistance, hardi, très vif, ce chien assez indépendant, courageux, a un tempérament fier et volontaire. Très attaché à son maître, il est possessif. Il supporte assez mal les enfants. Plutôt aboyeur, pouvant être agressif envers les étrangers, c'est un bon gardien avertisseur. Son éducation devra être ferme.

4 Russky toy : actif, pétillant de vie, ni agressif ni peureux, il dispose de sérieux atouts pour trouver ses marques dans la cynophilie mondiale où la tendance de fond met les petits chiens en exergue.

A partir de morphologies quasi similaires, on observe donc des nuances dans leur attachement présumé à la famille, leur relation avec les enfants, ou leur résistance aux maladies. Des indications que les acheteurs devraient prendre en compte au moment de l'achat d'un chien. Le ratier pragois qui a des aptitudes proches du pinscher et du russky Toy, n'est pas reconnu comme une race officielle par la F.C.I, il n'existe qu'en république Tchèque.

10.2 Diversités des expériences esthétiques

La diversité des formes canines permet une profusion de possibilités d'expériences esthétiques et d'appréciations des formes comparable au champ artistique. Les esthètes apprécieront. Voyons juste l'exemple des différentes formes d'éléments morphologiques : (voir annexe A.4.).

Le chien moderne est l'animal qui présente le plus de variations morphologiques au monde, aucune autre espèce ne compte autant de sous-groupes avec autant de différences dans leur caractéristiques physiques. Pourtant tous, quelque soient leur forme ou leur taille descendent du loup. Le professeur Coppinger : « *D'un point de vue génétique, il faut bien comprendre que le simple fait que ce soit possible est une immense révélation.* ».²¹³

Dans le documentaire « le chien sur mesure »²¹⁴ Susan Crockford expose son hypothèse selon laquelle c'est la différence du rythme de sécrétion de la tiroxine (hormone) qui détermine les divers schémas de croissances des chiens, ainsi on se retrouve avec des Dogues Allemands et des Chihuahuas.

²¹³ Cité dans FAITH (2012)

²¹⁴ FAITH (2012)

Mais la diversité a ses limites car pour créer des races de plus en plus spécifiques, les éleveurs et zootechniciens ont créé des races extrêmes et ainsi utilisé la consanguinité pour fixer plus vite les caractères phénotypiques de la race qu'ils souhaitaient créer. Ainsi nous nous retrouvons face à un problème : « *Depuis deux siècles nous avons diminué la diversité du patrimoine canin. Une des conséquences c'est l'apparition de mutation indésirable qui provoque des problèmes de santé. Les programmes de reproduction concernent un petit nombre d'animaux. Les éleveurs appellent ça l'élevage en lignée, chez les humains on dirait consanguinité. A cause de la manière dont la reproduction des chiens a été organisée on accroît les risques de mutations récessives et donc de maladies héréditaires.* » explique Robert Alleyne²¹⁵, comportementaliste canin.

Cependant on constate que depuis deux ans, les organisations canines et certains clubs de race ont un souci du bien être animal par la recherche de la diminution des maladies en favorisant la recherche génomique et la diversifications du patrimoine génétique. (voir annexe D.6.)

Comme on l'a signalé en introduction, les races de chiens représentent 357 races en 10 groupes. Ces divisions ont donc été réalisées artificiellement par l'homme tant pour des raisons utilitaires qu'esthétiques. Le nombre de races a augmenté de façon très importante ces deux dernières décennies. Les éleveurs ont alors sélectionné et créé de nouvelles races en accentuant les caractéristiques des races déjà existantes. « *Mais les éleveurs n'ont pas pensé qu'en accélérant la création de chiens « bizarres » ils bricolaient les gènes* »²¹⁶. De récentes découvertes en génomique mettent en évidence que les variations importantes des morphologies canines ne reposent que sur quelques allèles²¹⁷. La découverte importante c'est que la réduction du code génétique canin liée à la diversification des races a permis d'une part de fixer plus rapidement les traits phénotypiques mais aussi d'isoler les maladies en 1 ou 2 gènes. Les découvertes montrent que ces isolements génétiques extrêmes se présentent comme de nouvelles possibilités dans la médecine humaine. (voir annexe A.6.)

L'hypertype est un des problèmes liés à la diversité, mais nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises. L'hypertype peut être considéré comme une évolution liée au goût et au

²¹⁵ FAITH, (2012).

²¹⁶ RATLIFF, (2012). *Comment créer un chien?*,

²¹⁷ Allèles : différents allèles : ce sont différentes versions d'un même gène ou d'un même locus.

désir des acteurs du milieu et des acheteurs, mais il se pose comme un problème quand il entraîne des souffrances chez le chien (ex : bulldog).

Le chien dit de compagnie peut en effet par excès d'esthétisme arriver à ce problème, les chiens de travail ou répondant à des épreuves d'aptitudes sont moins soumis à ce problème puisque leur morphologie doit permettre de répondre à ces épreuves.

10.3 La mise en scène

Guy Queinnec²¹⁸ considère que les expositions ont des conséquences importantes sur les morphologies : *« le jugement esthétique tendra à privilégier le chien qui se dégage du lot par une prestance particulière. On risque alors fréquemment l'hypertype qui est une exagération d'un détail recherché. [...] la présentation en mains type FCI recherche un chien levant la tête avec une fierté (ou arrogance), avec un poitrail bien avancé, un dessous oblique et descendant vers l'arrière, des membres postérieurs allongés sans angulation dans les prolongement du dessus. La généralisation de cette pratique aboutit à des défauts graves. ».*



Canon esthétique du chien de concours : « le chien harmonieux ».

Les conséquences morphologiques viennent ainsi de la présentation, en effet la FCI comme les Américains recherchent ce canon.

Mais tous les chiens ne correspondent pas naturellement à ces critères physiques, ce qui a entraîné des déformations de certaines races dans lesquelles le poitrail n'avait pas une importance marquée, parfois allant même jusqu'à des déformations à l'encontre de la

²¹⁸ QUEINNEC (séminaire 1997)

fonctionnalité.

10.4 Des conceptions différentes selon les pays

L'activité cynophile se pratiquant à travers le monde, les échanges et influences étrangères se font ressentir sur les rings. Les races modernes venues d'Angleterre portent en elles l'idéologie de « l'objet d'art » et donc le désir du chien statue appelé aussi « chien de faïence ». C'est pour cela que les présentations dites « à l'anglaise » comme le précise le professeur Triquet²¹⁹, se caractérisent par le fait que le chien est parfaitement entraîné, il laisse le maître placer chacun de ces membres exactement où il veut. Le chien reste parfaitement immobile. Le maître met un genou à terre, d'une main soutient la tête du chien et de l'autre soutient l'arrière du chien en se plaçant sous les testicules entre les cuisses.

Queinnec²²⁰ demande dans l'article « Le Problème des importations canines notamment de Grande-Bretagne, relations avec le standard » (R.O.C.F. N°25, 1er trimestre 1979) de proscrire cette technique de présentation car elle complexifie le jugement puisque le présentateur peut cacher les défauts du chien. Seuls les Irlandais interdisent cette présentation à l'intérieur même des standards.

En France, on souhaiterait la présentation dite « naturelle », c'est à dire un chien qui prend une belle attitude mettant ses qualités en valeur. Mais elle revient trop souvent à une présentation « à la française » c'est à dire : chien avachi sur le ring et présentateurs qui discutent. La présentation au naturel, demande des chiens socialisés et disciplinés capables de se présenter seuls.

En Amérique, les juges sont sévères envers les sujets indisciplinés car ils rendent le jugement très difficile presque impossible.

La présentation est fondamentale, quelque soit le pays elle est au cœur du concours et influence le classement final. C'est ce qui donne à cette activité son aspect sportif, car le chien, qui correspond le mieux au standard, peut par une mauvaise présentation ou un mauvais comportement perdre. Le juge juge le chien le jour J, malgré des qualités techniques (cynotechniques) de départ, le classement se fait aussi sur la prestation du jour.

²¹⁹ TRIQUET (1999)

²²⁰ Cité par TRIQUET (1999)

FCI et pays anglo-saxons :

Dans l'article « comment ça se passe en Amérique » par Michel Mottet et Gérard Thonnat²²¹, le témoignage des auteurs face à l'Eukanuba Show à Orlando est intéressant. (voir annexe A.5.)

Ce témoignage met en évidence le positionnement de la SCC sur ce modèle de show Américain qui est de plus en plus suivi par la FCI. Ils soulignent le professionnalisme comme étant une bonne chose, on a en effet déploré la présentation « à la française » plus haut. Mais ils marquent aussi un doute certain concernant la présentation de chien axée vers l'esthétique tant dans les morphologies que dans les artifices utilisés (présentation, toilettage). Ils déplorent le manque d'intérêt à l'utilité du chien, qu'il ait ou non une utilité au départ.

De mon point de vue c'est une position très française rattachée à des traditions de vénerie qui voient encore dans le chien, l'animal apte à la chasse et ayant une morphologie harmonieuse. Je m'avance peut-être en disant cela mais la chasse est une activité qui n'a plus l'aura d'antan et dont la sélection des reproducteurs ne s'effectue pas forcément dans les concours canins. On constate que les lignées de beauté créées à partir de chiens de chasse sont différentes des lignées de travail, peut-être faudrait il prendre en compte cela lors des concours. (voir annexe E.1.)

De plus, la plupart des races qui autrefois avaient une utilité n'existent aujourd'hui que pour le compagnonnage, ce qui en effet pose certain problème pour les races ayant besoin de beaucoup d'activité (certaines races qui ne sont pas aptes à la compagnie et ne sont plus utilisées au travail devrait peut-être disparaître), le groupe 9 lui ne regroupe que des chiens de compagnies créés par et pour les shows, et dans ce cas là, la notion d'esthétisme ne devrait pas poser problème.

Ainsi ce modèle de présentation qui force les morphologies pour un type de chien de spectacle se positionne comme un nouveau critère esthétique canonique et dogmatique de la puissance et de la beauté, appliqué au chien. On voit alors des chiens dont les caractéristiques de base ne correspondraient pas à ces morphologies, se modifier au détriment de leur morphologie raciale et donc de leurs particularités qui en justifiaient l'existence. Ce nouveau

²²¹ MOTTET-THONNAT (2012)

système de présentation utilisé surtout dans les pays anglo-saxons (mais qui arrive dans les expositions de la F.C.I), unifie les chiens dans le modèle du « Chien harmonieux »²²².

On a vu alors le dos du berger allemand se modifier pour tendre au dos droit, des races qui n'avaient pas de poitrines en développer une ce qui a déformé leurs cotes. Ici on ne fait pas gagner celui qui représente sa race mais celui qui représente la pratique du concours de beauté canin.

Les chiens capables d'une présentation « parfaite » sont des bêtes de concours, ils sont dressés et font preuve de professionnalisme tout comme leur maître. Le chien prend tellement d'importance que les relations avec le maître s'inversent posant parfois des problèmes de domination.

En ce qui concerne les allures et démarches :

Queinnec²²³ explique : « *la présentation à l'américaine recherche souvent un parallélisme du mouvement des membres, accompagné parfois de raideur du carpe. On verra ainsi, bien des vainqueurs marcher comme si ils avaient fait dans leur culotte. Certaines démarches primées sur le ring, ne sont pas plus normales que celles des femmes dans les défilés de mannequins.* ».

De la même manière que pour la présentation en statique, tous les chiens n'ont pas la même démarche et leur démarche est définie par leur morphologie. Un chien qui est entraîné à courir avec un parallélisme va déformer petit à petit son squelette ce qui provoquera certains problèmes médicaux (arthrose...).

Du point de vue du jugement nous avons vu que certaines présentations comme la présentation dite à l'anglaise permet une marge importante de manipulation par le présentateur, ce n'est pas seulement la morphologie du chien qui est jugée mais la mise en scène qui est faite autour. Ici le travail du présentateur cache les défauts du travail de l'éleveur.

Jean Lory,²²⁴ président de l'union nationale des experts cynologues, explique pour chacun des groupes l'excès d'artifices possible par la pratique du toilettage, il conclut : « *Ce passage en revue des différents groupes démontre que petit à petit nos expositions dérivent*

²²² Chien harmonieux : canon esthétique du show canin.

²²³ QUIENNEC (1997)

²²⁴ LORY, (séminaire 1997)

vers une présentation sophistiquée au détriment des qualités naturelles des chiens. [...] Ce mode de présentation nous vient des pays anglo-saxons et, mis à part le seul côté spectacle de chien, dénature ses qualités ancestrales au seul bénéfice d'une élégance artificielle qui n'est plus propre à une race. [...] Cette élégance recherchée n'a alors plus rien à voir avec le caractère originel de la race ».

Les arguments contre la sophistication des concours, que M. Lory expose, mettent en évidence plusieurs erreurs d'appréciation du problème, d'une part au vu de l'histoire de la domestication, de la spécialisation et de la raciation²²⁵ des chiens, qu'y a-t-il de naturel chez le chien ? Il y a encore quelque chose d'animal en effet. D'autre part les races étant apparues à différentes époques comment peut-on dénaturer ses qualités ancestrales qui ont sans cesse évoluées avec les activités humaines. Le chien n'est pas une essence, il a une histoire complexe faite de spécialisations et de diversifications dont une des branches est le chien d'exposition. Par contre je rejoins son argumentation qui expose que l'élégance ne peut s'appliquer à l'entièreté des races et risque donc de déformer des races qui avaient des qualités autres, limitant alors les expériences esthétiques.

Ainsi le chien de chasse, puisque il y a un débat concernant cette catégorie canine, devrait être apprécié pour toutes ses qualités de robustesse et de « ruralité » et le chien d'apparat pour son élégance même au sein d'une exposition de beauté.

Concernant les artifices : le toilettage est autorisé ou non selon les races et dans certains cas il fait office de maquillage qui trouble l'appréciation du juge, au même titre que la présentation à l'anglaise. Les teintures sont de l'ordre de la fraude et les médicaments, prothèses, interventions chirurgicales, injections de liquides pour faire descendre la poitrine sont fortement sanctionnés. Mais ces interventions restent plutôt marginales.

a) Condition du chien d'exposition

Guy Queinnec²²⁶ soulève un point important en 1997 : « *Tout ce passe comme si on considèrerait le chien d'exposition comme un simple objet vite jetable qui doit rapporter des récompenses rapides. Ici encore, l'exposition va à l'encontre des missions confiées à la SCC par les pouvoirs publics. En effet, l'exposant en pupille ou débutant va*

²²⁵ Raciation : terme employé par Dr BOUVRESSE

²²⁶ QUEINNEC (séminaire 1997)

rechercher le chiot le plus fini pour gagner. Il va donc privilégier la vitesse de croissance et la suralimentation, c'est à dire les facteurs générateurs de dysplasie.²²⁷ »

Il est vrai que dans le cadre d'exposition multiraces il n'existe pas toujours la classe vétérane. L'exposition étant un moment de validation du travail, l'éleveur va une fois la chienne « validée » la mettre à la reproduction, ce qui la sort de la compétition tôt, de la même manière un mâle ne gagne que dans la fleur de l'âge, ensuite, hormis pour les passionnés d'expositions, il reproduit et part en retraite.

b) Chien d'exposition et son comportement

L'exposition a aussi des conséquences sur le comportement du chien. En France on considère qu'elles sont positives puisqu'elles encouragent la sociabilisation. Les examens français de caractères (TAN²²⁸) auxquels il faut répondre pour la confirmation permettent d'éviter les dérives d'agressivité. En Amérique au contraire, plusieurs recherches ont démontré que l'exposition avait une influence négative sur le caractère du chien vainqueur d'exposition.

La présentation arrogante recherchée lors de ces shows est celle d'un signal de dominance, et l'homme en tenant la laisse prend la position de faux dominant. Le juge peut sélectionner des chiens agressifs ou peureux sans le voir.

En Amérique on relève des cas extrêmes d'entraînement au concours, comme un entraînement sur tapis roulant avec une potence vouée à allonger le cou lors de la marche, ou des chiens tellement entraînés à rester figés qu'ils sont victimes de tétanisation.

10.5 Jeux de langages

Bien sûr un des plus gros inconvénients du concours, c'est comme on l'a signalé plus tôt, le problème des fausses croyances et je rajouterais même du savoir vivre ensemble.

« La cynophilie est une montagne de légendes techniques, dues pour la plupart à la

²²⁷ Dysplasie : Une dysplasie est une malformation ou déformation résultant d'une anomalie du développement d'un tissu ou d'un organe, qui survient au cours de la période embryonnaire ou après la naissance, elle se traduit généralement par une hyperlaxité des articulations concernées, elle peut aussi se situer sur n'importe quelle articulation

²²⁸ Test d'Aptitude Naturelle

généralisation de cas particuliers, ou à de fausses interprétations. »²²⁹ Ainsi qu'à un manque de communication et de pédagogie pour les nouveaux arrivants.

Le problème est que ces croyances ou fausses interprétations ont des incidences parfois sur les races, par exemple on a associé pendant un moment les yeux clairs à des comportements peureux, ce qui a entraîné la recherche absolue de l'œil foncé au détriment de la réalité génétique de certains chiens. Ainsi en Allemagne les juges sont très sévères avec les yeux clairs, comme en France on est très sévère avec la dentition incomplète alors qu' hormis certaines races, il est normal qu'a un certain âge les chiens perdent des dents.

Ces fausses croyances et ces incohérences des discours au sein du milieu participent à cette difficulté du vivre-ensemble, à force de dérouter les participants ne se fient qu'à leur propre expérience allant parfois vers une arrogance et souvent vers beaucoup de non-dits.

Quiennec souligne à ce sujet : *«La réussite commerciale des expositions est largement fondée sur la présomption d'incompétence des juges ! Heureusement, il y a les naïfs d'une part, et les vrais sélectionneurs d'autre part, qui attendent du juge plus de sérieux. Leur permanence dans les expositions atteste que la présomption d'incompétence n'est pas fatale. »*

La conclusion de son article « intérêt et inconvénients des expositions » se finit sur ses quelques phrases que je relève car elles me semblent très justes si l'on cherche à prendre en compte la cynophilie comme une pratique professionnelle de la cynotechnie mais qui restreindrait l'accès de ces manifestations au risque de perdre la pratique de l'exposition.

« En fait le remplacement de l'amateurisme par un bon professionnalisme serait probablement la solution du progrès. C'est toute la filière canine qui devra un jour se réorganiser si nous ne voulons pas que d'autres nous imposent la leur. »

10.6 Conclusion

On a donc soulevé deux problèmes liés à l'esthétisme appliqué au chien, d'une part la fonctionnalité qui se pose en opposant de l'esthétique, et d'autre part la présentation dans le show canin qui oublie le travail des éleveurs et unifie les morphologies de certaines races. L'exposition crée un nouveau canon qu'elle applique à toutes les races, oubliant leur

²²⁹ QUEINNEC (séminaire 1997)

spécificité et la diversité morphologique qu'offrent les différents standards.

En effet les shows lissent les races par les jugements, en forçant les allures et les morphologies par une recherche trop importante du spectaculaire.

C'est ce qu'on remarque avec la présentation « à l'anglaise ».

Le toilettage semble lui aussi poser problème dans certaines races (surtout pour le chien de chasse passé à l'esthétique), qu'il soit autorisé ou non il peut être support de tromperie par la modification de l'aspect général faisant oublier une morphologie à défauts.

CONCLUSION

La connaissance du chien se fait à différents niveaux : l'homme et son chien, des chiens dans un élevage, le cheptel d'une race, le cheptel d'un groupe, le cheptel d'une espèce gérés par des organisations nationales et mondiales. Chacun des acteurs du milieu, du simple propriétaire au grand expert, sont connus des quatre organisations mondiales. La F.C.I., à travers ces pays fédérés ou associés, montre la réussite politique d'union des pratiques d'élevage et d'exposition.

Les pratiques canines étant liées à l'agrément et au loisir, leur histoire est différente de celle des animaux de rentes. C'est en cela que le chien comme objet de jugement esthétique est au cœur d'un débat entre exploitation animale (technique d'élevage) et anthropomorphisme extrême (chien comme enfant à poil).

Aujourd'hui la génomique semble amener la technique dans le champ de l'empathie avec la recherche absolue de la santé. Les généticiens recherchent des solutions pour diminuer les maladies et diversifier le patrimoine génétique au sein de chaque race. La génomique (déjà en place chez les bovins) se présente alors comme un fabuleux outil de mesure à la fois des morphologies et du potentiel génétique d'un chien. On pourrait entrer les morphologies recherchées dans la base de données et évaluer dès la naissance la qualité du chien, le jugement en exposition n'aurait alors plus de valeur. Mais la réaction des juges face à la génomique appliquée au chien lors du meeting « Stratégie et perspective 2020 »²³⁰, montre à quel point la relation au chien est culturelle.

En effet lors de ce meeting, Stéphane Barbier de Union Nationale des Coopératives Agricoles d'Élevage et d'Insémination nous a présenté la possibilité d'évaluer les qualités physiques d'un chien par un simple test génétique, le juge italien lui a alors expliqué que nous avions les juges pour cela. M. Barbier lui a répondu que cela unifierait les jugements et éviterait les erreurs. Mais comme nous l'avons montré la variation des jugements est nécessaire, à la fois pour la diversification génétique, et pour le plaisir. Le plaisir d'aller en exposition, de rencontrer d'autres passionnés, de présenter son chien à des experts, de l'étalonner par rapport à ses contemporains, de passer une journée consacrée à la relation-homme chien. Pour les participants l'exposition est en quelque sorte le rituel dominical de la

²³⁰ Annexe D.9.

relation homme-chien.

Le plaisir réside aussi que ce soit pour le juge ou pour les participants, dans l'appréciation des formes et des morphologies (harmonieuse, rustique, noble et extraordinaire). Le chien est un objet d'appréciation esthétique. Il est objet de jugement et d'appréciation formelle. Il est source de multiples expériences esthétiques comme dans le champ artistique. Ses critères de jugement sont locaux et datés, ils résultent de conventions au sein du milieu et sont écrits pour une part et induits pour l'autre.

Ce mémoire m'a permis de comprendre que les querelles au cœur du milieu se fondent à la fois sur un débat entre beauté (esthétique) et santé (structure), norme (standard) et mode (type), utilité (aptitude) et compagnie (apparat). Chacun de ces points se vivent différemment selon les morphotypes des chiens et leurs utilisations pour les humains.

Cet état des lieux a mis en évidence que les critères de sélection et de jugement dans l'élevage et lors de l'exposition, reposent à la fois sur le standard c'est à dire technique et sur le jugement de show c'est à dire prenant en compte le goût et la mode. Le standard qui pourrait paraître autoritaire et normatif à l'extrême une fois appliqué à l'animal, se révèle être le garant de la diversité des morphologies et de la bonne structure du chien donc de sa santé. Le système de jugement lors du show à l'anglo-saxonne, ayant un but publicitaire et spectaculaire, amène une nouvelle norme pour la morphologie canine, non pas aux différentes morphologies raciales mais à la morphologie canine. Ce nouveau canon de beauté, unifiant les morphologies, limite les expériences esthétiques, diminue la diversité et déforme les structures physiques des animaux.

Pour autant ce mode de jugement ne doit pas être exclu car il est garant de la cynophilie et de la pratique d'exposition. Lorsqu'il intervient dans le classement final, il garantit la variation des résultats et ainsi la diversité génétique des races.

Afin de déterminer la recherche esthétique que l'homme applique à l'animal, la position de l'éleveur (du créateur) a été plus amplement traitée que la question du possesseur. Ici nous avons pu évaluer le niveau d'intervention des hommes sur ces morphologies canines. On remarque ainsi que la sélection selon le standard que pratiquent les éleveurs exigeants (professionnalisme et la recherche de la qualité cynotechnique), est d'une part garante de « beauté » (diversité des expériences esthétiques) mais aussi de santé pour les animaux. La

pratique de la sélection génétique se présente donc comme un réel outil de modifications des formes vivantes. Le lien entre génétique et esthétique est donc mis en évidence à travers la cynotechnie.

Au début de cette recherche je partais du postulat que tous les chiens de races résultaient d'une recherche esthétique mais les différentes discussions et découvertes ont mis en évidence que tous les chiens résultaient d'une recherche morphologique certes, mais pas nécessairement portée par une volonté esthétique. Ainsi les chiens de travail ou de chasse ont des morphologies modifiées pour leur efficacité dans les tâches à accomplir, alors que les chiens d'apparats doivent plaire à l'œil. Dans le petit fascicule de présentation de la S.C.C., sont donnés les chiffres d'un sondage dans lequel on voit que pour 10% des possesseurs de chiens, l'esthétique est le principal critère de choix lors de l'acquisition d'un chien (annexe A.10.).

Durant cette recherche j'ai déterminé trois catégories de chiens pour lesquelles la situation en exposition est différente. Les chiens de chasse, les chiens d'apparat et les chiens extraordinaires. Le chien de chasse correspond à l'idée des morphologie-aptitudes, le chien d'apparat correspond au canon du Show et les chiens extraordinaires sont monstrueux pour beaucoup mais très en vogue sur le marché.

Les questions que je souhaiterais traiter par la suite sont : l'utilisation du chien de chasse comme chien d'exposition pose-t-elle un problème ? Quels sont les risques de l'application du canon unique chez les chiens d'apparat ? Les chiens hypertypés avec leur terrible beauté, sont-ils si malades ? Sur quelle idéologie reposent les qualités morphologiques (patrimoine, noblesse, valorisation, spectacle...).

A travers l'étude des morphologies canines, nous chercherons à comprendre les intentions humaines...

Bibliographie

AGAMBEN, Giorgio.(2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, traduit par Martin Rueff, Paris, édition Payot & Rivages.

CHARPENTIER, Denis.(2002) *Gérer un élevage canin, les clefs de l'élevage canin*, éditions de Vecchi, Cynomag.

Maître CORREARD, Pierre. (2012)*Guide juridique de l'éleveur d'animaux familiers*, édition d'Anglon.

BARATAY, Éric.(2001) *Bêtes de somme, Des animaux au service des hommes*, éditions Points, Histoire

BEAUTE ANIMALE,Catalogue (2012). Grand Palais, Galeries nationales, 21mars-16juillet 2012. publication de la Réunion des musées nationaux- Grand Palais, Paris.

Dr BOUVRESSE, Antoine.() *Domestication, spécialisation, raciation: le chien n'est-il qu'un loup domestiqué?* sur www.sfcyno.com

BURGAT, Florence.(2001). *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être?*, édition de l'INRA

DARWIN, Charles. (1859) *The origines of Species by means of Natural Selection or the Preservation of favoured Races in the Struggle for life*, London, John Murray, 1901 (1859), London Penguin Books, 1988 (1968).

DEPUTTE, B.L.(2006). *Domestication du chien : réflexions éthologiques*. In ; le chien : Domestication, raciation, utilisations dans l'histoire. Compte rendu du colloque de la société d'ethnozootechnie du 17-18nov 2005. Maison Alfort.

DIGARD, Jean-Pierre.(2009) *Pets, Adieu bel animal, Ravages3*, Descartes et cie, Automne 2009

FAITH, Corinna.(2012). reportage *Chiens sur mesure*, diffusion france 5

GOUTEREDONDE.(1989)« A la rencontre du Great Dane », *Le Trait d'Union du Doggen club de France*, septembre /octobre 1989,

GRANDJEAN-HAYMANN, Dominique-Franck.(2010) *Encyclopédie du Chien:Royal Canin édition royal canin*.

Dr GUERIN, Florence.(2008) *L'art du Handling*, édition particulière disponible à la commande.

HARAWAY, Donna. (2010). *Manifeste des espèces de compagnie. Chiens, humains et autres*

partenaires, traduit de l'anglais par Jérôme Hansen. Terra Incognita, Éditions de l'Éclat, 2010
[The Companion Species Manifesto. Dogs, people, and significant otherness, Chicago, Prickly Paradigm Press, 2002]

HAYMANN, Franck. (2004) *Découvrir les expos canines*, édition Aniwa publishing, distribué par Royal canin

JIMENEZ, Marc. (2004) *L'esthétique contemporaine*, deuxième édition revue et augmentée, Paris Kincksieck.

LABROUSSE, Marie-josé.(1998) Élever. Être éleveur... ! *Trait d'Union*, n°202, p 16.

LABROUSSE, Marie-José.(1998) *Le Dogue Allemand*, édition Artemis Eds, Atout chien.p 123-125

LANDAIS-BONNEMAIRE, Etienne-Joseph (1996) La zootechnie, art ou science ? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée, *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°27, avril 1996.

MAGZUB, Eskandar. (2008) à la rencontre de deux passions, les chiens et l'art, *cynophilie française* 2e trimestre 2008

MAISON, Frédéric.(2013). Expositions canines sensibiliser les néophytes, *Cynophilie française* 1er trimestre 2013, p 58

MELIM, Armando.(2012). Exposition et jugement, on ne va pas se fâcher?, *Trait d'union DCF* n°209

MICHAUD, Yves. (2011). *Critères esthétiques et jugement de goût*, édition Pluriel

MOTTET-THONNAT, Michel- Gérard. (2012) Comment ça se passe en Amérique ? *Cynophilie Française*, 1er trimestre 2012.

OLALQUIAGA, Céleste. (1998) *Royaume de l'artifice, l'émergence du Kitsch au XIXe siècle*. Édition Fage,trad. G. Cohen-Solal et M. Veubret.

PHEOBUS, Gaston. Comte de Foix (1387-1389) *Livre de chasse*

POLI, Marie-Sylvie. (2002) *Le texte au Musée : une approche sémiotique*. L'Harmattan.

PORCHER, Jocelyne. (2004).*Bien-être animal et travail en élevage*, Inra éditions.

Cite :

BAUDEMONT, E.(1869) *Les mérinos*, librairie d'éducation et d'agriculture, Delagrave, Paris.

DESCHAMBRE, P. (1928) *Zootechnie générale*, Librairie agricole de la Maison rustique/Librairie des sciences agricoles, Flammarion, Paris

- DENIS-THERET, B-M.** (1994) Les grands traités de zootechnie et leur conception de cette discipline, *in Ethnozootechnie* n°54.
- LAPLAUD.** Cours de zootechnie générale, *fascicule 1*, Flammarion, (1883-1971)
- SANSON, A.**(1907) Traité de zootechnie, t. 1, 5e éd., Librairie agricole de la Maison rustique Flammarion, Paris.
- PORCHER, Jocelyne.** (2009). Bêtes de somme, Adieu bel animal, *Ravages3*, Descartes et cie, Automne 2009
- PORCHER, Jocelyne.** (2011) Entretien avec Elisabeth de Fontenay dans *Vivre avec les bêtes*, France inter, 11/09/11
- POSTEMA -VAN RAALTE,** (première édition 1894,deuxième 1897).*Les Races de chiens par le comte Henri de Bylandt*, Volume II. Éditeur LAEKEN.
- QUEINNEC-LIGNEREUX-TRIQUET-CARLOTTI-LOGIER,** Guy et Bernadette-Yves-Raymond-Didier-Didier.(1991) *Apparence et Architecture, Connaissance et appréciation du chien*, collection dirigé par le prof Guy Queinnec. Édition du Suran.
- QUEINNEC,** Guy. (1978 et 1979). *Le problème des importations canines notamment en Grande-Bretagne*, R.O.C.F. N°24 et 25, Paris, S.C.C.
- RATLIFF,** Evan. (2012). *Comment créer un chien?*, Cynophilie Française n°160, p 14-15
- ROUCOUS,** Daniel.(2010). *Animaux : Guide juridique et pratique sur les lois et les réglementations*. Éditions du Puits Fleuri.
- LOGIERLOGIER , M.**(1993). *Le dogue allemand*, Collection chien de race, éditions de Vecchi.
- SOURIAU,** Etienne (2004). *Vocabulaire d'esthétique*, édition PUF quadrigé
- TERONI,** Evelyne- **CATTET,** Jennifer. (2004). *Le chien, un loup civilisé*, Québec: le jour éditeur. P 30-35
- TRIQUET,** Raymond (2008) La petite mais longue histoire de la nomenclature des races, *Cynophilie Française- 2eme trimestre 2008*.
- TRIQUET,** Raymond(). « Notions de standard et de type » et « Quelque considération sur la race ». Document distribué pour la formation de juge.
- TRIQUET,** Raymond(1999). *Dictionnaire encyclopédique des termes canins*, ed Maradi
Article : Elevage, Zootechnie, Exposant, Eleveur, Standard.

Cite :

CORNEVIN (Ch.),(1891) Professeur à l'Ecole Vétérinaire de Lyon, *Traité générale de zootechnie générale*, Paris, Baillièere et fils.

DECHAMBRE, Paul. (1900) Professeur de Zootechnie à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon et à l'école Vétérinaire d'Alfort, *Traité de zootechnie*, tome premier, Zootechnie Générale, Paris, Charles Amat, Asselin et Houzeau, 3e édition, 1914.

LE COUTEULX DE CANTELEU, Comte. (1890) Lieutenant de Louveterie, *Manuel de vénerie française*, Paris, Hachette.

LITRE-BEAUJEAN. (1905) *Dictionnaire de la langue française*, abrégé du dictionnaire de E. LITRE par A BEAUJEAN, Paris, Hachette, onzième édition.

THERET, Marcel. (1952) « *Basses génétiques de la sélection des animaux de boucherie : répartition des éléments de la carcasse* », in La Production de la viande, Journées scientifiques du Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation, 18,19,20 décembre 1951, Annales de la nutrition et de l'alimentation, Publication du C.N.R.S.

QUEINNEC (1985) « Analyse et appréciation de l'individu, l'individu, la variation chez le chien, les coordonnées morphologiques et leurs variations, la fluctuation, le jugement et l'appréciation du chien. », *Séminaire de morphologie*, Toulouse, Société Française de Cynotechnie, 15 et 16 mars 1985.

TRIQUET, Raymond.(2008). La petite mais longue histoire de la nomenclature des races, *Cynophilie française*, 2eme trimestre 2008.

VERBET, Yves.(1973). *Les grandes énigmes du monde animal, volume 1, Les animaux domestiques (1), Le Chien*, Éditions de Crémille

Documents internes, comptes rendus de colloques ou séminaires

LA SELECTION EN ELEVAGE CANIN, 9eme rencontre éleveurs canins/vétérinaire, Lyon décembre2011,, présidé par le Docteur MIMOUNI.

SEMINAIRE « APPRECIATION ZOOTECHNIQUE DU CHIEN » école vétérinaire de Toulouse des 28et 29 nov 1997, réalisation Cédia, Société Francophone de Cynotechnie.

LIVRE HISTORIQUE DU KENNEL CLUB :

Treasure of the Kennel Club, paintings, personalities, pedigrees and pets.(2000) édition the Kennel Club

ELEMENTS DE CYNOTECHNIE A l'usage des Juges et experts confirmateurs,

distribué à encore à ce jour (2013) au candidat juge sur demande auprès de la S.C.C.,

Quelques considérations sur la race , La notion de standard par M TRIQUET et Principe de jugement .

Bibliographie Virtuelle

Définition Race:

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Race>

Définition Domestication du chien :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Domestication_du_chien

Définition Élevage canin :

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89levage_canin

Définition élevage sélectif des animaux :

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89levage_s%C3%A9lectif_des_animaux

Définition standard :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Standard_%28race%29

Définition Sélection :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Selection>

Définition Sélection artificielle.

http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9lection_artificielle

Définition génétique

<http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9n%C3%A9tique>

Définition Eugénisme

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A9nisme>

Définition Société Centrale Canine

http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_Centrale_Canine

Définition Fédération Cynologique International

http://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_cynologique_internationale

Animals studies

http://en.wikipedia.org/wiki/Animal_studies

Portail canidés

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Canid%C3%A9s>

Fédération Cynologique Internationale

<http://www.fci.be/>

Société Centrale Canine

<http://www.scc.asso.fr/>

Société Francophone Cynotechnique

<http://www.sfcyno.com/>

Chien de France, portails éleveurs-acheteurs.

<http://www.chiens-de-france.com/eleveurs>

Site du Doggen Club de France

<http://www.doggenclub.com>

Dr BOUVRESSE, Antoine.() *Domestication, spécialisation, raciation: le chien n'est -il qu'un loup domestiqué?* sur www.sfcyno.com

Mots clefs

Appréciation /Jugement: l'appréciation et le jugement d'un chien ou d'un animal se fait par rapport à des critères définis par le standard de sa race (jugement sur le standard) et par rapport au goût des acteurs du milieu et en particulier du juge selon une impression générale (jugement sur le type). Généralement ces deux modes de jugements s'exercent lors du classement final des sujets observés.

Beauté /Esthétique : dans le cadre des expositions canines la notion de beauté est liée à des critères définis. Ces critères sont principalement liés à l'apparence et à la morphologie du chien c'est pour cela que je les définis comme esthétiques. L'esthétique contrairement à la beauté ne définit pas forcément une notion d'harmonie plastique mais plutôt une diversité formelle. L'esthétique est ici un domaine de développement des formes et de la plastique.

Cynophilie /Cynotechnie/Cynologie : La cynophilie désigne toutes les personnes ayant une attention particulière au chien. Ce sont toutes les personnes qui aiment les chiens de façon personnelle ou professionnelle. Ici on ne parle pas seulement d'experts mais de tout un chacun. La cynotechnie elle est l'ensemble des connaissances et des techniques liées à l'élevage du chien, à son éducation et à sa formation à des tâches spécialisées (détection, pistage, protection...). C'est une discipline d'expert, de professionnels que ce soit des vétérinaires, des éleveurs ou des zootechniciens. La cynologie est un terme utilisé pour regrouper les approches, les techniques, les philosophies et les divers outils utilisés pour la sélection des races canines ainsi que pour l'entraînement et l'éducation des chiens.

Génétique : dans ce mémoire la notion de génétique est avant tout liée à la pratique de la sélection des individus dans le cadre de l'élevage.

Objet/Sujet : Même si le chien peut être considéré comme sujet lors qu'il est acteur, dans le cadre de l'exposition et de la cynotechnie le chien est objet d'appréciation, de jugement, et support de modification génétique.

Race/ Race pure/Type : La notion de race en zoologie concerne l'acceptation du mot « race »

pour désigner des groupes distincts dans une même espèce animale. Dans le système de nomenclature zoologique, une race est un rang taxinomique inférieur à l'espèce. Les races peuvent se reproduire entre elles contrairement aux espèces (sauf cas exceptionnel). Une race est donc une notion utilisée pour signaler une variation due à l'action humaine dans les espèces domestiques. On utilise le terme de sous espèce dans le cas de variation naturelle. Dans la cynophilie, on peut considérer le « type », comme l'ensemble de caractères distinctifs communs à un groupe de races (type spitz, type chien de montagne...). Ce type peut correspondre à des aptitudes conduisant à une utilisation (type cursorial : de course).

Standard : Le standard d'une race est l'ensemble des détails de morphologie et de robe, de santé et aussi de traits comportementaux (allure, tempérament), exprimés par les individus appartenant à une race animale déterminée. Le standard est le produit d'une convention entre les éleveurs d'une race donnée.

Zootchnie : la zootchnie est à la fois la science appliquée de l'élevage et la science de l'animal machine. Cette discipline porte à controverse quand elle appliquée aux animaux de rente dans des élevages industriels.

Lexique

Allèles : différents allèles : ce sont différentes versions d'un même gène ou d'un même locus.

Animal de rente/ animal de compagnie : Une espèce de compagnie ne peut exister seule ; il faut être au moins deux pour en faire une. C'est compris dans la syntaxe. La catégorie d'animaux de compagnie ne recouvre qu'une seule variété d'espèces de compagnie, et l'une comme l'autre sont relativement récentes dans la langue anglaise américaine.

Les animaux de compagnie peuvent être des chevaux, des chiens, des chats ainsi que de nombreux autres êtres capables d'atteindre le niveau de biosocialité d'un chien guide, d'un membre de famille, ou d'un équipier dans un sport. En général, il est rare que l'on mange ses animaux de compagnie (ou que l'on se fasse manger par eux).

Animaux de rente : Par animal de rente, on entend tout animal vertébré élevé ou détenu pour la production d'aliments, de laine, de peau ou de fourrure ou à d'autres fins

agricoles.

Anthropomorphisme : L'anthropomorphisme est l'attribution de caractéristiques comportementales ou morphologiques humaines à d'autres entités comme Dieu, des animaux, des objets, des phénomènes, voire des idées.

Antispécisme : mouvement datant des années 1970, qui affirme que l'espèce à laquelle appartient un être n'est pas un critère moral pertinent pour décider de la manière dont on doit le traiter et des droits qu'on doit lui accorder. L'antispécisme s'oppose à la maltraitance, mais aussi à l'exploitation et à la consommation des animaux par les êtres humains.

Bâtard / Corniaud : le bâtard est le produit d'un accouplement entre deux chiens de races différentes ou issu du croisement d'un chien de race et d'un autre d'origine indéterminée. Le corniaud lui est impossible à décrire précisément, il est issu d'un croisement entre deux reproducteurs d'origines indéterminées.

Bon et Beau chien : notion utilisée dans le standard pour définir un chien à la fois fonctionnel et dont les formes sont harmonieuses.

Chien harmonieux : désigne un chien dont les caractéristiques morphologiques et la présentation correspondent aux nouveaux canons des expositions de beauté : un chien levant la tête avec une fierté (ou arrogance), avec un poitrail bien avancé, un dessous oblique et descendant vers l'arrière, des membres postérieurs allongés sans angulation dans les prolongement du dessus.

Chien : le chien est un mammifère, *Canis familiaris*, il compte aujourd'hui environ 300 races. Il descend principalement du loup malgré quelques retrempe avec d'autres canidés. Il est le plus ancien compagnon de l'homme, après avoir servi à la chasse il est aujourd'hui plus utilisé pour le compagnonnage.

Club de race : Un Club de race (ou Association de race) est une association à but non lucratif dont le rôle est d'assurer l'amélioration d'une race donnée, de mieux la faire connaître, et

d'établir le Standard (pour une race française) ou de divulguer le standard reconnu (pour une race étrangère).

Critères : Yves Michaud définit la notion ordinaire de critère : « *Dans l'acceptation commune, un critère est ce qui permet de faire des distinctions entre des choses, des personnes ou des notions. Appliquer un critère, c'est faire une distinction permettant des choix. [...] Le critère est donc aussi ce qui permet de porter un jugement d'appréciation : en fonction du critère, on prend ou on laisse, on admet ou on écarte. L'idée de valorisation et d'appréciation est bien présente mais elle est indissociable de l'opération de choisir, de retenir ou de laisser. Valoir c'est être retenu.* »

Consanguinité : La consanguinité est définie comme étant le résultat d'une reproduction sexuée entre deux individus apparentés (c'est-à-dire ayant un ou plusieurs ancêtres communs). Pour un descendant donné, elle est d'autant plus importante que le lien de parenté entre les géniteurs est étroit.

Domestication : La domestication d'une espèce, animale ou végétale, est l'acquisition, la perte ou le développement de caractères morphologiques, physiologiques ou comportementaux nouveaux et héréditaires, résultant d'une interaction prolongée, d'un contrôle voire d'une sélection délibérée de la part des communautés humaines.

Élevage : est l'ensemble des activités qui assurent la multiplication des animaux souvent domestiques, parfois sauvages, pour l'usage des humains.

Épizooties : une maladie frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble.

Eugénisme : L'eugénisme peut être défini comme l'ensemble des méthodes et pratiques visant à transformer le patrimoine génétique d'une espèce dans le but de le faire tendre vers un idéal déterminé.

Exposition/ Show : manifestation pendant laquelle les propriétaires et éleveurs de chien se

retrouvent pour présenter et confronter les qualités de leur chien. Le Show a une vocation identifiée de spectacle.

F.C.I. : Fédération internationale cynologique.

Génotype : Le génotype est l'ensemble ou une partie donnée de la composition génétique (information génétique) d'un individu.

Génome : Le génome est l'ensemble du matériel génétique d'un individu ou d'une espèce codé dans son ADN.

Génomique : La génomique est une discipline de la biologie moderne. Elle étudie le fonctionnement d'un organisme, d'un organe, d'un cancer, etc. à l'échelle du génome, et non plus limitée à celle d'un seul gène.

Hypertype : Dérive par l'exagération de certains traits vers des canons de beauté qui doivent beaucoup à la mode, sans rapport avec la nature profonde, l'utilisation et le bien être du chien.

Jugement sur le standard : c'est le jugement technique il détermine si le chien appartient à sa race grâce à un examen détaillé de sa morphologie par rapport au standard.

Jugement sur le type : consiste à juger le chien selon une impression générale, c'est à dire à repérer rapidement les indicateurs du type racial du chien. (critères plus ouverts que ceux du standard de race).

Livre des Origines (Français)/ Livre généalogique : Pour les espèces canines et félines, il existe un livre généalogique unique où toutes les races et tous leurs représentants sont répertoriés et décrits. Ce livre, divisé en autant de sections que de races, a été rédigé par des associations agréées qui définissent le standard de chaque race et, selon un certain nombre de critères à la fois physiques et comportementaux, classent les spécimens qui leurs sont soumis dans telle ou telle section. Pour faire inscrire son chien ou son chat sur le livre, il suffit de prouver que ses deux géniteurs sont eux-mêmes inscrits. Si ça n'est pas le cas, il reste la

possibilité de faire passer à son animal une épreuve appelée épreuve de confirmation (inscription à titre initial au livre des origines). Lors de cette épreuve, le candidat est présenté aux associations et examiné. S'il remplit les critères d'appartenance à une race donnée, il pourra être confirmé. Cette confirmation lui permettra d'être inscrit sur le livre, lui et sa future descendance, à condition que ses rejetons aient été conçus avec un partenaire de la même race que lui.

Lignée : une lignée familiale correspond aux individus descendant d'un individu donné (ex: branche d'une même famille)

Nomenclature des races canines : La nomenclature FCI sert à un meilleur classement des races de chiens. L'ensemble des races est divisé en dix groupes, eux-mêmes subdivisés en sections où se trouve la race du chien.

Phénotype : En génétique, le phénotype est l'état d'un caractère observable (caractère anatomique, morphologique, moléculaire, physiologique, ou éthologique) chez un organisme vivant. Le phénotype est l'ensemble des caractères observables d'un individu.

S.C.C. : Société Centrale Canine.

Sélection naturelle / sélection artificielle : En biologie, la sélection naturelle est l'un des mécanismes qui causent l'évolution des espèces. Ce mécanisme est particulièrement important du fait qu'il explique l'adaptation des espèces aux milieux au fil des générations.

L'élevage sélectif des animaux ou sélection des animaux domestiques est une conduite de reproduction utilisée en élevage pour l'amélioration des performances zootechniques des animaux d'élevage. La sélection des animaux domestiques est fondée d'une part sur l'application de bases biologiques (reproduction, génétique) d'autre part sur une organisation particulière de l'élevage, à l'échelon d'un troupeau, d'une race, d'une entreprise, voire d'une organisation nationale.

Tératologie : La tératologie (du grec τέρας, monstre et logos, science) est l'étude scientifique des malformations congénitales.